

APPROCHES TERRITORIALISEES DES USAGES DE LA FORET

Actes du colloque

12 janvier 2017

UIC-P Espaces Congrès
Paris



SOMMAIRE

RÉSUMÉ	5
<i>Anaïs JALLAIS et Francis de MOROGUES</i>	
CONFÉRENCE PLÉNIÈRE 1 - BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES FORESTIERS DANS LES TERRITOIRES	7
DES CHAUFFERIES BOIS COLLECTIVES AUX BIORAFFINERIES : QUELLE TERRITORIALISATION DE LA BIOÉCONOMIE ?	8
<i>Jean-Marc CALLOIS</i>	
LES FORÊTS DANS DES TERRITOIRES AGRICOLES : NOUVEAUX ATOUTS D'UNE RELATION BÉNÉFIQUE	11
<i>Marc DECONCHAT,</i>	
SUCCESSIONS SOCIOÉCONOMIQUES SUR L'ESPACE DU MASSIF DES LANDES DE GASCogne	13
<i>Stephane ESPARON, Jean-Paul GUYON</i>	
UNE APPROCHE DE L'ADAPTABILITÉ DES FORÊTS DU MONT VENTOUX : DES SCÉNARIOS POSSIBLES	20
<i>Laetitia TUFFERY</i>	
REPENSER LES TERRITOIRES DU BOIS ÉNERGIE	23
<i>Jeffrey DEHEZ</i>	
CIRCUITS DE PROXIMITÉ DU BOIS : ANALYSES DE CAS DANS 3 PNR DE MONTAGNE	27
<i>Christophe CHAUVIN</i>	
SESSION PARALLÈLE 1.A - BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES FORESTIERS DANS LES TERRITOIRES (SUITE)	30
QUELLE VALORISATION FORESTIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES?	31
<i>Etienne POURCHER</i>	
PRÉFÉRENCES POUR LES ESPACES VERTS URBAINS ET LES FORÊTS PÉRI-URBAINES : UNE ANALYSE DES CHOIX RÉSIDENTIELS DÉCLARÉS	35
<i>Serge GARCIA</i>	
LA FORÊT DE MOULIÈRE (VIENNE) : UNE RESSOURCE TERRITORIALE A MIEUX VALORISER DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DU NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE GRAND POITIERS	37
<i>Mohamed TAABNI</i>	
LE BOIS-ÉNERGIE COLLECTIF ET INDUSTRIEL : LES TERRITOIRES ET LEUR RESSOURCE FORESTIÈRE AU COEUR DES ENJEUX	41
<i>Elodie PAYEN</i>	
MODÉLISATION ET CARTOGRAPHIE DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR LES FORÊTS EN LORRAINE : SERVICES RÉCRÉATIFS ET PROTECTION D'EAU	44
<i>Jens ABILDTRUP</i>	
SESSION PARALLÈLE 1. B - LA FORÊT SOURCE DE TENSIONS DANS LES TERRITOIRES	47
LA PLANOISE, UN MASSIF FORESTIER AUX ENJEUX TERRITORIAUX RÉACTUALISÉS	48
<i>Patrice NOTTEGHEM</i>	
FAIRE TERRITOIRE DANS LES BAUGES : LA FORÊT, UN PIVOT À LA CROISÉE DE DIVERSES REPRÉSENTATIONS DU MASSIF	51
<i>Justine LE QUILLEUC, Pierre PACCARD</i>	
LE CONFLIT DE LA GESTION FORESTIÈRE ENTRE LA SOUTENABILITÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET LA SUBSISTANCE DE LA POPULATION LOCALE: ÉTUDE DE CAS DE ITEIMIA-TUNISIE	54
<i>Mariam KHALFAOUI</i>	
DIALOGUE EN TROIS ACTES: PALABRES SUR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS ENTRE LA FNCOFOR ET FNE	55
<i>Julie MARSAUD, Alain LESTURGEZ</i>	
INITIATIVES CITOYENNES DANS LE MASSIF DE MORMAL (NORD)	58
<i>Violette PLATTEAU</i>	

SESSION PARALLÈLE 2.A - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS INNOVANTS POUR LA FORÊT	59
LA FORÊT COMMUNAUTAIRE D'OKU (NORD-OUEST CAMEROUN): GESTION D'UN TERRITOIRE FORESTIER TRADITIONNEL DANS UN MONDE EN MUTATION	60
<i>Philippe LE GALL, Shey Wilfred MBUNDA, Fogoh John MUAFOR, Matthieu SALPETEUR</i>	
LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER, ORGANISATEUR DE TERRITOIRE	63
<i>François DIDOT, Julie THOMAS</i>	
UNE NOUVELLE APPROCHE TERRITORIALE POUR GÉRER LES PETITES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES	66
<i>Yves POSS</i>	
UNE APPROCHE OCR SUR LES CONCESSIONS FORESTIÈRES AFRICAINES	69
<i>Emmanuel GROUDEL</i>	
COOPÉRATION FORESTIÈRE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	70
<i>Jean SIONNEAU, Stéphane VIEBAN, Cécile GOUBE</i>	
SESSION PARALLÈLE 2.B - LA FORÊT SOURCE DE TENSIONS DANS LES TERRITOIRES (SUITE)	71
FAIRE DE LA FORÊT UN TERRITOIRE : LA PROMOTION DU DISTILLÉ D'AGAVE SAUVAGE « RAICILLA » DANS L'OUEST MEXICAIN	72
<i>Anouck BESSY</i>	
LA CULTURE DE LA HAIE COMME CONDITION À L'AGRO-FORESTERIE	75
<i>Christophe BATICLE</i>	
VERS UNE POLITIQUE FORESTIÈRE ET ÉCOLOGIQUE CONÇUE PAR BASSINS ÉCOGÉOGRAPHIQUES	78
<i>Jean BONNIER</i>	
ENTRE PROFANE ET SACRÉ, ARBRES ET FORÊTS À TIMOR-LESTE	85
<i>Dominique GUILLAUD, Laure EMPERAIRE, Brunna CRESPI</i>	
SESSION PARALLÈLE 3.A - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS INNOVANTS POUR LA FORÊT (SUITE)	88
LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION : EXEMPLE DE PROJET TERRITORIAL INITIÉ EN FORÊT DOMANIALE	89
<i>Christèle GERNIGON</i>	
VALORISER LA FORÊT DANS LES ESPACES PROTÉGÉS : UN PARTENARIAT ENTRE LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET L'ONF	91
<i>Pierre PACCARD, Patrice MENGIN-LECREULX</i>	
SESSION PARALLÈLE 3.B - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS INNOVANTS POUR LA FORÊT (SUITE)	95
DES TERRITOIRES POUR LA FILIÈRE BOIS ? RECOMPOSITIONS SPATIALES ENTRE INNOVATION ET RECOURS PATRIMONIAL	96
<i>Jonathan LENGLET</i>	
LA FORÊT ET SES USAGES: QUELLE PRISE EN COMPTE DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE ?	99
<i>Robin CHALOT</i>	
CONFÉRENCE PLÉNIÈRE 2 - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS INNOVANTS POUR LA FORÊT (SUITE ET FIN)	102
LA MÉTHODE PECT-IN : PLAN D'EXPLOITATION CONCERTÉE TERRITORIAL INCLUANT FORÊTS PRIVÉES ET PUBLIQUES	103
<i>Francis DE MOROGUES</i>	
POURQUOI LA POLITIQUE FORESTIÈRE NE VEUT PAS DU TERRITOIRE... DOIT-ON Y REMÉDIER...ET COMMENT ?	108
<i>Arnaud SERGENT</i>	
LA GOUVERNANCE TERRITORIALE : LE CHOIX INNOVANT DES COMMUNES FORESTIÈRES	109
<i>Anne GALIBERT</i>	

Les opinions exprimées dans ces actes n'engagent que les auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du GIP Ecofor.

Résumé

Anaïs JALLAIS et Francis de MOROGUES

Les forêts sont largement ancrées dans des territoires dont les spécificités déterminent les usages qui en sont faits. Inversement, ces usages forestiers participent à l'identité des territoires. Il n'est donc guère étonnant que la notion de territoire soit prégnante pour les forêts. C'est pourquoi l'édition 2017 du colloque du réseau des sciences économiques, humaines et sociales (SEHS) du GIP Ecofor a été consacrée aux « approches territorialisées de la forêt ». Elle s'est tenue à Paris le 12 janvier et a réuni plus de 120 personnes autour de 32 communications de diverses natures : des travaux scientifiques bien sûr, mais aussi des retours d'expériences, des initiatives locales et des témoignages d'acteurs publics et privés. Le colloque a ainsi permis de réinterroger à la fois la notion de territoire et la place qu'y occupent les espaces boisés.

Trois thématiques ont structuré l'ensemble des présentations :

- La fourniture de biens et services écosystémiques forestiers dans les territoires et la contribution des forêts à leur identité ;
- La forêt source de tensions dans les territoires car elle cristallise les débats citoyens sur les arbitrages à y effectuer ;
- Les territoires berceaux d'instruments innovants pour la forêt. C'est le fruit croisé de la dynamique des acteurs de terrain et du caractère multifonctionnelle des forêts.

Les réflexions sur la contribution des biens et services écosystémiques à l'identité des territoires apportent des éléments de compréhension sur la capacité des acteurs de terrain à se réapproprier la forêt comme levier pour le développement local dans une perspective bioéconomique et un contexte où la matière première ne manque pas mais reste sous-exploitée. On observe alors que, parmi les différents critères qui caractérisent les trajectoires de développement territorial, la matière première ne constitue pas nécessairement une condition suffisante à la création de projets.

Dans ce processus de développement, apparaît le rôle fondamental des **interactions** sociales, des interactions sociotechniques entre acteurs et ressources, voire des interactions biophysiques entre les ressources elles-mêmes (comme entre forêt et agriculture). On comprend mieux ainsi comment la création de labels contribue au développement territorial.

Les analyses suggèrent un nouveau **modèle** de développement de la filière forêt-bois, **plus intégré** au niveau territorial. Il s'agit de coordonner un ensemble plus large d'acteurs, susceptible de procurer davantage de gains économiques et sociaux. Pour cela, des politiques d'aménagement et de gestion des espaces forestiers et agricoles sont nécessaires.

Les interactions sociales sont aussi parfois sources de **tensions** dans les territoires. Les présentations sur les dynamiques d'interactions entre les **acteurs** ont rappelé que le territoire résulte d'une production sociale, qu'il est composé d'individus, alors que l'on a tendance à le réifier.

Les communications ont cherché à analyser les causes de blocage et les conflits entre notamment « *récréationnistes* » et forestiers. La forêt tient parfois lieu de révélateur de postures territoriales. On observe aussi des crispations d'ordre symbolique, des jeux d'opposition et des complémentarités entre le profane et le sacré lors de la mise en place de projets touristiques. Ces tensions peuvent aussi concerner des associations citoyennes qui s'opposent aux pratiques de gestion forestière. De nombreux exemples nous enseignent que la cause des blocages est en partie liée aux **représentations** collectives et individuelles. Les fonctions de la forêt

peuvent ainsi être perçues différemment selon les acteurs et leur proximité géographique ou professionnelle de la forêt. Sans médiation, ces perceptions s'affrontent sur le terrain.

Néanmoins, le territoire se révèle être un prolifique berceau d'instruments innovants de régulation de conflits et de développement de la filière forêt-bois. Le territoire est ici source d'**innovation** où émergent de nouvelles formes de développement local, portées par des acteurs institutionnels ou non. Plusieurs exemples le montrent : le label Forêt d'Exception, le ballon débardeur ou de nouveaux partenariats, par exemple entre l'ONF et les parcs naturels régionaux, œuvrent à une meilleure préservation des forêts à haute valeur écologique tout en garantissant la valorisation économique de la ressource.

Dans d'autres cas émerge une nouvelle gouvernance qui inscrit les espaces forestiers dans une recomposition territoriale autour d'un axe ville-campagne associant collectivités, habitants et usagers des forêts. En effet, la question des liens entre forêt et territoire ne peut faire l'économie d'une analyse des **processus politiques** à l'œuvre et de la **gouvernance territoriale**. Il s'agit notamment ici de questionner le partage de l'autorité entre les différents acteurs publics et aussi de comprendre comment la filière forêt-bois s'accommode du territoire et l'intègre dans sa stratégie et les politiques d'aménagement. On peut aussi s'interroger sur la place de la forêt dans les documents d'urbanisme ou encore évaluer le niveau de territorialisation de la politique forestière en défendant, d'une part, que celle-ci est peu territorialisée en France et, d'autre part, que cette situation relève d'une orientation politique.

En définitive, c'est la notion de **diversité** qui se dégage principalement des communications. Cette diversité, notamment liée à la nature physique des espaces boisés (forêt de montagne, méditerranéenne...), demande des politiques et des projets de développements variés, multiformes et adaptés au territoire. Cependant, les capacités d'organisation varient selon les territoires et la façon dont leurs acteurs parviennent à surmonter les segmentations entre public et privé, à articuler différentes échelles de pouvoir et d'institutions et à répondre durablement aux attentes de la société civile.

Par ailleurs, les approches territoriales mettent en évidence une dualité. D'un côté l'importance des attentes et de la qualité de vie des habitants du territoire, qui renvoie principalement au jeu d'acteurs. De l'autre, le caractère crucial de la rentabilité des activités économiques et donc des aspects techniques qui les sous-tendent. Cette dualité convie les chercheurs à aller à la rencontre à la fois des acteurs locaux et des techniciens de manière à prendre en compte les deux aspects.

Enfin, on relève que le **manque de données exploitables issues d'acteurs locaux**, ou leur difficile accès, constitue un frein important à la recherche et à la pertinence des résultats.

**CONFERENCE PLENIERE 1 - BIENS ET SERVICES ECOSYSTEMIQUES
FORESTIERS DANS LES TERRITOIRES**

Des chaufferies bois collectives aux bioraffineries : quelle territorialisation de la bioéconomie ?

Jean-Marc CALLOIS

Département Territoires, Irstea

Le développement de la bioéconomie fait désormais partie des objectifs prioritaires des politiques industrielles et de recherche de nombreux pays. La notion de bioéconomie s'insère assez naturellement dans les travaux sur le développement territorial, qui appréhendent les territoires au travers des interactions entre des ressources et des acteurs situés géographiquement. Définie comme « la production et la transformation durables des bioressources », la bioéconomie nécessite une recherche de bouclage des cycles de matière et d'énergie, ce qui implique une évolution des systèmes de production, où le rapport à l'espace et aux politiques locales (aménagement/urbanisme, formation notamment) est permanent.

La quantité d'énergie perdue sous forme de chaleur dans les processus de transport ou de transformation (en France, plus du tiers de l'énergie primaire produite, contre 20% en Autriche, soit de l'ordre de 100 millions de tep) ne peut que plaider pour une optimisation fine de la production locale d'énergie et de meilleure valorisation de la chaleur (la moitié des besoins finaux en énergie), qui peut de surcroît être source de nouveaux emplois pour les territoires concernés. Ainsi, le rapport du CGAAER de 2016 sur l'emploi dans les filières bioéconomiques donne l'estimation de 90.000 emplois supplémentaires possibles liés au développement des biocombustibles. L'étude de disponibilité forestière à l'horizon 2035 réalisée par IGN et FCBA pour l'Ademe en 2016, évalue quant à elle à environ 10 millions de tonnes le potentiel maximal de mobilisation supplémentaire de bois énergie ou d'industrie (et quasiment autant en bois d'œuvre), contre moins de 25 millions de tonnes aujourd'hui.

La concrétisation de ce potentiel passe par une adaptation forte de l'organisation des filières, qui peut passer par des arrangements locaux ou par l'entrée de gros opérateurs en mesure d'influer directement sur l'offre de biomasse, par contractualisation directe ou mise en place de filiales dédiées. Il existe une littérature croissante qui fournit des études de cas de territoires ayant adopté une démarche volontariste relevant de la bioéconomie territoriale, souvent dans une recherche d'augmentation de l'autonomie énergétique du territoire, et d'économie circulaire. En parallèle, la puissance publique a quant à elle favorisé à la fois les projets territoriaux (au travers du fonds chaleur) et les grosses installations (au travers des appels à projets CRE et du financement de démonstrateurs de bioraffineries).

L'objectif de cette communication est de mieux comprendre le rôle des facteurs « territoriaux » dans le développement de la bioéconomie basée sur la forêt : structuration des acteurs, arrangements organisationnels spécifiques, politiques locales... Il s'intéresse en particulier au dilemme entre un modèle de développement territorial basé sur un maillage de petites unités, par opposition au déploiement de filières industrielles recherchant les économies d'échelle (et avec a priori moins de retombées directes sur les territoires fournissant la ressource).

Le terme de « bioéconomie basée sur la forêt » peut recouvrir quantité de modèles possibles, en termes de ressource mobilisée (rémanents, menus bois, connexes, bois de récupération voire bois fort... éventuellement en association avec d'autres types de biomasse), de produits (chaleur, cogénération, biocarburant, voire molécules plateformes pour la chimie), de complémentarités avec d'autres activités déjà existantes (scieries,

papèteries), de formes d'organisation... Les facteurs classiquement invoqués pour définir les différentes situations observées sont la localisation de la ressource et son accessibilité, l'outil industriel préexistant et la plus ou moins grande volonté des propriétaires privés à exploiter leur forêt.

Pour examiner plus précisément les déterminants du développement des nouvelles formes de valorisation de la biomasse forestière, une analyse de régression multiple est effectuée sur des données régionales relatives au nombre d'installation de bois-énergie et à la puissance installée correspondante. Le facteur « capacité d'organisation » est représenté par trois variables différentes : un indice de cohésion (capital social), un indice de ségrégation (dissimilarité), et la part de la surface forestière privée sous plan de développement de massive (indicateur d'organisation spécifique à la propriété forestière). Les résultats montrent que les caractéristiques physiques (part de forêt, volume sur pied...) jouent en réalité assez peu sur le développement du bois-énergie, à l'exception de l'accessibilité de la forêt, qui joue de manière plus marquée (négativement) sur la puissance installée. Le développement de la filière bois (représenté par le ratio production / surface forestière) joue positivement sur le nombre de chaufferies mais peu sur la puissance totale. Les indicateurs de cohésion sociale et de ségrégation influencent significativement le nombre de chaufferies, tandis que la part de surface en PDM influence fortement la puissance totale.

Ces résultats suggèrent que les facteurs organisationnels sont très importants dans la concrétisation du potentiel de la bioéconomie. Mais laisser les acteurs territoriaux s'organiser n'est pas forcément la manière la plus efficace pour capter ces bénéfiques potentiels. En effet, la forte hétérogénéité géographique du potentiel de production implique un conflit entre échelles de mise en œuvre, qui nécessite une régulation à plusieurs échelles. Par ailleurs, les bassins d'approvisionnement des gros projets ne coïncideront pas en général avec les juridictions administratives, ce qui engendre des problèmes de coordination importants. Enfin, les territoires ayant moins de propension à la coopération risquent de n'être pas en mesure d'utiliser efficacement leur potentiel.

Pour aller plus loin dans la compréhension des mécanismes à l'œuvre, un modèle microéconomique est construit, qui se focalise sur la sécurisation de l'approvisionnement des unités de production de bioénergie (ou autre bioproduit). Conformément à la littérature sur le sujet, les propriétaires forestiers se caractérisent par une plus ou moins grande capacité à offrir leur bois et à s'organiser (capacité de coordination) pour acquérir un pouvoir de marché mais aussi réduire les coûts de transaction avec les industries. Trois types de résultats sont possibles dans le modèle : l'absence d'implantation d'entreprise, une contractualisation directe avec les propriétaires, et une organisation collective des propriétaires pour collecter la biomasse. On étudie ensuite le rôle des différents paramètres dans le choix entre deux modèles industriels opposés : un maillage de petites installations et de grosses installations de type bioraffinerie.

Le modèle prédit que lorsque les coûts de transaction sont élevés (i.e. que la capacité de coordination est faible), les projets sont soit non rentables, soit aboutissent à une prise en charge directe par les industries de l'approvisionnement, ce qui diminue les retombées sur le territoire. L'organisation des propriétaires est favorisée à des niveaux de prix de vente de l'énergie « intermédiaires », ce qui implique qu'une politique de soutien aux prix peut diminuer les retombées sur les territoires. Concernant le choix entre un modèle « maillage territorial » versus « bioraffinerie », le paramètre le plus important est la densité urbaine, dont les faibles valeurs favorisent plutôt un modèle de type « bioraffinerie », qui peut cependant profiter à l'emploi local si les capacités de coordination des propriétaires sont suffisantes.

Les résultats de ce modèle sont globalement cohérents avec les observations empiriques indiquées plus haut, et avec la diversité observée des modes d'organisation de l'approvisionnement et des types d'acteurs entrant sur le créneau (acteurs du BTP, financiers...). Le développement des grosses unités type bioraffinerie est cependant encore trop balbutiant et les données disponibles insuffisantes pour tester formellement les prédictions théoriques.

Ces éléments théoriques et empiriques permettent néanmoins de tirer plusieurs conclusions intéressantes. Premièrement, la capacité d'organisation locale est une variable clé dans le développement de la bioéconomie, parfois davantage que la ressource physique. Deuxièmement, les politiques de soutien au prix peuvent avoir des effets non désirés dans le partage de la valeur, et en particulier risquent de priver les territoires d'une partie des retombées potentielles en termes d'emploi. Troisièmement, le pilotage des politiques en faveur de la bioéconomie doit articuler un niveau national à même de promouvoir le déploiement des technologies les plus innovantes (et la recherche d'économies d'échelle) et un niveau local soucieux de favoriser l'organisation des acteurs et la cohérence avec les politiques d'aménagement et de formation. L'approfondissement de ces résultats, notamment quant à la diversité des modèles d'organisation possibles selon les situations locales, nécessitera l'accès à des données plus fines et la réalisation d'études de cas dans des contextes géographiques et sociologiques contrastés.

Les forêts dans des territoires agricoles : nouveaux atouts d'une relation bénéfique

Marc DECONCHAT¹,

Auteurs associés : Julien BLANCO¹, Anne SOURDIL^{1,2}, Emilie ANDRIEU¹, Angel's NANGWA KWETCHOU¹, Martin VIGAN¹, Corinne CORCHER¹, Aude VIALATTE¹, Mehdi BOUNAB³

¹UMR Dynamiques Forestières dans l'Espace Rural (DYNAFOR), Inra

²Laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), Paris I Panthéon-Sorbonne

³Chambre d'agriculture Ariège

CONTEXTE ET ENJEUX

Les espaces arborés peuvent prendre différentes formes dans les paysages à dominante agricole en France et en Europe tempérée : bois, bosquets et plantations, mais aussi haies, alignements d'arbres et plantations agroforestières. Ils sont en interaction étroite avec les activités agricoles, de culture ou d'élevage dans dynamiques particulières. Il peut s'agir (1) d'interactions socio-techniques entre acteurs et ressources lorsque des agriculteurs possèdent, gèrent ou utilisent des portions de forêt, (2) d'interactions biophysiques spatiales entre ressources quand l'activité agricole est influencée par la proximité des forêts, mais aussi (3) d'interactions sociales entre acteurs agriculteurs et forestiers qui vont parfois déterminer certains modes de gestion forestière. Ces différents points de vue expliquent la difficulté à bien délimiter les forêts des paysages ruraux agricoles, ainsi que le manque de connaissance à leur égard. Ces espaces arborés sont dynamiques et, durant les 2 derniers siècles, leur répartition spatiale a fortement changé, avec des processus de fragmentation par endroits et de défragmentation dans les zones de déprise agricole. Néanmoins, comparativement aux espaces agricoles environnants soumis aux rotations de cultures, ils apparaissent relativement stables et constituent de ce fait ce qu'on appelle des infrastructures écologiques influant très significativement les caractéristiques des milieux voisins. Ils sont ainsi souvent vus comme des réservoirs de biodiversité dans les paysages agricoles.

PROBLEMATIQUE

Etudier les relations entre ces espaces arborés des paysages et l'agriculture est crucial pour aider à concevoir des territoires ruraux valorisant au mieux et de façon durable l'ensemble de leurs ressources, agricoles et forestières, et des services qui y sont liés. Cette problématique s'inscrit dans les priorités nationales pour une agriculture plus agroécologique.

METHODES

A partir de plusieurs exemples de travaux récents en écologie, géographie, agronomie et ethnologie, la présentation montre les différents aspects de ces interactions entre espaces arborés et agriculture, comment elles influent sur des propriétés clés des territoires et comment elles pourraient être mieux valorisée. Ces exemples s'appuient sur des recherches interdisciplinaires et conduites en partenariat, combinant des approches écologiques avec des analyses socio-techniques.

RESULTATS

De nombreux travaux ont largement montré les rôles clés des espaces arborés dans la dynamique de population d'espèces contribuant à des services écosystémiques importants pour l'agriculture comme la régulation des bioagresseurs ou la pollinisation. Ainsi des suivis spatialisés de la répartition des carabiques, prédateurs auxiliaires des cultures de part et d'autre de lisières forestières montrent clairement que les bois peuvent fournir un surcroît d'individus qui vont chasser dans les cultures adjacentes. De plus, plusieurs résultats laissent penser que cet effet est crucial surtout quand des événements extrêmes réduisent drastiquement les populations déjà présentes dans les champs. Les espaces arborés joueraient ainsi un rôle de réservoir pour contribuer à reconstituer les populations d'auxiliaires. Des travaux similaires montrent des

phénomènes comparables pour les pollinisateurs, en particulier sur l'intérêt des lisières dans la fourniture de ressources florales tout au long de l'année et de leur capacité à abriter des sites de nidification et d'hivernation. Les caractéristiques des lisières jouent un rôle important et mal connu dans ces échanges ; on peut supposer qu'ils pourraient être favorisés par une gestion particulière de ces interfaces.

Les espaces arborés sont à l'origine d'un grand nombre de services écosystémiques. Le projet Terafor, soutenu par la Fondation de France, en a ainsi identifié près de 70 ; ils ont été intégrés dans un système d'analyse multi-critères destiné à aider à élaborer des projets de territoires agri-forestiers valorisant l'ensemble de ces services. Parallèlement, des recherches exploratoires tentent d'utiliser les données satellitaires nouvelles pour fournir des cartographies de niveaux potentiels de services. Enfin, il convient de signaler que si les espaces arborés sont sources de services pour l'agriculture, l'inverse est aussi vrai : les bois et forêts bénéficient de services issus des autres composantes des paysages ; la régulation des insectes défoliateurs des arbres s'avère par exemple plus élevée en lisière, tandis que les mouvements de chevreuils entre les cultures où ils se nourrissent et les bois semblent contribuer à la fertilisation du sol forestier.

Le bois produit par les espaces arborés contribue à satisfaire l'accroissement de l'usage de la biomasse pour se substituer aux énergies fossiles, ou les compléter. Il existe maintenant de multiples formes de valorisation du bois qui s'adaptent aux conditions locales et aux possibilités des opérateurs. L'association Bois Paysan en Ariège a ainsi développé des circuits courts de vente de bûches aux particuliers. En réponse à une demande croissante, des filières nouvelles et originales se mettent en place, avec l'émergence, parfois, de véritables « ateliers bois » dans des exploitations agricoles qui diversifient ainsi leurs activités. Les usages du bois se sont aussi élargis et l'agriculture commence à en utiliser plus fréquemment, pas seulement comme source d'énergie ou de matériaux de construction. Dans le APIL en Ariège, par exemple, les multiples usages du bois en exploitation agricole sont testés : litière pour les animaux ou paillage pour les plantations. Au-delà du bilan matériel et économique pour les exploitations, ces démarches de valorisation des produits des espaces arborés des paysages agricoles contribuent aussi à renforcer des projets de territoires en valorisant des ressources dispersées par des usages les plus proches possibles. Grâce aux possibilités de communication actuelles et de mise en réseau, la dispersion des ressources en bois n'est plus toujours un handicap et devrait contribuer à une relocalisation d'une partie des approvisionnements en énergie et matériaux.

Enfin, des recherches en sciences sociales ont clairement montré que les espaces arborés sont associés à une dimension culturelle particulière dans la perception qu'ont les habitants de leur environnement et de son devenir. Ainsi, dans le Sud-Ouest de la France, nous avons montré que les bois sont un marqueur social fort qui relie les familles d'aujourd'hui à leur histoire et s'inscrivent dans une tradition de transmission des patrimoines et de gestion à objectif d'autosuffisance particulière. Connaître ces dimensions sociales est essentiel, tant pour les respecter et les préserver comme partie d'un patrimoine culturel spécifique, que pour pouvoir les faire évoluer et lever des blocages qui limiteraient des développements durables. A cet égard, les démarches participatives de co-construction de ces projets de développement semblent une façon pertinente de prendre en compte les multiples attentes des habitants d'un territoire agricole et forestier.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Ces exemples soulignent combien la séparation entre gestion forestière et agriculture dans bien des régions est artificielle et mériterait d'être remise en cause dans les projets d'aménagement des territoires. Pourtant, les politiques actuelles, comme le récent Plan National Forêt Bois, semblent tourner le dos à la valorisation de ces interactions, privilégiant des approches par filières cloisonnées. La foresterie tout comme l'agriculture, et d'autres activités humaines, tireraient un bénéfice à mieux coordonner leurs objectifs et leurs actions. Des initiatives locales vont dans ce sens et la recherche montre comment ces interactions écologiques, techniques et socio-culturelles s'avèrent importantes dans une perspective de développement plus durable.

Successions socioéconomiques sur l'espace du massif des Landes de Gascogne

Stephane ESPARON¹, Jean-Paul GUYON²

¹École Nationale supérieure des sciences Agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)
Doctorant au groupe de recherche en économie théorique et Appliquée (GRETHA), Université de Bordeaux

²École Nationale supérieure des sciences Agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)

CONTEXTE

Les Landes de Gascogne (MDLG) est l'un des 3 massifs forestiers d'Aquitaine avec les massifs périgourdin et pyrénéen. Il est à cheval sur 3 départements, les Landes (40), la Gironde (33) et le Lot-et-Garonne (24). À l'échelle nationale, ce massif dispose d'une forte valeur identitaire (ALDHUY et PUYO, 2007; DRAAF et DREAL, 2013; RIBEREAU-GAYON, 2001). Les activités associées à cette forêt tiennent une place prépondérante dans l'économie locale et nationale.

ENJEUX

La place de ce secteur forestier sur les marchés économiques est tributaire de l'existence de la ressource forestière. Or, cette ressource est fortement impactée lors de la survenue de tempêtes. De fait, cela soulève une multitude d'interrogations. Le pin maritime est-il adapté à ce nouvel environnement ? Cette filière industrielle est-elle adaptée aux changements qui arrivent ? Que se passera-t-il si une autre catastrophe survenait ? La somme de ces questions soulève un climat d'incertitude qui, au-delà des doutes sur la disponibilité future de la ressource en bois, interpelle plus gravement la capacité même de ce système industriel territorialisé à durer dans le temps.

PROBLEMATIQUE

Il est nécessaire de garder à l'esprit qu'au regard de l'histoire ce massif forestier est jeune. De fait, il est légitime de questionner l'ancienneté de l'industrie forestière adossée au massif, tel qu'elle existe aujourd'hui. Depuis quand existe-t-elle ? Quelles sont les systèmes qui l'ont précédé ? Et comment ces systèmes ont-ils émergé ?

METHODE

Nous avons étudié la succession de systèmes économiques dominant sur l'espace du MDLG entre 1700 et 2009 (agro-sylvo-pastoral, résinier, ligneux). Des indicateurs dédiés ont permis d'observer le début, la fin et la période culminante de chacun de ces systèmes. L'observation de ces indicateurs a été faite au moyen d'une étude de la bibliographie.

RESULTATS

Les résultats de l'étude sont présentés ci-dessous en deux parties. D'abord, nous observons l'évolution des indicateurs qui permettent de représenter la succession des 3 systèmes. Ensuite, nous proposons 5 facteurs qui semblent avoir joué un rôle prépondérant aux interfaces des systèmes.

Représentation graphique des successions économiques

La **Figure 1** présente l'évolution des indicateurs caractéristiques des systèmes économiques retenus.

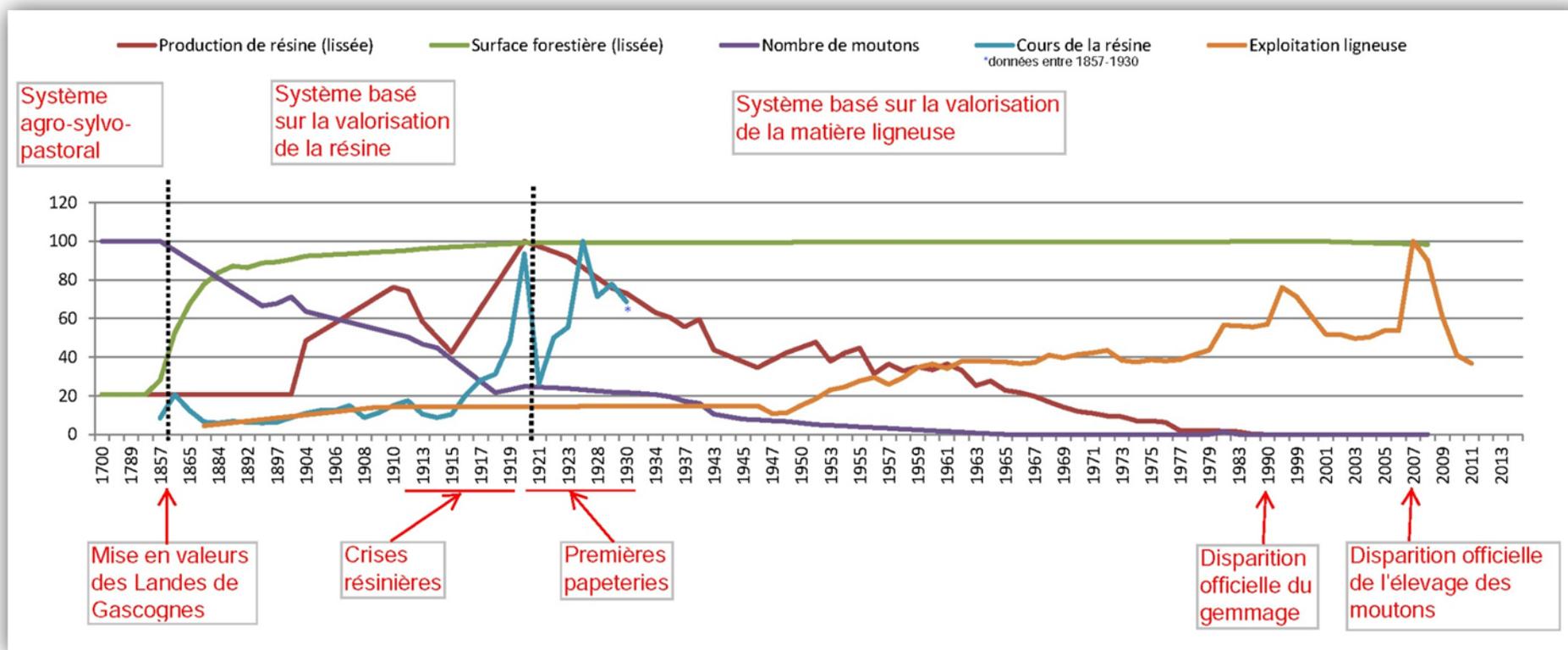
(1700-1850) cette période correspond à la prédominance du système agro-sylvo-pastoral. Le nombre de moutons est à son maximum, plus d'un million de têtes. La lande rase domine sur 700 000 ha. Néanmoins, avec plus de 200 000 ha, la vieille forêt y tient déjà un rôle central. Notamment, pour les produits issus de la résine, le bois de feu et le bois de construction qu'elle offre aux usages principalement locaux.

(1850-1920) cette période correspond à la prédominance de l'industrie résinière fondée sur un massif forestier en croissance. Dans le même temps, le nombre de têtes de mouton diminue fortement pour atteindre 20 % de sa situation de 1700. À partir de 1900, l'exploitation de la résine explose pour atteindre un pic de production en 1920 et un pic du prix de la résine vers 1925.

(1920-2009) cette période correspond à la prédominance de l'industrie ligneuse sur un massif forestier constitué. La surface forestière est stabilisée. La production de résine chute de façon régulière pour disparaître complètement vers 1990. Le nombre de moutons landais continue de chuter pour disparaître vers 1965. L'exploitation ligneuse, qui par ailleurs a toujours existé, se développe et devient l'industrie dominante.

Figure 1 : Représentation des successions économiques sur l'espace du massif des Landes de Gascogne¹

Pour chaque courbe, la valeur de 100 % correspond à la donnée maximale observée pour la période d'étude (1700-2009). Les autres points des courbes sont affichés au prorata de cette valeur maximale. Cette méthode nous permet d'observer la période pour laquelle chaque indicateur a été à son optimum.



¹ Liste non-exhaustive des ressources utilisées pour construire le graphique : (Agreste Aquitaine, 2015; Aujan et Thierry, 1990; Billaudel, 1826; Chevalier, 1925; Cheyron d'Abzac, 1977; Guinaudeau, 1961; Larroquette, 1924; Papy, 1946; Parde, 1957; Richard, 1934; Rosset, 2002; Sargos, 1997)

Cinq facteurs impliqués dans les transitions

L'étude de cette succession de système met en évidence 5 facteurs que nous percevons comme ayant joué un rôle dans les phases de transition d'un système à l'autre

- Les décisions politiques sont des initiateurs du changement

L'émergence du MDLG est avant tout due à une décision politique de vouloir s'approprier cet espace (LARROQUETTE, 1924). Cette « réussite » s'est faite durant la présidence de Napoléon III, mais avant lui, Henri IV, Napoléon I^{er} et d'autres avaient essayé. Les avis sont divergents sur les raisons qui ont fait émerger le désir de valoriser les terres marécageuses. Certains avancent l'altruisme des décideurs à vouloir sortir une population d'un mode de vie insalubre (BILLAUDEL, 1826), d'autres le désir de colonisation d'un territoire sans maître ou d'autres encore la promesse d'une création de richesses. En tout état de cause la décision politique, d'autant qu'elle provenait des plus hautes instances administratives, a permis la mise à disposition d'hommes (Brémontier, Chambrelent) et de moyens. Claude Courau, ancien gemmeur et écrivain², avance également que la disparition des résiniers au profit des papetiers, est due à une décision politique. (COURAU, 2000). Nul doute que la forêt n'aurait pas émergé aussi rapidement et sur une aussi large étendue, si ce projet n'était pas souhaité et porté par l'État. Force est de constater qu'avant la réussite de Napoléon III, toutes les précédentes tentatives avaient échoué. Cela montre bien que lorsqu'elles étaient déconnectées, les solutions techniques et les décisions politiques ont été insuffisantes pour aboutir au résultat souhaité.

- Le marché économique est un moteur du changement

Les perspectives de retombées économiques ont probablement joué un rôle important dans les orientations politiques. En tout cas, le marché économique a joué un rôle dominant dans le basculement d'un système à l'autre.

Concernant l'émergence du couvert forestier, l'augmentation de la valeur des produits résineux a joué un rôle moteur. Ce phénomène a amorcé dès 1750, la progression de la superficie forestière au détriment de la lande rase, qui devenait en comparaison moins rentable. Ainsi, la progression de la surface forestière s'est faite lentement mais sûrement entre 1750 et 1857 (LARROQUETTE, 1924).

L'industrie ligneuse s'est développée au moment où l'industrie de la résine commençait à s'essouffler. Le cours de la résine s'était effondré vers 1920, suite à l'augmentation de la concurrence internationale (Amérique, Espagne, Portugal) et à l'arrivée sur le marché de produits concurrents de l'essence de térébenthine³. En parallèle, au lendemain de la Première Guerre mondiale, la consommation de papier avait fortement augmenté, si bien que le prix de la pâte à papier était devenu 18 à 20 fois plus cher qu'en 1913. Une grande partie de la pâte était issue des forêts canadienne, suédoise et norvégienne (Richard, 1934). À ce moment, les regards se sont tournés vers la forêt de Gascogne pour répondre à cette demande, car le stock de bois était important et sa valeur faible.

- Le système législatif est le levier du changement

Le système législatif est le facteur qui a véritablement joué le rôle de bascule d'un système à un autre. La loi de 1857 a été décisive dans l'émergence du massif forestier et par la même de l'industrie résinière. L'application de cette loi, et des textes précédents ont permis d'un côté, la limitation des freins au développement forestier (libre pâturage, terre communale) et de l'autre, la mise en place de moyens incitatifs (aides financières,

² COURAU, C. ET COURAU, R. (1995). *Le gemmage en forêt de Gascogne*. Gradignan, France: Princi Negre°; COURAU, C. (2014). *La relance du gemmage en forêt de Gascogne*. Cressé, France: Éd. des régionalismes, impr. 2014

³ Produit principal de la résine de pin

exonération fiscale). En 1865, l'ensemble des travaux d'assainissement était achevé. En 1920, la surface forestière avait atteint la taille que nous lui connaissons aujourd'hui, soit 1 000 000 ha. Cette loi a ainsi permis l'afforestation de 700 000 ha en 63 années.

Le constat est le même concernant la disparition de l'industrie de la résine. Dès 1915, un décret interdit l'exportation de l'essence⁴. Cette mesure se justifiait par les besoins de la défense nationale au risque d'alimenter l'armée allemande. Cette interdiction d'exportation causa « un grave préjudice à l'industrie du sud-ouest » (LARROQUETTE, 1924). La baisse des cours qui en résultait a été aggravée par l'arrêté du 20 octobre 1920 qui a rendu prohibée l'exportation de l'essence de térébenthine (JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, 1920). Alors que la moitié de la production était habituellement destinée à l'exportation.

- Les mouvements sociaux ont différé le basculement d'un système au suivant

Parmi les facteurs d'influences, les mouvements sociaux ont différé l'émergence du système suivant. Les pasteurs landais acteurs centraux du système agro-sylvo-pastoral n'étaient pas favorables au développement de la surface forestière, car ce déploiement se faisait au détriment de leurs activités. Dès lors, des mouvements de protestation ont éclaté. Ils s'exprimaient entre autres par des incendies (TRAIMOND, 1980). Ainsi en 1870, 40 000 ha de jeunes semis ont brûlé, induisant des lois qui interdisaient l'usage du feu dans les landes. La progression forestière a ainsi été ralentie, néanmoins elle n'a jamais été stoppée.

Les 30 000 à 40 000 gemmeurs acteurs du système résinier ont également protesté vivement entre 1906 et 1940. À l'issue des mouvements en 1970, il ne reste qu'un millier de gemmeurs. Ces deniers obtiennent une partie des droits sociaux des salariés. Mais durant cette période, la conversion vers le système papetier était amorcée. Des papeteries étaient sorties de terre, si bien que lorsque le calme était revenu les besoins en main-d'œuvre n'étaient plus dans l'industrie résinière, mais dans l'industrie papetière.

- Les aléas climatiques sont des intensificateurs de la gestion technique du système en cours

Depuis sa constitution, le massif a été perturbé par plusieurs phénomènes biotiques et abiotiques. À chaque fois, le système qui a subi ces chocs s'est reconstitué, en se renforçant par la même occasion. En ce sens, les phénomènes biotiques et abiotiques ont à chaque fois eu pour conséquence de consolider le système en cours.

Lors du déploiement du couvert forestier durant les mouvements de grèves des pasteurs landais, le feu était utilisé comme outil de contestation (TRAIMOND, 1980). De nombreux hectares de semis ont été détruits. Les semis détruits ont été reboisés. D'autres événements incendiaires sont recensés, faisant chacun entre 10 000 et 50 000 ha de dégât. Les plus marquants sont encore ceux des années 1940 (1947 et 1949). Ces derniers ont détruit 400 000 ha et firent 83 victimes. Tous les peuplements détruits ont été reconstitués entre autres à partir de graine d'origine ibérique (DORE et VAROQUAUX, 2006). L'organisation DFCI (défense des forêts contre les incendies) a émergé de la nécessité de faire face aux feux de forêt. Le décret du 25 avril 1945 l'a rendu obligatoire. Aujourd'hui, la DFCI assure les missions de préventions et de la mise en valeur du territoire. Les corps départementaux des sapeurs-pompiers forestiers (décret du 25 mai 1947) sont en charge de la lutte active et de la surveillance du massif.

En 1956, 1963, 1985 et 1986, le territoire a également subi des épisodes de froids importants qui ont mis à mal les peuplements. La température sous abri a atteint -22 degrés Celsius en 1985 (LE TACON ET AL., 1994). Dans les jours qui ont suivi, de nombreux pins maritime ont montré des signes de dépérissement. Le bilan après recensement a montré qu'un total de 150 000 ha de pin a été détruit ou sévèrement impacté sur ces 3 périodes. En grande majorité, il s'agissait des pins de provenance ibérique utilisés pour les reboisements suite

⁴ Sauf exception en faveur de l'Angleterre et des Dominions (LARROQUETTE, 1924)

aux incendies de 1940. Les hectares de pin gelés ont été reconstitués, mais les acteurs du territoire ont exclu l'utilisation de matériel forestier de reproduction d'origine ibérique. Aidé par la loi de 1971 relative à l'amélioration de la qualité génétique qui permet la différenciation génétique des provenances française et ibérique (ARBEZ, 1986).

Plus récemment, les tempêtes ont impacté le massif landais. Passé le constat des dégâts et des pertes économiques, ces événements « ont induit la mécanisation des moyens de récolte. Il y a eu des investissements dans des machines et des plates-formes de stockage », souligne le président de la fédération nationale des syndicats de forestiers privés (Fransylva)⁵. En effet, le nombre de machines dans les peuplements résineux est passé de 300 peu avant 1999, à presque 500 en 2002 (FORET PRIVÉE FRANÇAISE, 2015; LAURIER, 2010). Dans le même temps, les cycles de rotation des peuplements ont été diminués dans le but de limiter les risques liés à l'aléa Tempête. Les solutions développées lors de la tempête de 1999 ont été améliorées lors de celles de 2009 (EcoFOR, 2010). En outre, un certain nombre des aires de stockages utilisées en 1999 et réemployées en 2009 vont dorénavant être maintenues pour répondre dans le contexte hors tempêtes aux besoins d'industriels locaux⁶. Les solutions déployées à la suite des tempêtes (aires de stockage, aides au reboisement) ont permis la stabilisation du secteur forestier et un retour du couvert boisé. Le système en place s'est reconstruit avec l'objectif d'être moins sensible face à l'aléa subi. À chaque fois, les phénomènes climatiques ont accéléré les tendances sans jamais les inverser.

CONCLUSION

Nous avons vu 5 facteurs qui agissent à l'interface des systèmes économiques, chacun induisant des effets différents, parfois antagonistes. L'espace du MDLG a porté différents systèmes économiques au cours du temps. Notre focus sur la période de 1700 à 2012 a permis de mettre en évidence 3 systèmes qui ont prédominé, dont l'actuel qui a émergé vers 1920. Cela fait donc moins d'un siècle que ce massif est géré dans l'objectif de valoriser essentiellement la matière ligneuse. Au regard des enjeux économiques et sociaux et les incertitudes qui se posent sur ce système, les recherches de mode de gestions contribuant à son maintien dans le temps paraissent légitimes.

BIBLIOGRAPHIE

- AGRESTE AQUITAINE** (2015) *Analyses et résultats* (Enquêtes de branche exploitation forestière et scierie, rabotage, ponçage et imprégnation du bois No. 93) (p. 4). Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine
- ALDHUY J, PUYO J-Y** (2007) Savoirs géographiques et construction des hauts lieux paysagers français: l'exemple des Landes de Gascogne (XIXe-XXe siècles). *ERIA* (73-74) : 237 à 251
- ARBEZ M** (1986) Réalisations et perspectives de l'amélioration génétique des arbres forestiers en France. *Revue Forestière Française, 1986, fascicule thématique « Amélioration génétique des arbres forestiers »*
- AUFAN R, THIERRY F** (1990) *Histoire des produits résineux landais*. Sté historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch
- BILLAUEL JEAN-BB** (1826) *Les Landes en 1826 ou Esquisse d'un plan Général d'amélioration des Landes de Bordeaux*
- CHEVALIER A** (1925) Le Pin maritime des Landes.: Sa culture, son exploitation, ses produits. D'après un livre récent. *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale* 5(48) : 604-614
- CHEYRON D'ABZAC Y** (1977) Les papeteries de Gascogne. *Revue forestière française* (3) :
- COURAU C** (2000) Le gemmage dans la forêt des Landes de Gascogne. [Littoral33]
- DORE C, VAROQUAUX F (ÉD.)** (2006) *Histoire et amélioration de cinquante plantes cultivées*. Paris, France: Institut national de la recherche agronomique

⁵GRASLAND E (2014, décembre 29) Forêts : le lourd héritage des tempêtes. *Les echos*.

⁶VIEBAN S, BOURMAUD N (2015) Alliance infos. Groupe ALLIANCE Forêt Bois.

- DRAAF, DREAL** (2013) *Valeurs et objectifs pour le massif forestier des Landes de Gascogne* (Atelier « Massif forestier des Landes de Gascogne ») (p. 28). Préfecture de la Région Aquitaine
- ECOFOR** (2010) *Expertise collective scientifique et technique à visée prospective sur l'avenir du massif forestier landais* (Rapport pour les ministères du Développement Durable et de l'Agriculture). Paris: ECOFOR
- FORET PRIVEE FRANÇAISE** (2015) *Les chiffres clés de la forêt privée* (Edition 2015). Forêt Privée Française
- GUINAUDEAU** (1961) Où en est l'industrie résinière française. 494 à 502
- JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE** (1920, octobre 23) journal officiel de la république française. *République française*, p. 82. Paris
- LARROQUETTE A** (1924) *Les landes de Gascogne et la forêt landaise*
- LAURIER J-P** (2010, janvier) Mécanisation du bûcheronnage en France: l'état des lieux en 2009. *Forêt-entreprise* (190) : 17
- LE TACON F, BONNEAU M, GELPE J, BOISSEAU T, BARADAT P** (1994) Le dépérissement du pin maritime dans les landes de gascogne à la suite des introductions de graines d'origine ibérique et des grands froids des années 1962-1963 et 1985. *Revue Forestière Française* (5) : 474
- PAPY L** (1946) sauvera-t-on la forêt landaise ? Bordeaux: Delmas
- PARDE J** (1957) Il y a cent ans: Les landes de Gascogne.
- RIBEREAU-GAYON M-D** (2001) *Chasseurs de traditions : l'imaginaire contemporain des Landes de Gascogne*. Paris: Ed. du Comité des Travaux Historique et Scientifiques
- RICHARD A** (1934) Les papeteries landaises. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* 5(1) : 103 à 110
- ROSSET O** (2002) Population ovine landaise : histoire, situation actuelle et caractérisation morpho-biométrique. *Ethnozootechnie* (69) :
- SARGOS J** (1997) *Histoire de la forêt landaise: du désert à l'âge d'or*. Bordeaux, France: l'Horizon chimérique
- TRAIMOND B** (1980) Le feu est dans la lande ou l'incendie comme fait social. *Revue Forestière Française*, 1980, 5, fascicule thématique« Société et Forêts »

Une approche de l'adaptabilité des forêts du Mont Ventoux : Des scénarios possibles

Laetitia TUFFERY¹

Auteurs associés : Pablo ANDRES-DOMENECH¹, Florence COURDIER², Hendrick DAVI², François LEFEBVRE²,
Anne STENGER¹, Eric RIGOLOTT², Anthony ROUX³

¹Laboratoire d'économie forestière (LEF), AgroParisTech-Inra

²URFM Ecologie des Forêts Méditerranéennes, Inra

³Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux et de Préfiguration du Parc Naturel
Régional du Mont-Ventoux

Les forêts méditerranéennes sont des systèmes socio-écologiques complexes qui fournissent de multiples biens et services. Penser les options de gestion pour leur adaptation dans le contexte du changement global exige d'intégrer les multiples incertitudes sur les futurs possibles, en se concentrant sur les déterminants des trajectoires du système plutôt que sur la prédiction d'un seul état futur. L'approche par scénarios permet d'explorer une large gamme d'états futurs et mettre l'accent sur la pluralité des trajectoires possibles. Dans le cadre du projet INFORMED¹, notre travail vise à développer une approche pluridisciplinaire de l'adaptation des forêts méditerranéennes. Il s'agit d'identifier et d'étudier les mécanismes de base et leurs interactions qui déterminent la trajectoire du système socio-écologique. L'adaptation telle que nous la définissons intègre à la fois le potentiel biologique de réponse des espèces et des écosystèmes et les actions de gestion forestière susceptibles d'atténuer les impacts du changement climatique et de maintenir la pluralité des services écosystémiques rendus par les forêts méditerranéennes.

Nous présentons ici notre démarche d'ensemble ainsi que les résultats de la première étape de ce travail qui consiste en une cartographie des services écosystémiques actuelle.

Le territoire étudié est le projet de Parc Naturel Régional (PNR) du Mont Ventoux, d'une surface totale de 618 km², et ses écosystèmes forestiers très diversifiés qui s'étend des étages méditerranéen aux étages sub-alpins. Ces forêts se caractérisent aussi par (i) une gestion multifonctionnelle et l'inscription dans le programme Man & Biosphère, (ii) une grande diversité écologique dans un environnement hétérogène et contraint, (iii) une forte dynamique d'expansion ou de régression selon les espèces et selon les zones du territoire, (iv) des impacts climatiques récents qui questionnent les stratégies de gestion. Le futur PNR est constitué pour un tiers de sa surface de chênes verts et de chênes pubescents, un autre tiers de forêts fermées de conifères et un peu moins de 20% de forêts fermées en mélange.

Afin d'étudier différentes trajectoires possibles du système socio-écologique, chercheurs et acteurs locaux co-construisent des scénarios de réponse aux changements globaux. Deux scénarios régionalisés de changement climatique, basés sur RCP 4.5 et RCP 8.5, sont combinés à trois scénarios de politiques forestières, la continuité de la politique courante, la promotion de la filière bois-énergie ou la maximisation du stockage de carbone. Ces derniers sont issus des nouveaux enjeux environnementaux et socio-économiques à l'horizon 2030 inscrits dans le rapport EFSOS II (FAO, 2011²). De plus, des options de gestion adaptative et d'usage de la forêt sont définies localement afin d'étudier la réponse de trois services écosystémiques. Les projections sont réalisées pour les horizons 2035, 2050 et 2100.

¹ INtegrated research on FOrest Resilience and Management in the mEDiterranean (www6.inra.fr/informed-foreterra_eng)

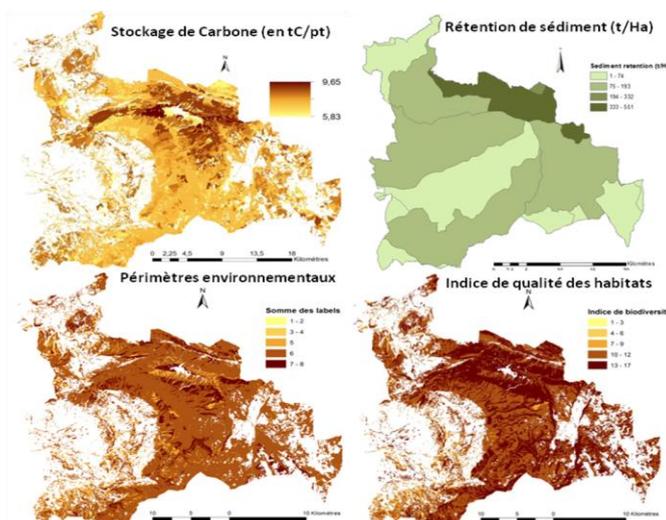
² <https://www.unece.org/fileadmin/DAM/timber/publications/sp-28.pdf#page=29>

À partir du cadre que constitue ces six scénarios, deux types d'analyses seront ensuite mise en oeuvre afin d'évaluer les stratégies d'adaptation sur la résilience des forêts du projet de PNR du Mont Ventoux.

Dans un premier temps nous évaluons la trajectoire écologique des écosystèmes forestiers, selon nos différents scénarios de gestion, grâce à une modélisation basée sur les processus physiques et physiologiques à l'aide du modèle CASTANEA. Ces trajectoires écologiques seront ensuite traduites en trajectoires d'occupation et d'usage du sol grâce à la construction d'une matrice de transition d'un usage du sol présent vers un usage du sol futur. Ces derniers seront construits à partir de la BD FORET® V2 (IGN) et du Corine Land-Cover (CLC, 15 catégories), ainsi qu'avec les probabilités de transition d'usage de sol issues des sorties du modèle CASTANEA et des dires d'experts (*i.e.* informations sur les disparitions/substitutions d'espèces) en fonction des scénarios. Des options de gestion spécifiques seront alors envisagées pour chacun des scénarios avec les acteurs locaux.

Ensuite, nous réalisons, à trois horizons temporels, l'évaluation biophysique (en quantité) et économique (en unité monétaire) des différents services écosystémiques présents sur le territoire. Pour réaliser ce travail nous nous basons sur la classification des services écosystémiques proposée par le CICES (Common International Classification of Ecosystem Services) afin de sélectionner les plus pertinents au regard de l'écosystème forestier du Mont Ventoux. Les services retenus dans ce travail sont : la production de bois d'œuvre/bois-énergie, la prévention contre l'érosion du sol, le stockage/séquestration de carbone, la qualité des habitats et les services récréatifs. Au regard de la littérature existante, au sein du secteur forestier, les deux services les plus étudiés, associés aux catégories de services d'approvisionnement et de régulation (MAES *et al.*, 2014), sont respectivement la production de bois et le stockage/la séquestration de carbone (Buma et Wessman, 2013; Triviño *et al.*, 2015; Yousefpour et Hanewinkel, 2009). A ces derniers, nous ajoutons, la prévention contre l'érosion des sols et la qualité des habitats, qui sont particulièrement pertinents pour ce site (rôle du reboisement des terrains de montagne et projet de PNR). L'approche choisie est celle d'une analyse multi-échelle de cartographie des services écosystémiques. Les évaluations économiques sont réalisées à l'aide du logiciel InVEST (Integrated Valuation of Ecosystem Services and Tradeoffs) qui est l'un des deux principaux logiciels en accès libre pour la modélisation spatiale des services écosystémiques (Tallis *et al.*, 2013). Nous obtenons la cartographie présentée par la figure 1 des services écosystémiques. Les deux premiers services, stockage/séquestration de carbone et rétention de sédiments font l'objet d'une évaluation économique. L'indice de la qualité des habitats permet de cartographier le potentiel en biodiversité du territoire. Il ne peut pas faire l'objet de monétarisation mais plutôt d'un suivi spatialisé de la biodiversité et de sa politique de protection (Luque, 2010).

Figure 1 : Cartographie des services écosystémiques du futur PNR du Mont Ventoux en 2016



Le stock de carbone varie entre 93 tC/ha à 154 tC/ha sur la zone d'étude. Pour l'évaluation économique, que nous appliquons à la séquestration, nous choisissons de passer par la valeur tutélaire du carbone et notamment les approches « coût-avantage » et « coût-efficacité » proposées par le rapport Quinet en 2009. La première, aussi appelée « méthode des dommages évités » mesure le coût social du carbone, c'est-à-dire la réduction des dommages futurs liés au changement climatique par la réduction des émissions en t/CO₂. La seconde est basée sur les objectifs français en termes de réduction des émissions, elle est égale au coût marginal consenti à payer pour atteindre ces objectifs. Nous retenons les valeurs tutélaires de 56 €/tCO₂ en 2020, 100 €/tCO₂ en 2030 et 200 €/tCO₂ en 2050 (en base 32 €/tCO₂ en 2010). Pour le service de rétention de sédiments nous retenons la méthode de coûts évités de dragage. Selon les chiffres du ministère de l'environnement, ce coût est de l'ordre de 100 €/m³. Nous obtenons, sur la base de 2 t/m³, 810 088 640 euros pour le service de rétention de sédiments.

Nous proposons une méthodologie intégrée originale qui tente de combiner au mieux les modèles écologiques aux évaluations de services écosystémiques dans un cadre de changement global et donc à travers des scénarios futurs d'usage et d'occupation du sol. De nombreux travaux restent encore à mettre en œuvre comme la finalisation cartographique des services (i.e. le bois d'œuvre), la modélisation de l'évolution des différentes espèces ou encore la construction de la matrice de transition et enfin l'analyse des synergies et antagonismes entre les différents services.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier sincèrement l'ONF, Agence Bouches-du-Rhône-Vaucluse, pour la fourniture des données cartographiques et dendrométriques sur les peuplements forestiers de la zone d'étude qui ont servi à la réalisation de ce travail.

BIBLIOGRAPHIE

- Buma B., Wessman C.A. (2013) Forest resilience, climate change, and opportunities for adaptation: a specific case of a general problem. *Forest Ecology and Management* 306, pp216-225.
- Luque S. (2010) Focus : Évaluation et modélisation de la qualité des habitats forestiers, cas de la Finlande, *Sciences Eaux & Territoires*, n°3, Politiques publiques et biodiversité.
- Maes J., Teller A., Erhard M. et al. (45 authors) (2014) Mapping and Assessment of Ecosystems and their Services. Indicators for ecosystem assessments under Action 5 of the EU Biodiversity Strategy 2020. 2nd final report, European Union.
- Quinet A. (2009) La valeur tutélaire du carbone, *La Documentation française*, pp.424.
- Tallis H.T., Ricketts T., Guerry A.D., et al. (35 authors) (2013) InVEST 2.6.0 User's Guide, The Natural Capital Project, Stanford University, Stanford.
- Triviño M., Juutinen A., Mazziotta A., Miettinen K., Podkopaev D., Reunanen P., Mönkkönen M. (2015) Managing a boreal forest landscape for providing timber, storing and sequestering carbon, *Ecosystem Services* 14, pp179-189.
- Yousefpour R., Hanewinkel M. (2009) Modelling of forest conversion planning with an adaptive simulation-optimization approach and simultaneous consideration of the values of timber, carbon and biodiversity, *Ecological Economics* 68 (2009) pp1711-1722.

Repenser les territoires du bois énergie

Jeffrey DEHEZ

Auteur associé : Vincent BANOS

Unité Environnement, Territoire et Infrastructure (ETBX), Irstea Bordeaux

INTRODUCTION

Le bois énergie (BE) est une composante essentielle du bouquet énergétique français. S'il reste souvent associé à la production de chaleur auprès des particuliers, on l'utilise aujourd'hui de plus en plus pour produire de l'électricité ou des biocarburants. De fait, le BE se retrouve aussi dans des réseaux de chaleurs, des chaufferies industrielles et des bâtiments publics. L'éventail des produits est lui-même très large : bois bûche, plaquettes et déchets issus de l'exploitation forestière, de l'industrie du bois, de la construction ou de l'agriculture. Ces quelques éléments illustrent bien la grande diversité des configurations socio-spatiales potentielles.

Au-delà de sa contribution aux objectifs du Plan Energie Climat national (MEEDDM 2009), on prête aux BE de multiples vertus. Sous certaines conditions en effet, le BE pourrait concilier les bénéfices du développement local et ceux du développement durable (Nielsen-Pincus et Moseley 2009, Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux 2011), en jouant notamment sur l'intérêt (économique et écologique) d'un approvisionnement en circuit court. Sans doute, de tels atouts ne sont-ils pas étrangers à l'attention particulière que les pouvoirs publics français ont témoignée au BE ces dernières années (Tabourdeau 2014), et ce d'autant plus que les ressources en biomasse apparaissent conséquentes (FranceAgrimer 2012). En suivant, grande est la tentation de vouloir « cartographier » les territoires forestiers en croisant ces « espaces-ressources » avec les rayons d'approvisionnement théoriques des futures chaudières.

L'observation des faits empiriques tend, au moins en partie, à invalider ce raisonnement. D'une part, le recensement des équipements¹ est loin de coïncider avec la distribution de la couverture forestière, ce qui laisse penser que la proximité physique et la disponibilité ne suffisent pas, à elles seules, à déclencher l'installation. D'autre part, nombre de projets, en France comme à l'étranger, s'approvisionnent sur de très longues distances (Evrard et Poinsot 2013), faisant par la même disparaître une partie des retombées locales espérées. Ceci doit nous inviter à revoir notre grille d'analyse territoriale du BE. Pour ce faire, nous proposons une lecture basée sur l'analyse (double) des proximités de la coordination et de la spécificité des facteurs.

CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE

Economie des proximités et des ressources spécifiques

L'économie des proximités postule que le rapprochement et la coordination entre les acteurs économiques (entre un producteur et un consommateur de bois, ou entre plusieurs propriétaires forestiers) dépendent de facteurs multiples (Bouba-Olga, Carrincazeaux *et al.* 2008). Au-delà de la distance géographique « classique », qui joue notamment sur les coûts de transports, la théorie évoque par exemple la proximité organisationnelle,

¹ cf. notamment l'enquête réalisée par AMORCE auprès des « RCT33-réseaux de chaleur au bois en 2010 »

censée représenter le partage des techniques et de savoir-faire productifs, ou la proximité institutionnelle, qui traduirait l'adhésion à des valeurs et des motivations communes (Olivier et Wallet 2005, Rouaud, Beaurain *et al.* 2016).

Parallèlement, les recherches sur la spécificité s'intéressent aux stratégies qui permettent aux productions de se différencier durablement les unes des autres et d'éviter ainsi une concurrence directe par les prix (Pecqueur 2001). Cette lecture s'appuie sur une distinction entre, d'une part, les actifs et les ressources et, d'autre part, leur caractère générique ou spécifique (Collectis et Pecqueur 1994). Les actifs sont effectivement mobilisés dans des processus de production tandis que les ressources demeurent à un stade « latent » (c'est la différence entre un peuplement exploité et un autre non exploité). Alors que les facteurs génériques sont pleinement dans le marché (l'arbitrage se fait sur les prix exclusivement), la spécificité conférerait une valeur intrinsèque supplémentaire au produit (origine, mode de production, etc.). Dans ce contexte, les ressources spécifiques sont un élément clef de l'analyse. Largement immatérielles et non marchandes, elles sont envisagées comme « *l'expression d'un processus cognitif engagé lorsque des acteurs, ayant des compétences différentes, produisent des connaissances nouvelles afin de résoudre un problème donné* » (Colletis et Pecqueur 2005, p.56). Plusieurs auteurs ont cherché à qualifier ces processus « d'activation » et de « spécification » qui feraient appel à des modes de coordination plutôt axés sur de la proximité institutionnelle (Olivier et Wallet 2005).

Le bois énergie est-il susceptible de devenir (ou pas) un actif spécifique et sous quelles conditions ? Une telle « spécification » renforcerait-elle l'ancrage territorial du projet, notamment au niveau de son approvisionnement ? Pour tenter de répondre à ces questions, il nous faut sortir d'une vision des territoires forestiers réduit à de simples « gisements » de matières mais les envisager sous la forme d'espaces sociaux construits, autrement dit l'expression de relations sociales situées.

Matériaux et méthodes

Notre présentation est conçue comme une synthèse de plusieurs travaux, dont une partie a été réalisée au sein de l'unité ETBX de l'Irstea de Bordeaux². Nous limitant à rappeler plusieurs résultats significatifs, nous renvoyons aux références bibliographiques citées pour de plus amples détails.

RESULTATS

Sans occulter le poids de la distance et des coûts de transports, force est de constater que les rapprochements entre acteurs mobilisent des registres alternatifs. C'est bien la totalité des formes de coordination qui va *in fine* définir le caractère territorial du BE.

Un premier résultat assez classique sur la proximité organisationnelle renvoie à l'effet de la longueur de la chaîne d'approvisionnement. Plus les intermédiaires sont nombreux, plus les coûts de contrôles (sur l'origine des produits) sont élevés, tout comme le risque de voir les acteurs intéressés par la généricité prendre l'ascendant dans la chaîne. Cette situation semble récurrente au sein des grands réseaux de chaleur urbains, souvent gérés en Délégation de Service Public par des énergéticiens (Farrugia-Tayar 2011, Dehez et Banos à paraître).

En même temps, la question se décline en fonction du secteur d'activité qui utilise ou produit l'énergie, reflétant une forme « d'héritage » sectoriel et industriel. Nombre de chaufferies en effet sont mises en services par des entreprises qui utilisaient déjà la biomasse forestière antérieurement et qui ont ainsi mis à profit leurs connaissances techniques et relationnelles. De telles trajectoires ont été constatées dans des filières bois papier (Poupeau et Schlosser 2010, Dehez et Banos à paraître) et agricoles (Tritz 2012, Daniel 2015, Pierre 2015) au moment de concevoir l'approvisionnement notamment, mais aussi dans les réseaux de chaleur

² notamment dans le cadre des projets CONSORE (2011-2015) soutenu par la région Aquitaine et COLLENER (2012-2016) soutenu par l'ANR.

urbains (Bordeaux, Grenoble, Metz...) ou les sites en reconversion industrielle (Lacq, Gardanne...). Plus que les autres, ces deux derniers modèles auraient tendance à favoriser des produits génériques, eu égard aux schémas dont ils s'inspirent pour développer le BE, à savoir la gestion des déchets pour les premiers et l'exploitation des énergies fossiles pour les seconds (Tabourdeau 2014, Daniel 2015).

Confortant le rôle de la proximité institutionnelle, les valeurs et les objectifs affichés par les acteurs interviennent tout autant. Certains projets sont clairement centrés sur les valeurs de défense de l'emploi ou d'entretien de l'espace rural. Ils sont généralement portés par des acteurs du monde forestier ou agricole, voire par des collectivités locales qui s'en sont fait le relais et privilégient des approvisionnements en circuits courts (Tritz 2012, Tabourdeau 2014, Dehez et Banos à paraître). D'autres sont plutôt conçus suivant un objectif de performance énergétique, et pour cela privilégient des produits génériques normés aux qualités calorifiques optimales et vérifiables. De façon tout à fait intéressante, entrent dans cette catégorie les projets de grands groupes énergéticiens (pour lesquels « performance » signifie « rentabilité ») mais aussi des modes de gestion alternatifs (où « performance » est synonyme de « sobriété »). Contrairement à ce qui a été constaté dans l'agriculture, la proximité institutionnelle peut ici aller à l'encontre de la territorialité (Dehez et Banos à paraître). Pour les mêmes raisons, un dispositif comme le Fond Chaleur, qui centre justement son action sur la notion de performance, a des effets ambigus (Banos et Dehez 2015, Dehez et Banos à paraître).

Dans une majorité des constructions territoriales étudiées (cela va des industries papetières régionales aux petites chaufferies dédiées en milieu rural), nous avons relevé des processus assimilables à la création de « ressources spécifiques » (Dehez et Banos à paraître). Ces ressources (cognitives et organisationnelles) ont permis de s'adapter à des changements économiques ou environnementaux (tempêtes). Une partie a bénéficié de reconnaissances institutionnelles *via* des labélisations diverses (pôle de compétitivité, espace info énergie, TEPOS, pôle d'excellence rurale...). Plusieurs fois, le choix du produit (et de la technologie sous-jacente) s'est avéré déterminant : les démarches construites autour d'essences forestières emblématiques (Pin Maritime dans les Landes, taillis de Châtaigner en Dordogne...) ont, jusqu'à présent tout du moins, plus facilement conservé un approvisionnement local que les autres. Mais toutes les expériences n'ont pas trouvé à s'incarner dans un actif forestier. La spécificité s'est parfois exprimée à d'autres niveaux, à l'instar des montages administratifs et financiers qui reflètent les « communautés de valeurs » des adhérents : ce qu'illustre la création de SCIC, des régies communales ou des syndicats départementaux de l'énergie. Ces expériences témoignent d'autres formes d'attachement au territoire (tournées vers l'indépendance et l'autonomie, la redistribution des richesses) qui n'ont pas hésité à relâcher le critère de l'approvisionnement local. Dans leurs futures stratégies de développement du bois énergie, les forestiers doivent impérativement intégrer cette diversité des rapports aux territoires sous peine de passer à côté des perspectives offertes par la transition énergétique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Banos V., Dehez J. (2015), "Les trajectoires du bois énergie en Aquitaine : du développement local aux territoires de l'énergie ?", *Géocarrefour*, numéro spécial "Les campagnes européennes dans la transition énergétique : entre coopérations localisées et captation des ressources (Vol 90-4/2015), p.329-338.
- Bouba-Olga O., Carrincazeaux C., Coris M. (2008), "La proximité, 15 ans déjà ! Avant propos", *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3, p.1-9.
- Collectis G., Pecqueur B. (1994), "Les facteurs de la concurrence spatiale et la construction des territoires" in Garofoli G., Vazquez Barquero A. (eds), *Organization of production and territory : local models of development*, Gianni luculano Editore, Pavia, Italy, p.95-115.
- Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (2011), *Biomasse-Energie-Climat : de la photosynthèse à la bio économie. Tome 2: l'énergie des bois*, Cahier thématique, XIV, Paris.
- Daniel F.-J. (2015), *La structuration socio-économique de l'approvisionnement en biomasse énergie en Alsace - Rapport intermédiaire RA61*, projet OUI-Biomasse, Engées, GESTE, Irstea,

- Dehez J., Banos V. (à paraître), "Le développement territorial à l'épreuve de la transition énergétique. Une première exploration à partir du cas du bois énergie", *Géographie, économie et société*.
- Evrard E., Poinot Y. (2013), "La gestion territoriale des ressources énergétiques forestières: jusqu'où le ménagement d'hier peut-il s'appliquer aujourd'hui ?", *L'Espace Géographique*, 2013/2(Tome 42), p.128-142.
- Farrugia-Tayar C. (2011), "Eco-quartier: l'efficacité énergétique en débat. Dossier spécial", *la Gazette*(16 mai 2011), p.29-36.
- FranceAgrimer (2012), *L'observatoire national des ressources en biomasse – Évaluation des ressources disponibles en France*, les Synthèses de France Agrimer, Montreuil.
- MEEDDM (2009), *Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables. Période 2009-2020*, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, Paris.
- Nielsen-Pincus M., Moseley C. (2009), *Social Issues of Woody Biomass Utilization : a Review of the Literature*, Paper E. W., 20, Ecosystem Workforce Program, University of Oregon,
- Olivier V., Wallet F. (2005), "Filières agro alimentaires et développement territorial: une lecture des dynamiques de proximités institutionnelles", *Economie et Institution*, 6 et 7(1er et 2e semestre 2005), p.75-107.
- Pecqueur B. (2001), "Qualité et développement territorial: l'hypothèse du panier de biens", *Economie Rurale*, 261, p.37-49.
- Pierre G. (2015), "Projets agro-énergétiques de territoires dans l'Ouest Français: le rôle des agriculteurs-moteurs", *Cybergeo : European Journal of Geography [En ligne]*(738).
- Poupeau F. M., Schlosser F. (2010), "La régulation de la filière bois énergie dans les Ardennes françaises : jeux et enjeux autour de la gestion de l'information ", *Politiques et sociétés*, 29(2), p.3-28.
- Rouaud R., Beaurain C., Chevallier M., Dellier J. (2016), "De la diversité des formes de collaboration et intentionnalité productives dans la filière bois: une première approche par les proximités (Limousin, France)", *Revue forestière française*, LXVIII(2-2016), p.197-203.
- Tabourdeau A. (2014), *Entre forêt et énergie : composer la transition. Le cas du bois-énergie en Auvergne et Rhone-Alpes*. Thèse pour le doctorat de Géographie, soutenue publiquement le 18 novembre 2014, université de Grenoble.
- Tritz Y. (2012), "Le système énergétique agri-territorial : les bioénergies comme outil de développement local", *Géographie, économie et société*, 2012/1(14), p.31-52.

Circuits de proximité du bois : analyses de cas dans 3 PNR de montagne

Christophe CHAUVIN¹

Auteurs associés : Marc FUHR¹, Antoine TABOURDEAU², Véronique PEYRACHE-GADEAU²

¹UR EMGR - Ecosystèmes Montagnards, IRSTEA

²UMR EDYTEM - Environnements, DYnamiques et TERRitoires de la Montagne, CNRS

Les territoires, en particulier les PNR, promeuvent une relocalisation de l'économie forestière, s'appuyant sur le bois-énergie et le développement de nouvelles techniques de construction-bois. Cependant cette valorisation locale du bois, souhaitée dans le respect des autres services offerts par la forêt, se heurte au cloisonnement des chaînes d'exploitation, de transformation et de commercialisation du bois.

Dans le cadre du projet PSDR4 OUI-GEF une enquête a été menée sur 10 chaînes de proximité existant dans 3 PNR de montagne (Bauges, Chartreuse, Pilat) afin de comprendre et évaluer leur fonctionnement, leur durabilité, leur capacité à répondre à des demandes en services non-bois (qualité écologique et paysagère), et finalement leur capacité à être transposées sur d'autres territoires.

7 chaînes significatives sont présentées, de l'échelle très locale d'une partie de PNR, à l'échelle large du massif Alpes au sens de la politique de massifs de l'Etat (CGET).

ECHELLE MICRO-LOCALE

L'échelle micro-locale correspond à une coordination d'acteurs locaux encouragée par le PNR, en général par le biais d'une commande publique. Dans le PNR du Pilat, il s'agissait de l'organisation d'une chaîne d'approvisionnement et de mise en œuvre de bois local, à l'occasion de la construction d'une extension des bâtiments du PNR. En Chartreuse, le PNR a accompagné et subventionné la création d'un centre de taille numérique, partagé entre plusieurs scieurs, permettant de réaliser de la charpente traditionnelle à coûts raisonnables. Cela permet d'accéder à de nouveaux marchés, en associant compétitivité économique et réponse à des demandes de spécificités locales (AOC ci-dessous). Le PNR des Bauges, pour sa part, s'est fortement impliqué dans la mise en place d'une coordination intercommunale sur l'approvisionnement en bois-énergie, à partir des forêts communales : il s'agissait de passer d'une gestion commune par commune à une mise en commun via une plate-forme centrale permettant d'assurer la régularité des approvisionnements pour chacun. Ce montage passe cependant par un appel d'offres pour la gestion de la plate-forme, ouvert à l'échelle européenne et pouvant donc aboutir à une perte de pouvoir des communes sur leur ressource, et à une délocalisation d'une partie de la valeur ajoutée.

ÉCHELLE LOCALE

A l'échelle locale, la démarche AOC Bois de Chartreuse est la plus ancienne démarche de ce type sur le bois : évoquée dès la préfiguration du PNR de Chartreuse en 1995, elle a été rendue possible par un article de la loi d'orientation sur la forêt de 2001, instituant les AOC-bois. Le dossier bientôt établi par le Centre Interprofessionnel du Bois de Chartreuse pouvait paraître techniquement exemplaire, puisque valorisant les gros bois issus des pratiques locales de jardinage par un « débit hors cœur sur quartier », pratiqué par les scieries locales. Mais des négociations sans fin ont alors commencé avec l'INAO, sur les spécificités mécaniques du bois (qualités C30, C40), sur la délimitation de l'aire d'appellation incluant ou non des scieries à l'aval, etc.. Après de multiples reports on espère aujourd'hui une signature de l'AOC au mieux en fin 2017. Divers scieurs se sont déclarés intéressés par du bois AOC, mais sans mentionner de bonus sur le prix : l'important pour eux est l'accès aux marchés publics, avant de parler de plus-values.

Sur le PNR du Pilat, l'association Sapin Blanc est centrée sur la promotion d'une essence, sans exclusive géographique, à l'image de France-Douglas. Il s'agit ici de revaloriser une essence locale mal aimée, en faisant la preuve de ses qualités technologiques pour des usages nobles, en particulier le lamellé-collé. Cette démarche coordonnée associe une large palette d'acteurs sous la coordination de l'interprofession : gestionnaires exploitants forestiers, scieurs, charpentiers, prescripteurs, PNR du Pilat. *L'action* est centrée sur la connaissance et la promotion de l'essence. L'association sert de support à une action distincte sur le lamellé-collé.

Le projet lamellé-collé sapin est plus directement opérationnel : les démonstrations techniques des qualités du sapin étant faites, il s'agit de s'associer entre 3 scieurs et un lamelliste, avec l'aide de l'interprofession et d'un bureau d'études, pour offrir aux prescripteurs du lamellé-collé avec une qualité de service équivalente à celle des bois du Nord en termes de délais et de quantités. Ceci est une condition déterminante pour valoriser le caractère local du sapin malgré un prix supérieur d'environ 30% .

ECHELLE REGIONALE

La certification « Bois des Alpes » dépasse le cadre de la région, puisque la provenance garantie concerne l'ensemble des Alpes Françaises - tout en satisfaisant à un référentiel de qualité. Cette certification, lancée par le comité Interrégional Massif Alpes (CIMA) avec l'appui du CGET et l'aide de fonds européens, joue un rôle important dans l'utilisation du bois local dans les commandes publiques : en tant que certification elle peut être imposée dans un cahier des charges, à contrario d'une provenance géographique. Dans la perspective d'un marché public solvable, sinon captif, les partenaires de la filière ont su s'organiser pour fournir les volumes souhaités avec une qualité convenable : 16 bâtiments publics ont été ainsi construits depuis 2011, pour 2500 m³ de bois « des Alpes » en pratique le plus souvent local. Cela s'est traduit par un surcoût de 15-20% par rapport au concurrent bois du Nord, sur le poste bois soit moins de 2% sur le coût total.

DISCUSSION

L'étude des diverses chaînes a d'abord permis de préciser la motivation de leurs acteurs. Pour les partenaires interrogés, il s'agit avant tout de lutter contre la concurrence des bois du Nord, performants autant sur le prix que sur la qualité et les délais de livraison. Pour cela la bataille est à livrer sur deux fronts : l'image et la qualité.

L'appui des structures publiques est alors essentiel, pour l'animation et la recherche technique d'une part, largement financées sur fonds publics, mais aussi sur la commande publique, qui forme le ressort de fond pour motiver les partenaires économiques de la filière. Cette commande publique, présente du plus local au plus global, représente une étape importante pour sensibiliser les donneurs d'ordre, architectes, maîtres d'ouvrage publics et privés ; et in fine pour sensibiliser les particuliers via des réalisations publiques exemplaires, et les compétences développées chez les architectes et artisans.

Du plus local au plus global, les stratégies vont du réseau local de confiance, compatible avec la commande publique tant qu'on ne dépasse pas certains seuils, à des systèmes de certification plus normés comme le Bois des Alpes, plus adaptés à la fourniture de gros volumes pour des commandes d'envergure régionale.

Ces stratégies sont a priori complémentaires, et doivent pouvoir se combiner chacune à son échelle à condition de bien définir sa cible. Le contraste entre les difficultés de l'AOC Bois de Chartreuse d'une part, et l'indéniable succès de Bois des Alpes d'autre part, est à ce titre instructif : d'un côté avec l'AOC un dossier techniquement irréprochable, mais mal ciblé politiquement (problèmes avec l'INAO) sinon économiquement (quels acheteurs ?) : et d'un autre côté un dossier a priori moins convaincant techniquement (échelle Alpes, qualification de bois nouveaux au départ), mais politiquement fortement porté (Etat, Régions, départements, Communes forestières, interprofessions), et économiquement soutenu par une importante commande publique.

Cette importance des soutiens publics renvoie aux motivations de base de la promotion du bois, dans le cadre d'une transition énergétique qui soit aussi écologique. Dans quelle mesure ces circuits (plus ou moins) de proximité favorisent-ils une bonne gestion de la forêt, avec prise en compte des services écosystémiques non marchands ? Garantissent-ils contre des surexploitations locales notamment pour le bois-énergie ? Cette préoccupation est peu mise en avant par les acteurs de la filière interrogés : elle renvoie à la responsabilité et à la vigilance des acteurs publics impliqués, aux différentes échelles de territoire.

**SESSION PARALLELE 1.A - BIENS ET SERVICES ECOSYSTEMIQUES
FORESTIERS DANS LES TERRITOIRES (SUITE)**

Quelle valorisation forestière pour le développement des territoires?

Etienne POURCHER

EP Conseil et Stratégie

La forêt : Au cœur des enjeux planétaires au XXI^e siècle

La forêt recouvre le quart des terres émergées de notre planète ce qui en fait un des éléments majeurs de nos territoires. Son apport pour les équilibres sociaux, environnementaux, énergétiques ou encore alimentaires n'est plus à démontrer. La forêt absorbe 23% de nos émissions annuelles de CO₂ et le bois est à la fois un élément de stockage durable et une source d'énergie renouvelable. La France abrite dans sa forêt une grande diversité biologique. Le matériau bois alimente une filière qui génère 60 Mds de Chiffre d'affaire et 450 000 emplois mais reste l'un des principaux postes de notre déficit commercial (9,2%). Cependant, à l'inverse des pays tropicaux où la déforestation pose un problème grave, la forêt française est en extension continue depuis deux siècles.

Dès lors, la question qui se pose est de savoir comment valoriser les forêts pour les territoires ?

La forêt et les acteurs des territoires :

sa multifonctionnalité place la forêt au carrefour de ces différents interlocuteurs territoriaux et les récentes lois d'organisation territoriale rebattent les cartes pour la forêt :

- communes : au-delà des historiques communes forestières, la montée en puissance de l'intercommunalité avec ses compétences
- départements : compétences en termes de réglementation des boisements et d'environnement (ENS)
- les Régions en matière économique (SRDEII) d'aménagement du territoire (SRADDET) trame verte et bleue, SRCAET et énergie (SRB) ; par ailleurs, les Régions deviennent autorités de gestion des fonds européens (La Loi MAPTAM).

Par ailleurs, des stratégies territoriales propres à la forêt ont été mises en place (Loi d'Avenir) : fonds stratégique forêt bois, GIEEF, CSF, PNFB décliné en PRFB...

En matière de développement économique, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, a introduit un programme national de la forêt et du bois décliné en programmes régionaux et a créé un fonds stratégique de la forêt et du bois.

- Au sein du Conseil National de l'Industrie, la filière bois est la quatorzième filière stratégique. Le contrat stratégique de filière a été signé le 16 décembre 2014.

Aussi, chacune des aménités de la forêt (puits de carbone, bois énergie, biodiversité, bioressource industrielle, aménagement du territoire) peut trouver des pistes de valorisation dans le cadre de ces nouveaux outils.

LE CLIMAT : LA FORET COMME PUIIS DE CARBONE ET NECESSAIRE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le CO₂ capté et le carbone stocké sont les deux aménités apportées par la forêt concernant le changement climatique.

Le **plan climat-air-énergie territorial** est porté par les intercommunalités de plus de 20 000 habitants et concerne tout le territoire de la collectivité. Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Les objectifs et priorités doivent s'articuler avec le **schéma régional climat-air-énergie** ou le schéma régional d'aménagement, du développement durable et d'égalité des territoires ou avec la stratégie nationale bas carbone, et le cas échéant avec le plan de protection de l'atmosphère.

La commande publique, en particulier des territoires, est essentielle et croise les initiatives de soutien à l'innovation. Citons la réalisation d'immeubles de grande hauteur en bois ou encore les Défis du bois de l'Enstib pour la micro-architecture bois.

MOBILISER LE BOIS ENERGIE DANS NOTRE MIX ENERGETIQUE

La France a engagé des politiques de valorisation des énergies renouvelables dont le bois. Le fléchage de 30 millions d'euros du fonds chaleur est un signal sans précédent en cette matière.

Alors que le bois représente 46% de l'énergie renouvelable française, nous devons maintenir la part du bois énergie dans le mix énergétique français dans le respect de l'articulation des usages afin de ne déstabiliser ni la filière ni l'équilibre écologique des forêts. Nous disposons d'une opportunité de valorisation des bois et forêts les moins valorisés comme nouvelle source de développement local.

Une autre direction consistera à mobiliser la recherche dans les carburants de troisième génération, le biofuel et la chimie verte.

Loi Transition énergétique

La Loi a introduit une Programmation Pluri-annuelle de l'Energie (PPE) un décret fixe les objectifs ambitieux pour 2018 et 2023.

Le **Schéma National Biomasse** également introduit par la loi est décliné en Régions dans les Schémas Régionaux Biomasse. L'objectif est de décliner les objectifs de **la PPE** au niveau des régions, notamment par l'approvisionnement en biomasse.

Les **autres potentiels des territoires forestiers** : pas seulement une réponse aux attentes par la production de biomasse, mais aussi du foncier à valoriser pour éolien, solaire, petit hydraulique et cours d'eau, et enfin le stockage CO₂... Parallèlement, le biofuel, carburant de 3^e génération est une perspective à prendre en compte.

Territoires à énergie positive

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Six domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires : autant de pistes de valorisation des services de la forêt.

FORET ET BIODIVERSITE

Le **Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)** comporte la définition et la hiérarchisation des enjeux régionaux en matière de continuités écologiques, une cartographie de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ainsi que des propositions pour sa mise en œuvre au niveau local.

Enfin, la loi du 08/08/2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages conforte le rôle des forêts pour le stockage du carbone, leur contribution à lutte contre l'érosion côtière, et crée, au 1er janvier 2016, une **Agence Française pour la Biodiversité**. Les **Parcs Régionaux, Zones Natura 2000** et autres **Espaces**

Naturels Sensibles sont autant d'outils propres également à valoriser les apports de la forêt en matière de biodiversité.

CREER DE LA VALEUR AJOUTEE POUR LUTTER CONTRE LE DEFICIT COMMERCIAL : FAIRE EMERGER UNE NOUVELLE INDUSTRIE DU BOIS REPOSANT SUR L'INTEGRATION DE LA FILIERE ET L'INNOVATION

La filière forêt bois enregistre historiquement un déficit commercial très important. Pour l'avenir, les enjeux seront la création de valeur ajoutée, l'innovation et, in fine, les créations d'emplois à partir d'une matière première enracinée dans le territoire et non délocalisable.

Plusieurs pistes de valorisation de la filière sont envisageables comme l'élaboration d'une stratégie nationale partagée à travers plan national forêt bois (**PNFB**) issu de la LAAF et ses déclinaisons régionales et le Contrat Stratégique de Filière (**CSF**). En outre, notons le formidable potentiel des **marchés publics** en matière de développement de l'usage des matériaux bois. Cf immeubles de grande hauteur supra.

Des moyens sont mis en place : le **fonds stratégique de la forêt et du bois** issu de la LAAF, le **Fonds Bois** de la BPI, le **Programme des Investissements d'Avenir** PIA à travers notamment les plans de la Nouvelle France Industrielle (immeubles de grande hauteur), les Appels à Projets de l'Ademe : l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Dynamic bois. D'autres initiatives visent également à soutenir l'innovation dans les territoires come le **fonds de garantie régional** Cambium Innovation (garantie de 10 à 20 M€ de prêts d'ici 2018 en Région Centre) ou encore ForInvest Business Angels (4 M€)

L'innovation dans la filière bois et la **R&D** comme la formation bénéficient d'outils (pôles de compétitivité, établissements de formation, de recherche...). Citons notamment le **Plan national Recherche et Innovation 2025** avec 3 priorités et 13 macro-projets : accroître les performances du secteur, développer les usages du bois et adapter la forêt. Mentionnons les outils que sont le Plan de Transition Numérique dans le Bâtiment.

Les régions sont chargées **schéma régional de développement économique**, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), lequel définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aide à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises; La nouveauté de ces schémas, qui viennent se substituer à d'autres préexistants, tient principalement à leur caractère obligatoire et prescriptif vis-à-vis des décisions des autres collectivités.

Nouvelles gestionnaires des Fonds européens les régions mettent en place la **«spécialisation intelligente** » qui est une incitation à l'attention de chaque région pour qu'elle focalise ses ressources et ses efforts sur les domaines d'activités ou les secteurs technologiques où elle détient un avantage comparatif avéré. La filière bois peut y trouver source de valorisation.

METTRE L'ACCENT SUR LE NECESSAIRE AMENAGEMENT COLLECTIF DE L'ESPACE FORESTIER

Mais si la ressource ne sera mobilisée qu'à partir de la demande d'une industrie aval dynamique et innovante, un des freins à la mobilisation de la matière reste le **morcellement d'une forêt privée** difficile à mobiliser. Pour valoriser, il faut regrouper.

La place de la forêt dans le territoire aborde les questions d'aménagement durable de celui-ci.

La loi NOTRe crée l'obligation pour les nouvelles régions de produire un nouveau schéma de planification, dénommé **SRADDET** (ou schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Le SRADDET définira les grands principes de l'aménagement des territoires et de la vocation des différents espaces fonciers.

Le SRADDET fusionnera plusieurs documents existants (Plan Déchet, Schéma régional intermodalité, Schéma Régional de Cohérence Ecologique et Schéma Régional Climat Air Energie) ainsi qu'un nouveau Schéma régional biomasse.

Les **SCOT** sont également des documents d'aménagement du territoire à prendre en compte pour valoriser les usages de la forêt

Portée par une collectivité, la **charte forestière de territoire** rassemble tous les acteurs d'un territoire qui définissent un programme d'actions pour valoriser leurs espaces forestiers. Elle prend en compte tous les usages de la forêt : économique, environnemental et social.

En matière de **Tourisme** le Schéma Régional du Tourisme, le Comité Régional du Tourisme sont autant d'outils pour valoriser l'accueil du public en forêt, l'hébergement (Gîtes forestiers) les loisirs (Sentiers).

En conclusion, pour valoriser les apports de la forêt dans les territoires, plaçons la forêt là où l'on voudrait qu'elle soit dans les dispositifs territoriaux. Faisons de la forêt une opportunité pour les territoires !

Préférences pour les espaces verts urbains et les forêts péri-urbaines: Une analyse des choix résidentiels déclarés

Serge GARCIA

Auteurs associés : Jens ABILDTRUP, Gengyang TU

Laboratoire d'économie forestière (LEF), AgroParisTech-Inra

Les forêts périurbaines situées entre le centre urbain et les zones rurales fournissent des bénéfices récréatifs et différentes aménités à la population locale. Plusieurs études ont montré que la fréquentation et le consentement à payer (CAP) pour l'accès à un espace récréatif étaient décroissants avec l'augmentation de la distance et des coûts de transport.

Les autres espaces verts urbains comme les jardins et parcs publics peuvent également procurer des bénéfices esthétiques et récréatifs, ce qui en fait des sites de remplacement des forêts péri-urbaines. Alors qu'il existe une forte attractivité pour les villes, les populations urbaines ont en même temps une forte demande pour les usages directs (récréation, aménité paysagère) et indirects (fonctions écologiques, dont purification de l'air, aménité paysagère, calme, bonnes odeurs...) des espaces verts urbains. Cependant le degré de substitution entre forêts péri-urbaines et parcs publics n'a reçu que peu d'attention dans la littérature économique. Pourtant, l'évaluation des préférences pour ces deux types d'espaces verts urbains et la compréhension des effets potentiels de substitution sont des informations importantes pour les urbanistes urbains.

Dans ce travail, on évalue la valeur des espaces verts urbains et des forêts péri-urbaines, ainsi que leur caractère potentiel de substituts, pour la population locale sur la base de leur choix résidentiel. Plus précisément, nous étudions l'hétérogénéité des préférences des individus pour les espaces verts urbains et nous cherchons à évaluer la valeur marginale de certaines de leurs caractéristiques (éloignement et récréation, accès ou pas, aménité paysagère, etc.).

Dans ce but, nous avons réalisé une expérience de choix (*Choice experiment*) résidentiel (location ou achat du logement principal) qui se base sur les arbitrages entre les caractéristiques des logements et les aspects environnementaux du voisinage. Le consentement à payer individuel est estimé à partir de modèles économétriques prenant en compte l'hétérogénéité des préférences (modèle à classes latentes, logit mixte). Les attributs choisis du *Choice experiment* sont : la distance à la forêt, la distance au parc, la vue sur l'espace vert, la surface habitable, le prix/loyer du logement. L'enquête en face à face réalisée en Juillet 2013 et 180 individus ont complété le questionnaire ou de nombreuses questions sur leurs caractéristiques individuelles étaient posées.

Nos résultats montrent que les espaces verts ont à la fois une valeur d'usage direct (loisirs) et une valeur d'usage indirect (vue, calme). Les préférences pour les espaces verts urbains sont hétérogènes avec comme résultats principaux que la distance à la forêt n'a pas d'impact sur le choix de résidence. On choisit plus volontiers un logement plus proche d'un parc urbain et on préfère un logement avec vue sur un espace vert. Cependant, la valeur attribuée (consentement à payer - CAP) à chacun de ces attributs varie significativement entre les individus.

De plus, les choix par rapport à la distance aux espaces verts urbains varient selon les caractéristiques individuelles. Le CAP pour se rapprocher d'une forêt péri-urbaine augmente avec le nombre de visites en forêt (pour ceux qui pratiquent régulièrement des activités récréatives). Les propriétaires veulent payer moins pour vivre près des parcs en pourcentage des dépenses de logement (les riches sont prêts à payer plus). Nous trouvons enfin qu'il n'existe pas de relation significative entre les choix de résider proche de forêts péri-urbaines ou de parcs urbains. Ils ne sont ni substituts ni compléments. En revanche, avoir un logement avec un jardin privé peut être substitut aux parcs urbains.

Quelques études ont montré que la qualité de l'environnement pouvait avoir un impact sur l'état psychologique des individus. En revanche, il existe très peu d'études sur l'impact des sentiments sur le choix des gens. Pourtant, les sentiments ou états de bien-être durables positifs, comme le bonheur, peuvent avoir un impact important sur le choix des gens. Par exemple, l'humeur positive augmente la visibilité des objectifs à long terme (conduisant à une plus grande préférence pour des aliments sains, à épargner plus, etc.). On étudie l'influence de l'état de bonheur des individus sur leurs préférences pour ces espaces verts, toujours sur la base de leur choix résidentiel. Nous combinons cette fois-ci les données de choix résidentiels avec des données de bonheur déclarées. En fin d'enquête, il est demandé de donner son sentiment sur : leur état de bonheur (échelle de 1 à 10), la satisfaction de la vie familiale (échelle de 1 à 10). Notre analyse économétrique est basée sur un échantillon de 124 propriétaires.

On montre d'abord que la prise en compte du bonheur dans nos modèles permet d'expliquer l'hétérogénéité des préférences des individus. La variable latente de bonheur est bien expliquée par les caractéristiques individuelles (nombre d'enfants, emploi, santé...). Les indicateurs de bonheur (sentiment sur leur état de bonheur, satisfaction de la vie familiale, revenu) sont de bonnes mesures de la variable latente de bonheur. Nous trouvons que les résidents préféreraient vivre plus près des forêts péri-urbaines (ceux du centre encore plus) et avoir une vue sur les espaces verts. Les résidents habitant au centre préféreraient vivre plus près des parcs urbains. Le bonheur déclaré a un impact sur la préférence des gens pour les espaces verts urbains : les gens plus heureux ont une plus forte préférence pour se rapprocher des forêts et des parcs. Mais les gens malheureux ont une préférence forte pour la vue sur des espaces verts.

La forêt de Moulière (Vienne) : une ressource territoriale a mieux valoriser dans les projets de développement local du nouveau périmètre de la communauté urbaine de Grand Poitiers

Mohamed TAABNI

Laboratoire Ruralites, Université de Poitiers

INTRODUCTION

Le massif forestier de Moulière s'étend sur un peu plus de 6900 hectares, c'est le plus grand du département de la Vienne. La forêt domaniale de Moulière recouvre 4235 hectares dont 3692 font l'objet de conduite en sylviculture.

Des bois privés et les landes à bruyère du Pinail lui sont contigus. La Réserve Naturelle Nationale des landes du Pinail (135 hectares) est située sur le terrain domanial.

La forêt de Moulière tire son nom de l'industrie d'extraction de pierres à moulin (meulière) de son sous-sol. Elle a été soumise à de multiples usages du haut moyen âge au XVIIe siècle, y compris lors de son intégration dans le domaine royal en 1482.

Reprise en main à partir de 1667 dans sa partie la moins dégradée et ayant les meilleures aptitudes, elle devient un espace de production de bois selon les principes et normes techniques édictés par l'Administration forestière à partir de 1824 dans une logique de gestion sectorielle rompant ainsi les liens avec les usages traditionnels des populations et territoires environnants.

UNE FORET DE PRODUCTION MAIS AUX SERVICES ECOLOGIQUES RECONNUS

La futaie de peuplement de résineux (pin maritime principalement) occupe 42 % de la surface, la futaie feuillue (chêne sessile) 33 %, la futaie mixte chêne/ pin 12 %

L'ensemble de la forêt domaniale et ses annexes sont classés en zone Natura 2000 (ZPS) par l'Arrêté du 06/07/2004, et incluses dans le réseau des trames vertes et bleues. Outre ses fonctions écologiques, de production de bois de qualité, des revenus substantiels pour l'ONF sont tirés de l'adjudication de droits de chasse.

FORET PERIURBAINE, RICHE EN SITES D'INTERET NATURELS ET HISTORIQUES SITUÉE AUX PORTES DE POITIERS ET DE BOURGS RIVERAINS MAIS PEU MIS EN VALEUR

-Classée Natura 2000 Moulière possède une faune et une flore très riches (DOCOB 2010) : oiseaux nicheurs (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Pic Mar...), amphibiens (Crapaud sonneur à ventre jaune, Triton crêté), insectes (Lucane cerf-volant, associé à la chênaie)...

-vestiges d'activité humaine (exploitation du minerai de fer, exploitation de la pierre meulière au Pinail,..)

La Réserve naturelle du Pinail (135 hectares), unique Réserve naturelle nationale du département de la Vienne, a été créée en 1980 afin de préserver ce milieu original de l'enrésinement et du comblements des 3000 mares (sur les 5000 existantes) occupant les anciennes fosses d'extraction de la pierre meulière (roche à silex)

-édifices religieux ou païens (Croix Généraux, Croix de Mareuil, Tombe à l'enfant).

-Ces traces dispersées dans la forêt, témoignent du passé et des légendes qui contribuent au à l'attrait de la forêt de Moulière.

Facilement accessible de Poitiers, Châtelleraut ou Chauvigny (à 20Km de distance) elle est perçue et pratiquée par la population comme une forêt récréative. Elle est bien une forêt multifonctionnelle.

UNE FORET DEVENUE MULTIFONCTIONNELLE RELIEE AUX TERRITOIRES LOCAUX MAIS MANQUANT ENCORE D'UN PROJET FEDERATEUR

La forêt de moulière s'étend sur actuellement sur plusieurs entités territoriales :

-2 communautés de communes (communauté urbaine de Grand Poitiers et 2 communautés d'agglomération du Pays Châtelleraudais (et sur 4 avant 2017)

-9 communes :Dissay, Saint-Georges les Baillargeaux, Bignoux, La Chapelle Moulière, Liniers, Bonneuil-Matours, Saint-Cyr, Vouneuil-sur-Vienne, Montamisé.

Le SCOT Seuil du Poitou (lancé en 2010 par le SMASP et prenant fin en 2017) englobe la forêt de Moulière.

Il regroupe 132 communes, 327 500 habitants et représente 45 % de la superficie de la Vienne). Il orientera l'aménagement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années.

La forêt de Moulière, n'a pas encore bénéficié de projets fédérateurs construits en concertation par les acteurs locaux (ONF, CPIE Seuil du Poitou, élus, associations, usagers...), même si on peut noter l'aménagement de quelques infrastructures d'accueil.

L'ONF a accompagné à partir des années 1990 les initiatives des communes riveraines quant à la gestion de l'accueil du public.

Il a été associé dans la création (1991) de la Maison de la Forêt (de statut associatif) en lisière de la forêt domaniale, sur un terrain appartenant à la commune de Montamisé. C'est un espace d'information, de vente de produits, avec des salles d'expositions). La Maison de la forêt forme un des points d'entrée majeurs de la forêt avec un parking aménagé.

L'ONF a également participé au balisage de circuits de randonnée pédestre intra massif forestiers, de 3 sentiers d'interprétation avec panneaux pédagogiques, aux liaisons avec les sentiers réalisés par les communautés de communes (Châtelleraudais, Vienne et Moulière, sentier Ville –Nature de Grand Poitier, ainsi qu'aux circuits balisés pour VTT et enfin à l'aménagement d'aires de stationnement et de points de collecte de déchets.

LES USAGES ET LES ATTENTES DES USAGERS DE LA FORET DE MOULIERE

Il n'y a pas d'enquête exhaustive à ce jour.

Des enquêtes par sondage ont été réalisées lors de stages d'étudiants de Master 1 en géographie de janvier à début Juillet et de septembre à octobre 2015 auprès des usagers et des acteurs territoriaux (élus des 9 communes), ONF et associatifs (LPO, GEREPI, CPIE, l'association de la Maison de la Forêt, la Fédération Française de Randonnée, la Fédération Française de Cyclo-tourisme, le club cyclo-marcheurs, l'association Rando-cyclo, Associations de randonnée

Pour les usagers 2 groupes dominants ont émergé

- Les habitants de Poitiers (majoritaires à plus de 70 %) et Châtelleraudais (30%), ce sont des visiteurs occasionnels du dimanche et week end (pratique de la marche, vélo, sports équestre).

Les habitants des communes riveraines, fréquentent plus régulièrement la forêt. Ils y accèdent à vélo ou en voiture. Ils ont leurs lieux de forêt préférés. Ce sont essentiellement des adeptes de la promenade et des sportifs (joggeurs, randonneurs), mais aussi des cueilleurs (champignons, châtaignes, plantes pour décoration florale..) et chasseurs.

Les élus et associatifs reconnaissent le rôle du massif en termes de loisirs de proximité et son potentiel de développement pour une offre diversifiée dans la découverte de ses richesses, mais tous regrettent l'absence d'un plan coordonné de développement pour son insertion dans l'offre touristique et les animations locales et la création d'équipements d'accueil du public en différents points d'entrée, une meilleure conception des circuits et parcours de découvertes pédagogiques ou à thèmes, ciblant des publics variés, La dispersion des initiatives des communes riveraines en témoigne. L'ONF se dit ouvert à toutes les propositions des communes et communautés de communes dans le respect de ses missions.

MOULIERE V/S TERRITOIRE: UN ESPACE FORESTIER PRATIQUE MAIS SANS CARACTERISTIQUES IDENTITAIRES PARTICULIERES ET SANS APPROPRIATION COLLECTIVE

Moulière n'est pas pensée comme un territoire mais en des termes utilitaires, fonctionnels, correspondant aux pratiques et représentations individuelles de chacun. Si elle peut représenter un élément important du cadre de vie pour certains riverains, elle est plus perçue comme paysage/environnement que comme territoire. On est dans le registre l'espace perçu et non dans celui de l'espace vécu.

Elle revêt une forme d'entité intrinsèque, mais cette dernière ne peut être mise en relation avec un groupe social désigné et se vivant comme tel de manière durable.

LE SCHEMA D'ACCUEIL DU PUBLIC UN 1ER JALON DANS LE DEVELOPPEMENT D'UNE VISION COMMUNE DES ATOUTS ET ENJEUX DE L'INTEGRATION DE MOULIERE AUX TERRITOIRES

Réalisé en 2013 par l'ONF en concertation avec les acteurs institutionnels, les collectivités et les associations, le schéma d'accueil se veut un outil pour structurer et améliorer l'accueil du public en forêt et les relations avec les territoires riverains. Outre l'évaluation des conditions actuelles de l'accueil et les moyens d'amélioration, le document a développé la réflexion sur la nécessité de coordonner les actions autour et dans la forêt, les thématiques à creuser et l'évaluation financière des actions projetées.

Le document souligne la nécessité de réactiver l'Association Pour la Protection et la Valorisation de Moulière (créée en 2010) et regroupant une partie des communes riveraines de Moulière dont l'objet est de mener une réflexion commune pour dynamiser, animer et encadrer les loisirs nature exercés dans cette forêt et ses marges et d'impliquer le Comité Départemental du Tourisme. Enfin, la reconnaissance de l'interdépendance des acteurs et du besoin de coordination est nettement soulignée.

En revanche, peu de réflexions sur la manière de promouvoir l'identité du territoire par des actions symbolique et festives, les moyens de valorisation de l'histoire du massif, de ses richesses patrimoniales, des ses liens passés avec les habitants des territoires. Il en est de même quant à la place de Moulière dans l'offre globale en termes de loisirs, de tourisme de proximité et vers des publics plus occasionnels et éloignés.

A ce jour peu de réalisations préconisées par le Schéma d'accueil, faute de moyens et de maître d'ouvrage unique et parmi lesquelles :

- découverte des milieux naturels via la « Fête de Moulière »
- la réorganisation des sentiers et haltes équestres en concertation avec le CDTE (Comité Départemental de Tourisme Équestre)
- Charte signalétique et graphique, portée par l'ONF et discutée lors de comités de pilotage avec est en cours l'APVM, la LPO, GEREPI et l'association Saga de St Cyr, est en cours.
- la commission « patrimoine et chemins de randonnées » n'a encore rien produit.
- l'animation et la communication sur le territoire par l'APVM à travers notamment «les échos de Moulière» est très embryonnaire

LA NOUVELLE CONFIGURATION TERRITORIALE ISSUE DE LA LOI NOTRE, UNE CHANCE POUR MOULIERE ?

La nouvelle configuration territoriale suite à la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTre) qui va entraîner celle des relations entre les acteurs du territoire. La communauté urbaine de Grand Poitiers réunit la communauté d'agglomération de Poitiers, les communautés de communes du Pays Chauvinois, du Pays Mélusin, de Vienne et Moulière et du Val Vert du Clain depuis février 2016, soit 40 communes et. 195 000 habitants. La quasi totalité de la forêt de Moulière et ses annexes seront incluses dans le nouveau périmètre de Grand Poitiers. La CDC du Pays Châtelleraudais n'en conserve que 2 communes

Grand Poitiers pourrait ainsi jouer le rôle de coordinateur d'un projet territorial intégrant Moulière et pouvant se décliner dans plusieurs thématiques articulées (avec l'accessibilité, l'offre événementielle, les équipements

d'accueil et d'interprétation, de nouvelles offres d'activités en bordure et en forêt etc..., du fait de la compétence tourisme élargie. L'ONF pour sa part aurait ainsi en face un interlocuteur unique.

L'enjeu est de passer de la vision monothématique (accueil du public en forêt) à un projet fédérateur global centré sur Moulière et les territoires environnants, renouvelant et articulant les offres de loisirs et d'activités, la découverte et la valorisation patrimoniale pour accroître son appropriation collective au-delà des pratiques et usages constatées, dessinant ainsi les contours d'un véritable projet de territoire. L'ancrage territorial de cet espace forestier reste à concrétiser par un effort de communication, de concertation et de partenariat pour reconfigurer les rapports des différents acteurs au delà de leurs prérogatives, pouvoirs et désirs respectifs en vue de construire une coalition d'acteurs mobilisés pour donner une nouvelle image identitaire reliée à un imaginaire revisité et une appartenance territoriale de la forêt de Moulière ainsi que renouveler la réflexion sur sa place dans la vie des territoires riverains.

BIBLIOGRAPHIE

DREAL Poitou-Charentes ; 2009 : Document d'objectifs de l'extension du site Natura 2000 FR5410014 . ZPS forêt de Moulière - landes du Pinail bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran . Rédaction Thierry DUBOIS , LPO Délégation Vienne.

ONF; 2013.Schéma d'accueil du public de la forêt de Moulière, ONF Vienne, 140 pages

Rakoto H., Taabni M. (ICoTEM, Univ. Poitiers) , 2004: Domaine convoité et territoire émergent : les enjeux récurrents de Moulière, une forêt péri-urbaine de Poitiers. Actes du Colloque international « La forêt : enjeux comparés des formes d'appropriation, de gestion et d'exploitation dans les politiques environnementales et le contexte d'urbanisation généralisée.

Université de Poitiers, ICoTEM, MSHS. 26/09/2013

Le bois-énergie collectif et industriel : les territoires et leur ressource forestière au coeur des enjeux

Elodie PAYEN¹

Auteurs associés : Clarisse FISCHER¹, Henri HUSSON²

¹Comité Interprofessionnel du Bois-énergie (CIBE)

²Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

L'ÉNERGIE, UN MODE DE VALORISATION EN CROISSANCE

Valoriser le bois sous forme d'énergie est un enjeu politique fort depuis la fin des années 90 de par ses nombreux avantages en termes environnementaux, économiques et de développement local. La forêt au côté de l'industrie forestière et de la filière de bois de recyclage représentent les principales sources de combustibles pour cette filière. La forêt correspond à son plus grand potentiel de développement, en cohérence avec les autres usages du bois (bois d'œuvre et bois d'industrie).

LES TERRITOIRES AU CŒUR DES ENJEUX

Les territoires ont un rôle primordial à jouer en tant que gestionnaires forestiers, mais aussi aménageurs de l'espace et acteurs des politiques publiques d'échelons nationaux et régionaux liées à la forêt, l'environnement, l'énergie,.... Schémas National et Régional de Mobilisation de la Biomasse (SNMB et SRB), Territoire à Énergie Positive (TEP et TEPCV), Plans Climat Énergie Air Climat (PCEAT) ont notamment des impacts forts sur les dynamiques locales de développement du bois-énergie.

Nous pouvons distinguer les enjeux liés à la filière bois-énergie en trois catégories :

- Enjeux économiques

La valorisation du bois sous forme de bois-énergie s'intègre dans la **filière forêt-bois** globale en tant que co-produit.

Le bois-énergie continue à être **soutenu fortement par les pouvoirs publics**, notamment via le « Fonds Chaleur » de l'ADEME.

La filière bois-énergie représente des **emplois non délocalisables** (gestionnaires, approvisionneurs de ressources, bureaux d'études, exploitants,...) considérés comme trois fois plus nombreux que dans le cas de l'utilisation d'énergies fossiles.

Le **coût des énergies fossiles** (gaz et fioul) est **actuellement bas**, ce qui handicape l'énergie bois qui se distinguait des autres énergies notamment par son prix attractif.

- Enjeux environnementaux

Le bois-énergie permet de valoriser des ressources forestières sans autres débouchés et ainsi d'entretenir les espaces boisés. Cela génère des intérêts dans le domaine **paysager**, mais aussi dans la **lutte contre le risque incendie**.

Utiliser du bois-énergie, c'est se tourner vers un combustible qui ne génère pas de rejet de dioxyde de carbone supplémentaire dans l'atmosphère et éviter de consommer des énergies fossiles qui en génèrent. Cela signifie une **lutte contre les émissions de gaz à effet de serre**.

- Enjeux énergétiques de la filière

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) promulguée en 2015 fixe un objectif national ambitieux de porter à au moins 32 % la consommation d'énergie produite à partir d'énergies

renouvelables d'ici 2030 dont 38 % de chaleur renouvelable dans les consommations à cet horizon. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui découle de la loi, fixe à travers le décret du 27 octobre 2016 des objectifs de développement de la production de chaleur et de froid renouvelables et de récupération en France métropolitaine, en termes de production globale. Ces objectifs retenues à l'horizon 2018 et 2023 concernent la biomasse, le biogaz (y compris injection dans le réseau avec valorisation chaleur), les pompes à chaleur, la géothermie, le solaire thermique et les réseaux de chaleur et de froid. Le bois-énergie (domestique, collectif et industriel) représentait **41% de la consommation d'énergies renouvelables en 2013. Son implication dans les objectifs d'ici 2030 est donc primordiale.**

Utiliser le bois comme source d'énergie signifie aussi gagner en **autonomie énergétique** par rapport aux pays exportateurs d'énergie fossile.

DES INFORMATIONS FIABLES ET CONCRETES POUR AIDER LES TERRITOIRES A MIEUX S'IMPLIQUER

Pour prendre position au mieux face à des enjeux parfois contradictoires, les territoires se doivent bénéficier des meilleures informations et conseils de la part des chercheurs, gestionnaires et acteurs professionnels par rapport aux actualités de cette filière.

LES PROFESSIONNELS IMPLIQUES POUR LA MUTUALISATION DES SAVOIR ET BONNES PRATIQUES

Le Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE) et son adhérent actif au sein de sa commission « Approvisionnement », le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) ont présenté l'état d'avancement du bois-énergie collectif et industriel en France en deux temps : tout d'abord, l'état des lieux du développement et la répartition géographique des installations collectives et industrielles (> 50 kW) et ensuite, la dynamisation de la mobilisation de la ressource forestière dans la région Aquitaine via deux outils : les appels à manifestation d'intérêt « Dynamic Bois » mis en place par l'ADEME et les Plans de Développement de Massif (PDM). l'état des lieux de la filière bois-énergie dans le domaine collectif et industriel et les démarches de mobilisation supplémentaires sur le territoire aquitain.

Recensement des installations au bois

Ce recensement organisé par le CIBE depuis 2007 bénéficie des connaissances de terrain du réseau des animateurs bois-énergie (présentation, liste et coordonnées en ligne ici : http://www.cibe.fr/commission-anim-valorisation-role-animateurs_217_fr.html)

Près de **6 000 installations** (à partir de 50 kW de puissance) sont identifiées sur le territoire français pour une consommation de plus de **11 000 kt de plaquettes de bois humides** (3 000 kWh/t) et pour une puissance cumulée bois de plus de **7 GW**.

L'**évolution du nombre d'installations dans le temps**, présentée sous forme de graphe, suit les contextes plus ou moins favorables à cette filière : soutiens financiers, prix des énergies élevé ou faible, notamment. Les plus fortes augmentations ont été notées dans les années 1999, 2007 et 2012.

En ce qui concerne la **répartition des puissances**, les installations utilisant des plaquettes de 50 à 999 kW sont près de quatre fois plus nombreuses que les installations de plus d'1 MW, mais représentent moins de 15 % de leur puissance.

Les régions **Nouvelle Aquitaine, Grand Est et AURA** sont identifiées comme les plus pourvues en chaufferies bois.

Un détail des **types d'usage de la chaleur** (collectif, industriel et cogénération) est illustré par région.

Des cartographies permettent de mieux représenter la **répartition géographique des puissances, consommations** et de mettre en parallèle avec un type de ressource des territoires : la **surface forestière**. Le

nord de la France bénéficie d'une ressource forestière moindre par rapport sa consommation actuelle. D'autres gisements y sont donc mobilisés : déchets verts, industrie du bois, bois usagés, bocage,...

Pour en savoir plus, ce recensement est en ligne ici :

http://www.cibe.fr/travaux-cibe-recensement-installations_404_fr.html?PHPSESSID=cd5aa63cf0bdcebbc445aed84907aaa8

Démarches locales de mobilisation supplémentaire de la biomasse : l'exemple du territoire aquitain

Depuis plus de 30 ans, le développement forestier travaille pour mettre au point des outils technico-économiques d'amélioration des peuplements et pour trouver des débouchés complémentaires pour les valorisations des bois locaux. Depuis la montée en puissance de la demande récente en bois supplémentaires, le CRPF d'Aquitaine développe des démarches territoriales innovantes avec les opérateurs économiques. Les deux derniers appels à manifestation d'intérêt de l'ADEME ont permis de construire des démarches innovantes : FOREDAVENIR et Sylv'Adour. A partir d'exemples concrets ont été présentés des exemples de mise en valeur de peuplements pauvres et les étapes et les outils pour construire avec les acteurs économiques des approvisionnements de qualité.

Modélisation et cartographie des services écosystémiques rendus par les forêts en Lorraine : services récréatifs et protection d'eau

Jens ABILDTRUP¹

Auteurs associés : Teça HOROKOSKI¹, Anne STENGER^{1,2}

¹Laboratoire d'économie forestière (LEF), AgroParisTech-Inra

²UMR Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA), Université de Strasbourg

CONTEXTE

Les forêts fournissent un vaste bouquet de services écosystémiques (bois, chasse, loisirs, protection de l'eau, séquestrant du CO₂). Certains d'entre eux sont vendus sur un marché (par exemple le bois) alors que d'autres n'ont normalement pas de marché et donc pas de prix. Bien que n'ayant aucun prix ils peuvent avoir une valeur importante pour la société. Depuis plusieurs décennies, de grands efforts ont été déployés pour estimer la valeur de ces services non marchands. Pour une gestion optimale des forêts et de l'utilisation des terres du point de vue de la société, il est important de tenir compte des valeurs de ces services non marchands, car les décisions de gestion peuvent avoir un impact sur la provision des services.

ENJEUX

Outre les décisions de gestion, de nombreux autres facteurs influencent la prestation des services écosystémiques et leur valeur. Il s'agit notamment des facteurs environnementaux, comme les types de sol et le climat local, et des facteurs de demande, comme l'accessibilité aux services. A cause de la variation spatiale de ces facteurs, la valeur des écosystèmes varient également dans l'espace.

Comprendre ces variations de valeur est important d'une part pour les gestionnaires forestiers et d'autre part pour faciliter les débats et les arbitrages dans les politiques d'aménagement du territoire. Par exemple, lors de la planification de nouveaux projets d'infrastructure il est important de connaître les des coûts d'opportunités prenant compte l'ensemble des services rendu par des écosystèmes. Par conséquent, des cartes montrant la répartition spatiale des services fournis par les écosystèmes constituent une contribution importante à la prise de décision. En plus, la cartographie des services écosystémiques et de leurs valeurs économiques est considérée comme un outil potentiellement efficace de sensibilisation et de communication. Normalement, les changements d'occupation du sol sont souvent ciblés spatialement et ne concernent donc que des changements partiels d'un écosystème. Par conséquent, du point de vue des décideurs, il est très important de connaître le coût des changements marginaux. C'est pourquoi, notre objectif est de fournir des cartes des valeurs marginales des services écosystémiques

PROBLEMATIQUE

Cette étude analyse la variabilité spatiale des valeurs du service récréatif et du service de la protection de l'eau rendu par des forêts en Lorraine. En particulier, l'objectif est de 1) montrer comment les études d'évaluation économique existantes peuvent être utilisées pour fournir des cartes détaillées des valeurs marginales des services écosystémiques, 2) évaluer le degré d'hétérogénéité spatiale dans les valeurs des services écosystémiques et 3) identifier les principaux déterminants spatiaux des valeurs de services écosystémiques, . La valeur des services fournis par une forêt sur un site spécifique dépendra des forêts voisines qui peuvent être considérées comme des substituts. Il est donc important que les estimations de valeur tiennent compte de la configuration locale des forêts, c'est-à-dire des possibilités de substitution.

METHODE

Les valeurs spatiales spécifiques sont estimées sur la base de deux études d'évaluation précédentes. La première étude a évalué les préférences de la population pour les forêts en Lorraine (Abildtrup et al., 2015) et la deuxième étude a examiné la valeur de protection de la forêt dans les Vosges (Abildtrup et al., 2013).

L'évaluation de la valeur récréative de la forêt utilise de la méthode des coûts de déplacement et des données obtenues à partir d'une enquête en ligne réalisée en 2010. Plus de 1000 personnes ont été interrogées sur leur utilisation des forêts au cours des 12 mois précédents. En calculant les distances entre les forêts visitées et les résidences des visiteurs nous estimons le coût de voyage qui est utilisé comme un prix de visite d'une forêt. Cela nous permet d'estimer la demande de loisirs en forêt. En outre, en tenant compte des caractéristiques (par exemple la surface de la forêt, présence d'installations récréatives telles que des espaces de pique-nique, des chemins de randonnée) de la forêt visitée ainsi que des forêts non visitées, nous sommes en mesure d'identifier les caractéristiques importantes pour le choix d'une forêt à visiter. Notre approche nous permet également de modéliser de façon explicite comment différentes forêts peuvent servir de substitut. Avec des préférences estimées, nous sommes en mesure de prévoir le nombre de visites prévues dans une forêt donnée ainsi que d'estimer la perte économique marginale de la fermeture d'une forêt ou la valeur marginale de l'amélioration de la qualité d'une forêt. L'estimation tient compte de la répartition spatiale de la population en Lorraine, des caractéristiques de la forêt considérée et de ses potentiels substituts locaux. Comparativement aux cartographies antérieures de la valeur économique du service récréatifs des forêts (par exemple, Termansen et al., 2013), notre étude tient également compte des visiteurs qui ne vont pas en voiture, c'est-à-dire des personnes qui marchent et font du vélo pour se rendre en forêt. En Lorraine, les visiteurs en voiture ne représentent que la moitié des visiteurs de la forêt.

La valeur du service de protection de l'eau de la forêt est estimée indirectement en modélisant le prix de l'eau potable en fonction de l'utilisation des terres forestières en contrôlant d'autres facteurs pouvant influencer le prix de l'eau potable. Les hypothèses incluent, entre autres, qu'il existe un lien direct entre le coût de l'approvisionnement et le prix et que l'eau des forêts sont en moyenne moins polluées et ont donc besoin d'un traitement moins coûteux. Nous avons utilisé des données sur l'utilisation des terres, le prix payé par un ménage pour l'eau potable et des données sur les caractéristiques du service d'eau, toutes mesurées au niveau des services d'eau.

RESULTATS

Notre cadre de modélisation nous a permis de fournir des cartes détaillées du nombre de visites annuelles par hectare, la perte annuelle par hectare de fermeture d'une forêt spécifique en unités monétaires (voir figure 1) et des cartes montrant les conséquences monétaires du changement de la qualité récréative des forêts. Comme le montre bien la figure 1, les résultats montrent une très grande hétérogénéité spatiale de la valeur économique du service récréatif. La perte annuelle par hectare se situe entre 4 et 27 000 euros. Les valeurs les plus élevées sont celles des forêts périurbaines de Metz et de Nancy. Nous trouvons le même schéma pour la valeur du service de protection de l'eau. La valeur marginale annuelle des services de protection de l'eau varie entre 8 et 650 euros par hectare. Les valeurs de la protection d'eau sont plus élevées dans les zones proches des agglomérations urbaines où la demande d'eau est la plus élevée. En autres mots, nos résultats montrent que les forêts périurbaines sont d'un point de vue économique les plus importantes lorsqu'il s'agit de la protection de l'eau et des services récréatifs. Cependant, pour fournir des bases solides pour l'aménagement du territoire, la séquestration du carbone, la protection de la biodiversité, etc. devraient également être incluses dans l'analyse.

Forêts en Lorraine: Valeur recreative marginale

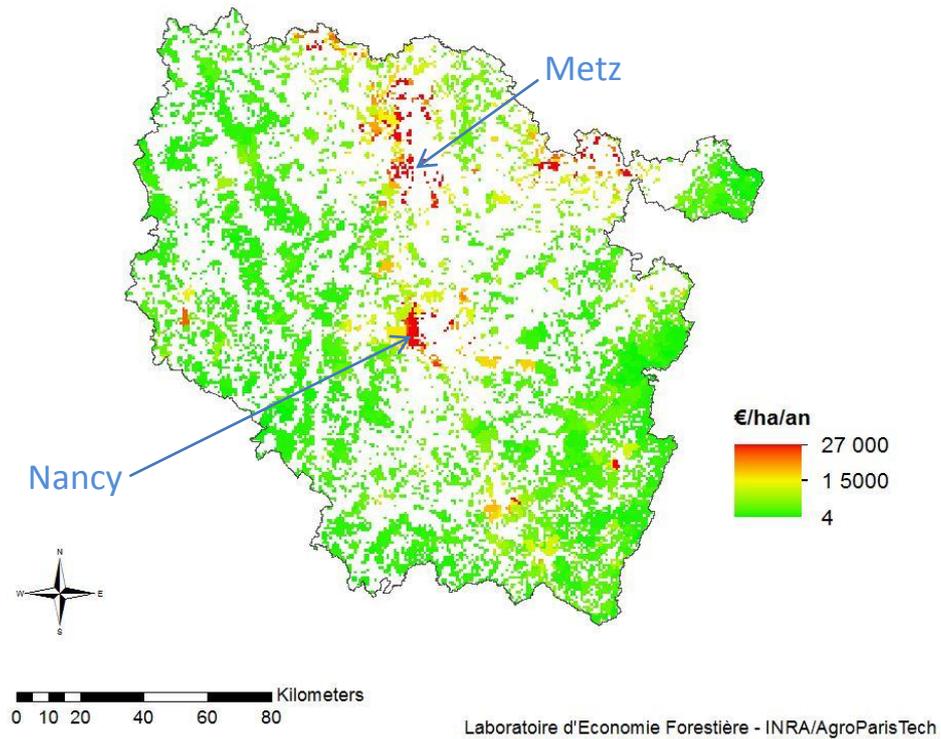


Figure 1. La valeur marginale de service récréatif des forêts en Lorraine.

LITERATURE

Abildtrup, J., Garcia, S., & Stenger, A. (2013). The effect of forest land use on the cost of drinking water supply: A spatial econometric analysis. *Ecological Economics* 92, 67-77

Abildtrup, J., Olsen, S. B., & Stenger, A. (2015). Combining RP and SP data while accounting for large choice sets and travel mode – an application to forest recreation. *Journal of Environmental Economics and Policy*, 4(2), 177–201.

Termansen, M., McClean, C. J., & Jensen, F. S. (2013). Modelling and mapping spatial heterogeneity in forest recreation services. *Ecological Economics*, 92, 48–57.

SESSION PARALLELE 1. B - LA FORET SOURCE DE TENSIONS DANS LES TERRITOIRES

La Planoise, un massif forestier aux enjeux territoriaux réactualisés

Patrice NOTTEGHEM

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

CONTEXTE

Situé en Saône-et-Loire, sur la marge méridionale du Morvan, le plateau forestier d'Antully est le siège d'enjeux déjà anciens, mais aujourd'hui renouvelés, pour deux agglomérations proches, celle d'Autun, au nord, celle du Creusot, au sud, et les intercommunalités auxquelles elles appartiennent.

Le massif forestier de la Planoise, constitué pour l'essentiel d'une forêt domaniale, remplit la diversité des services économiques et sociaux reconnus et attendus d'une forêt, mais le projet d'implantation d'une importante mine de fluorine et d'une usine de concentration du minerai, au sein du massif, tient lieu de révélateur de postures territoriales.

ENJEUX

Les fonctions de la forêt sont perçues différemment selon, notamment, que l'on soit habitant du territoire autunois, auquel le massif est de longue date administrativement et culturellement rattaché, ou bien du nord de la Communauté urbaine Creusot-Montceau. Les habitants des deux territoires partagent le même intérêt pour cette forêt, en particulier quant aux usages de loisirs. Ils s'inquiètent tous des dommages qui seraient causés à la forêt et aux cours d'eau. Mais ceux de l'agglomération du Creusot et bon nombre des élus affichent leur inquiétude, voire leur hostilité, vis-à-vis du projet, en raison de pollutions irréversibles, jugées inévitables, susceptibles d'affecter l'approvisionnement en eau de leur territoire.

En effet, celui-ci est dépendant depuis plus d'un siècle de réservoirs implantés au cœur du massif forestier de Planoise. Ces équipements, créés par les Établissements Schneider, ont historiquement permis le développement économique et urbain du Creusot.

Aujourd'hui, même si un autre approvisionnement est possible (mais depuis un réservoir très vulnérable du fait de la particularité de son bassin versant agricole), les réserves de Planoise sont indispensables et irremplaçables. Actuellement, la reconnaissance de la fonction protectrice de la forêt vis-à-vis des bassins versants des réservoirs est au cœur de l'argumentaire des opposants au projet, particulièrement d'une association ayant la Communauté urbaine Creusot Montceau pour territoire d'action et de bon nombre des élus.

PROBLEMATIQUE

Face à ces enjeux, alors que périodiquement la tension monte au grès de l'évolution du dossier, on observe des prises de position contrastées. Chez les opposants les stratégies ne convergent pas toujours. Quels sont les moteurs de ces postures ? En quoi ces attitudes différentes sont-elles révélatrices ? Quelles relations entre les territoires se jouent, se rejouent, autour de ce projet qui touche la forêt et la relation de l'eau à la forêt ?

METHODE

Familier de l'observation participante, en tant que démarche ethnologique, nous avons tiré parti de notre implication directe dans les actions engagées par l'association militante Le Creusot Montceau Territoire écologique (TerrEco), opposée au projet. Nous avons pu noter les prises de position et les arguments développés par les militants de diverses associations, des habitants présents lors de réunion publique et des élus concernés.

Habitant du Creusot, ancien agent territorial de l'intercommunalité, alors chargé du développement durable, et notamment d'actions en faveur de la préservation à bénéfices réciproques de la ressource en eau et de la biodiversité, nous avons intégré notre connaissance du territoire, celles des enjeux relatifs à la ressource en eau et notre engagement citoyen.

Certes notre implication directe a pu affecter notre regard, mais notre analyse de la situation a donné lieu à des échanges ayant permis de confirmer ou d'ajuster notre vision et notre interprétation.

RESULTATS

Les habitants de l'agglomération du Creusot qui s'expriment, défendent la forêt protectrice des ressources en eau, de « leurs » ressources, reconnaissant par là la valeur économique des services rendus par la forêt. La jeune association Le Creusot Montceau Territoire écologique (TerrEco) a fait de ce thème un axe majeur de son engagement écologique en portant l'argument de l'incompatibilité de l'exploitation minière et de la préservation de la ressource en eau, mais aussi celui des enjeux économiques et sanitaires. De nombreux élus locaux se sont rangés à cet argumentaire et ont exprimé leur opposition au projet. Cependant certains restent tout de même sensibles aux perspectives en matière d'emploi.

Les habitants de l'Autunois qui s'opposent au projet sont eux plus anciennement engagés dans la préservation de la forêt avec une vision plus large des services rendus, notamment du fait sa lutte contre l'enrésinement drastique du Morvan et du plateau d'Antully ou l'intensification de l'exploitation forestière. Autun Morvan Ecologie et le Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan se sont très tôt impliqués. Une APPMA, les Amis du Mesvrin, œuvre en son sein et dans le milieu de la pêche à la prise de conscience des risques pour les cours d'eau. Par ailleurs une association de riverains tente de faire partager son inquiétude. Mais bien des habitants de l'Autunois apparaissent plus sensibles aux promesses de création d'emplois, moins réceptifs aux arguments des opposants et le sujet des risques pour l'eau potable les touchent nettement moins. Ils semblent plus concernés par les arguments, plus classiques, de l'atteinte aux milieux, aux arbres, à la biodiversité, à travers leurs usages de la nature et par les menaces pour les riverains. Malgré ces craintes, de nombreux élus ne souhaitent pas s'exprimer concernant le projet, souvent partagés entre les arguments des opposants et ceux qui mettent en avant les perspectives d'emplois. D'autres affichent explicitement leur position en faveur du projet.

Parmi l'ensemble des opposants, la détermination de ceux-ci ne s'exprime pas avec la même fermeté, ni avec la même netteté. Par ailleurs, les appréciations différentes de l'ampleur des risques, les hiérarchies nuancées dans les arguments à faire valoir ou la sensibilité variables vis-à-vis des mesures compensatoires envisageables pour certains, mais dont d'autres refusent le principe à ce stade du projet, témoignent également de cette distinction entre les deux territoires concernés

Au regard des dispositions réglementaires, pour TerrEco et les élus du bassin du Creusot, l'argument de la nécessité absolue de la préservation de la ressource en eau potable est le seul susceptible d'orienter la décision préfectorale autorisant ou non l'exploitation, alors que les autres arguments (atteinte à l'intégrité du massif forestier, impact sur la biodiversité et notamment sur la continuité écologique, pollution directe de cours d'eau de qualité par les rejets de l'usine, conséquences sanitaires et économiques pour les riverains, perturbation des activités de loisirs...) auraient peu de poids.

INTERPRETATION

Ces différences d'attitudes entre les habitants et des élus des deux territoires sont elles interprétables ? Quelles peuvent en être les moteurs ? En quoi sont-elles l'expression de relations sous-jacentes entre ces territoires.

Autun et le Creusot sont deux villes aux histoires radicalement différentes, qui offrent des images très contrastées. Autun, avec son prestigieux passé antique et médiéval, la richesse de son patrimoine, ses fonctions administratives ou la présence de l'évêché est l'archétype de la ville inscrite dans un tissu rural. Le Creusot, ville née à la fin du 18ème siècle de l'exploitation du charbon et la métallurgie a connu un développement considérable et a rapidement fait de l'ombre à sa voisine par son poids économique et sa notoriété. Autun refusant le passage du chemin de fer au milieu du 19ème siècle, au prétexte des risques sociaux, alors que le Creusot a revendiqué d'être relié au réseau PLM pour conforter ses capacités industrielles, illustre bien ce contraste et une certaine rivalité entre les deux cités, qui ne sont pas réellement estompés au cours des décennies.

Dès le milieu du 19ème siècle, Le Creusot a été confronté à de grandes difficultés pour son approvisionnement en eau potable. Du fait de son localisation, non au bord d'une rivière comme la plupart des villes, mais « au bord du charbon », Le Creusot a été confronté à de graves difficultés en matière d'assainissement entraînant une situation sanitaire dramatique avec une très forte mortalité infantile. Pour résoudre ce problème et alimenter également l'industrie métallurgique de plus en plus gourmande en eau, les Etablissements Schneider ont fait le choix d'aller s'approvisionner en eau à partir du plateau d'Antully et d'acheminer celle-ci via un réseau gravitaire. Aux prises d'eau établies dans les ruisseaux vers 1875 se sont ajoutés cinq réservoirs dont deux créés au sein même de la forêt domaniale.

Lors de l'installation des conduites l'entreprise métallurgique a rencontré une certaine opposition, lever par quelques mesures compensatoires, pourtant jugées bien insuffisantes par certains habitants et élus des communes traversées ou privées d'une partie de leurs ressources en eau.

Il est surprenant, mais révélateur, que ce point de détail de l'histoire locale ait évoqué aujourd'hui par un maire, comme s'il voulait rappeler le comportement quelque peu colonialiste dont avait fait preuve « Le Creusot » en s'accaparant pour toujours cette ressource. Ce rappel est venu comme une justification à ne pas être solidaire face à la menace actuelle que fait peser le projet de mine de fluorine...

Paradoxalement, le territoire incluant Le Creusot, qui a profondément bouleversé son environnement et celui de ses voisins depuis 1780, reconnaît aujourd'hui les vertus protectrices de la forêt pour ses ressources en eau, qu'il entend défendre, quitte à développer une posture décalée par rapport à celle de l'Autunois.

Faire territoire dans les Bauges : la forêt, un pivot à la croisée de diverses représentations du massif

Justine LE QUILLEUC¹, Pierre PACCARD²

¹ Université Savoie Mont-Blanc

² Parc naturel régional du Massif des Bauges

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges, à cheval sur la Savoie et la Haute-Savoie, est entouré de 6 villes portes, que sont Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy, Rumilly, Ugine et Albertville. Cette situation lui confère une fréquentation importante d'urbains en quête d'activités de nature sur les quatre saisons, allant de la randonnée au ski de fond. Plus de 400 000 habitants se trouvent à moins d'une heure de route du cœur du massif des Bauges.

Composé à plus de 60% de forêts, le massif est marqué par une culture forestière historique. Il est actuellement encore le lieu d'une exploitation forestière importante.

La multifonctionnalité de ses forêts, et surtout leur partage entre exploitation forestière et excursionnisme, favorise parfois le mécontentement de certains usagers de loisirs des forêts, qui n'hésitent pas à le faire remarquer au Parc naturel régional du Massif des Bauges, réceptacle de ces plaintes.

Sur la constatation que les coupes où les travaux forestiers incriminés sont, pour une partie d'entre eux, réalisés selon les codes de la gestion forestière durable, le Parc a fait l'hypothèse que ces tensions entre loisirs et exploitation forestière peuvent trouver leur origine dans les représentations que les usagers de loisirs se font de la forêt. Bien entendu, cette idée ne doit pas occulter l'autre partie des coupes réalisées sur le territoire, pas toujours conformes aux exigences techniques, environnementales et/ou réglementaires (cas des coupes rases notamment).

ENJEUX DE L'ÉTUDE

Dans ce contexte, le besoin de mieux caractériser les usagers de loisirs de la forêt, mais surtout de mieux connaître et comprendre les représentations de l'espace forestier et des forestiers par les excursionnistes est apparu prégnant.

En fait, en caractérisant les tensions potentiellement existantes entre les groupes d'acteurs en jeu, il s'agit bien pour le Parc et ses partenaires de trouver des moyens de remédier aux conflits potentiels liés à la forêt, voire de conforter les moyens déjà mis en place.

L'enjeu majeur vise à pouvoir assurer une gestion durable et multifonctionnelle des forêts, entre production de bois et accueil du public dans le cas présent.

Par la pratique des forêts et les représentations qui lui sont associées, et par la grande place qu'elle occupe dans les Bauges, comprendre les relations des excursionnistes à la forêt permet aussi de comprendre les relations qu'ils entretiennent avec le massif et la façon dont ils le conçoivent. Ainsi, l'étude des représentations et des tensions existantes entre excursionnistes et exploitation forestière permet d'en apprendre davantage sur le territoire du massif des Bauges et sur les différentes images auxquelles il renvoie pour différents publics. Par cette étude, il s'agit donc aussi de mieux comprendre le rôle de la forêt dans la caractérisation du massif des Bauges.

PROBLEMATIQUE

Pour répondre aux objectifs présentés ci-dessus, une étude a été réalisée dans le cadre d'un stage (février à mai 2016), qui a aussi fait l'objet d'un mémoire de Master 1 de géographie préparé à l'Université Savoie Mont Blanc, sur le sujet « *Représentations et conflits autour de l'espace forestier dans le massif des Bauges* ».

La problématisation du sujet a intégré les différentes hypothèses formulées précédemment, en interrogeant « dans quelle mesure l'espace forestier du massif des Bauges est le fruit de représentations urbaines de ses usagers de loisirs, générant des contradictions face à l'exploitation forestière et des conflits envers les professionnels de la forêt ». Cette problématique permet d'interroger la part de réalité et de représentation dans la façon qu'ont les excursionnistes de voir la forêt et l'exploitation forestière, tout en cherchant à mieux caractériser les conflits d'usages entre ces acteurs. Elle permet également d'appréhender les forêts du massif des Bauges, et même le massif lui-même par association, sous l'angle des représentations, c'est-à-dire de lui conférer un sens socialement construit.

Face aux conflits d'usages potentiellement présents dans les forêts du massif se dégage la notion d'appropriation, et au-delà, celle de territoire. Il s'agit donc de comprendre aussi comment la forêt, au cœur de représentations différentes de ses usagers de loisirs, peut être un pivot à la croisée de différentes conceptions du massif et tenir une place centrale dans la caractérisation du territoire qu'il représente pour ses différents usagers.

METHODE

L'étude s'est principalement fondée sur des enquêtes et des entretiens sans lesquels il n'aurait pas été possible de recueillir les représentations des excursionnistes sur la forêt et son exploitation. Des formulaires d'enquête ont été réalisés avec le logiciel Le Sphinx, et ont donné lieu à 62 passations sur des lieux du massif fréquentés par des urbains en majorité, où les activités touristiques et d'exploitation étaient en coprésence, dans deux maisons d'accueil du public du Parc (maison faune-flore et maison du patrimoine), mais aussi par le biais du site Internet du Parc naturel régional du Massif des Bauges. D'autres ont été passés *ex-situ* afin de varier les sources, et ce sur le campus de Technolac et à la Direction Départementale des Territoires de la Savoie. Des questionnaires spécifiques ont également été envoyés aux élus des communes du Parc, dont le taux de réponses a atteint les 42%, afin de comprendre l'importance et le rôle que la forêt avait pour eux.

10 entretiens directs et semi-directifs, parfois accompagnés d'excursions sur des terrains où ont été rencontrés des conflits entre forestiers et usagers de loisirs, ont été réalisés avec des professionnels liés à la forêt, que ce soient des agents en poste ou retraités de l'Office National des Forêts, des employés de la DDT ou du service forêt de la Chambre d'agriculture de la Savoie. 8 observations participantes lors de réunion ont complété cette démarche d'enquête.

Suite au relevé de ces données, elles ont été traitées et analysées *via* le logiciel Le Sphinx.

RESULTATS

L'analyse des enquêtes réalisées a permis de montrer que les excursionnistes interrogés ont souvent un « passif » urbain qui influence sans doute leur représentation de la forêt. En effet, les personnes interrogées, ont pour 95% d'entre elles, déclaré avoir déjà habité dans une grande ville. De plus, l'absence de culture forestière se fait sentir chez ces personnes pour qui la gestion forestière se résume en grande partie à l'abattage, à l'entretien et à la plantation de la forêt. Certaines personnes, qui ont pourtant déclaré ne rien connaître à propos de l'exploitation forestière, ont tout de même cité l'abattage pour caractériser les actions menées par « les forestiers ». Ces résultats éclairent le stéréotype existant sur les forestiers, à savoir celui du « coupeur de bois ».

De plus, ces enquêtes ont permis de caractériser les activités et les principaux bénéfices recherchés par les excursionnistes durant leur venue en forêt. Ils y pratiquent en majorité la randonnée, le sport (incluant les quatre saisons) et l'observation de la faune et de la flore. Chacune de ces activités a pour bénéfice commun recherché la quête de calme et de ressourcement, bénéfices difficilement accessibles en milieu urbain ou dans le quotidien. Certains y recherchent également, selon leurs propres mots, la pureté et la liberté. La forêt revêt une forte image de nature, qui permet de comprendre pourquoi des conflits peuvent exister entre usagers de loisirs et forestiers, notamment par le biais des représentations selon lesquelles le forestier est un coupeur de bois qui vient perturber la « nature » représentée par la forêt, et ainsi tous les bénéfices qui y sont associés. Les discours des usagers de loisirs peuvent par ailleurs révéler une violence verbale à l'encontre des forestiers, qui en dit long sur le fait qu'ils s'approprient la forêt et qu'ils s'y sentent chez eux.

Les coupes, dont les coupes rases, ainsi que les chemins défoncés, sont les deux principales gênes ressenties par les excursionnistes face à l'exploitation forestière. Ces désagréments donnent lieu à deux types de conflit d'usages, à savoir les conflits éthiques et les conflits socio-écologiques. Ces conflits peuvent également renseigner sur les différentes conceptions du massif selon les usagers de loisirs, et sur la façon dont il fait territoire pour eux.

Les conflits éthiques apparaissent en lien avec l'image de nature associée à la forêt. Les usagers de loisirs qui ont cette représentation ont l'image d'une exploitation forestière qui détruit la nature et la biodiversité. A travers la pratique de ses forêts, ils se sont approprié le massif des Bauges comme un territoire de nature, patrimonial, qui est inclus dans la Nature à plus petite échelle, bien commun de l'humanité.

Les conflits socio-écologiques apparaissent quant à eux en réaction à l'impossibilité de jouir de bénéfices qui ne sont pas trouvables au quotidien par les excursionnistes, comme la liberté d'aller où bon leur semble ou encore observer la faune et la flore, bénéfices qui peuvent être contrariés par les chantiers forestiers. A travers la pratique des forêts étudiées dans l'optique d'en tirer des avantages, ces excursionnistes se sont appropriés le massif des Bauges comme un territoire de jeu, à tel point que certains déclarent que ces usagers de loisirs ne pensent pas qu'il puisse y avoir des vies et une économie pour les personnes qui y habitent.

Les résultats de cette étude ont dans tous les cas permis de conforter les médiations organisées par le Parc et ses partenaires pour mieux faire comprendre la réalité de la gestion et de l'exploitation forestière (opération « Vis ma vie de bûcheron ! », journées de découverte des métiers de la gestion et de l'exploitation forestières durables...).

Au-delà de ces perspectives opérationnelles, il résulte de cette étude que le massif des Bauges paraît être un territoire « élastique » : il est approprié par des usagers de loisirs qui ne le pratiquent pas quotidiennement, mais qui en font une partie du leur, en discontinuité spatiale avec leur univers quotidien. La forêt joue un rôle très important dans les différentes conceptions que les usagers de loisirs se font du massif des Bauges : elle renvoie l'image de ce que ses pratiquants viennent y chercher. Ainsi, le massif des Bauges peut être considéré comme une somme de territoires en coprésence, dont l'appréhension évolue suite aux trajectoires des représentations associées à ses forêts.

Le conflit de la gestion forestière entre la soutenabilité des ressources naturelles et la subsistance de la population locale: Etude de Cas de Iteimia-Tunisie

Mariem KHALFAOUI

Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF)

Les forêts de chêne liège en Tunisie fournissent une multitude de biens et services écosystémiques, mais qui sont néanmoins vulnérables aux pressions humaines et naturelles. Ces forêts, confrontées aux risques de surpâturage, d'incendies et de dépérissement, nécessitent la définition de nouvelles stratégies de gestion forestière. Cependant ces forêts, appartenant au domaine public, confèrent un droit d'usage aux populations locales. Ces populations dépendent économiquement des forêts, ce que fait que leurs revenus sont particulièrement sensibles à tout changement, mais dont les activités ont des retombées remarquables sur la forêt. La forêt Iteimia, située au nord-ouest de la Tunisie, a été choisie comme zone d'étude afin d'analyser le conflit entre les usages de la population locale et la préservation des ressources naturelles. Ce qui permettrait par ailleurs la définition de stratégie de gestion pour la préservation des ressources tenant compte de l'incidence qu'elles pourraient avoir sur la population locale. La méthodologie utilisée est basée sur le compte de production en considérant tous les coûts de production à l'exception du travail familial. Les productions issues des activités génératrices de revenus ont été évaluées au prix du marché local de l'année 2015. Les données ont été recueillies auprès de l'administration des forêts et par une enquête auprès de 34 ménages (sur un total de 85 ménages). Les revenus annuels des ménages varient entre 600\$ et 12261\$ avec une moyenne de 3236\$. Les résultats montrent que le taux de pauvreté dans la zone d'étude est de 65% en considérant le seuil de la Banque mondiale de 1,9 \$ par jour comme référence. Le revenu des activités liées à la forêt présente 54% du revenu moyen dont 39% provenant de l'emploi occasionnel pour la récolte du liège et les activités d'entretien, et 15% de la vente de divers produits collectés (champignons, myrte, bois de chauffage et glands). La production agricole est une activité déficitaire mais qui est pratiquée pour l'autoconsommation. L'élevage est la seule activité rentable (26% du revenu) et qui repose essentiellement sur le pâturage. Le pâturage contribue fortement à la réduction des coûts de l'élevage, en effet, si les ménages devaient payer pour une alimentation de remplacement (le foin) en absence du pâturage, l'élevage deviendrait non rentable pour 65% des ménages. La dépendance économique des ménages à la forêt implique des effets sur la soutenabilité des ressources forestières. Certaines de leurs activités ont une retombée positive sur la forêt, telles que le ramassage du bois de chauffage et la collecte des produits forestiers, permettant la réduction des risques d'incendies, alors que d'autres activités telles que le pâturage, ont des effets néfastes sur la régénération de la forêt. Une estimation des ressources pastorales à Iteimia montre que la production fourragère est de 655 UF/ha alors que la demande liée à l'élevage dans la zone nécessite 736 UF/ha. Toute stratégie de gestion forestière effective devrait gérer le dilemme entre la soutenabilité des ressources naturelles et la subsistance de la population locale.

Dialogue en trois actes: palabres sur la multifonctionnalité des forêts entre la FNCOFOR et FNE

Julie MARSAUD¹, Alain LESTURGEZ²

¹France Nature Environnement

²Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR)

Tous les deux - Mesdames et Messieurs,

Alain – Notre intervention se fera à 2 voix. Aux chercheurs présents ici, nous ne vous présenterons pas les résultats d'un méta programme de recherche qui trouve son aboutissement après 12 ans d'intenses travaux. Non, nous nous contenterons de mettre à votre disposition nos mots, nos arguments et la façon dont ils se construisent, peut-être un peu différemment l'un et l'autre, au service d'un dialogue que nous entretenons depuis plusieurs années. D'un côté, la société civile ou tout au moins une partie, c'est Julie, de l'autre les élus, ou tout au moins une partie, c'est moi.

Julie – Ils sont durs à Ecofor, parce que dix minutes, c'est du « speed presenting » ! On avait envisagé des palabres, mais au risque de te décevoir et d'en décevoir plus d'un ici, je te propose de rentrer dans le vif d'un sujet qui me taraude depuis un moment...

Alain – Ok, je t'écoute (l'air un peu inquiet) ...

Julie – Je me suis toujours demandée... Pourquoi tes élus ne défendent pas Natura 2000 ? C'est quand même l'intérêt général, tout ça, créer un réseau dans lequel on peut concilier les activités humaines et la conservation de la biodiversité. Quand tu vois la dégringolade de la biodiversité, il y a de quoi avoir le vertige et se dire qu'il est plus qu'urgent d'agir. Alors je trouve ça très dommage que vous ne vous joigniez pas à nous pour le promouvoir, et franchement, ça me déçoit.

Alain – Ah... Mais sur le principe, présenté comme tu l'as fait, nos élus sont tout à fait pour Natura 2000. Je n'en ai jamais rencontré un seul qui m'ait dit « je veux détruire la biodiversité », ils ont même été parmi les plus fervents défenseurs de ce dispositif... Nous avons d'ailleurs publié des documents à leur intention faisant la promotion de ce dispositif. Jusqu'à ce qu'une « petite » disposition fiscale apparaisse, qui se traduise par une perte de recettes fiscales pour les élus, et pas de compensation de l'Etat.

Julie – Mais alors, si ça peut rapporter ou que ça ne coûte rien, vous acceptez de vous engager pour l'environnement, mais pas dans le cas contraire ? Ne voyez-vous pas cela comme un investissement pour l'avenir ?

Alain – Il ne s'agit pas seulement d'argent en réalité, c'est plus le message que ça envoie. En résumé : « si votre ville a beaucoup d'intérêt pour la nature, on vous enlève des recettes si des propriétaires passent un contrat Natura 2000, on ne prend pas en charge les dépenses que vous devez faire pour gérer ces espaces de nature-là selon les règles qu'on vous donne, de Paris, et vous n'avez qu'à attendre 2 ans avant que Bruxelles vous envoie les crédits ». Ce n'est pas de la théorie. J'ai amené une simulation faite pas nos élus de la com com de la Haute vallée de la Bruche. Je n'ai pas le temps de la détailler ici mais la conclusion est frappante. Un élu qui défend au sein de son conseil municipal le principe Natura 2000 et qui doit justifier deux ans plus tard d'une perte de cette importance n'est pas crédible et il n'y revient pas à deux fois. Ce que l'on remet en cause, c'est le fait qu'une bonne idée (Natura 2000) se soit révélée contre-productive au final, générant des frustrations et l'impression d'une double peine. Le plus gênant dans tout cela, c'est que les services de l'état présents lors de la dernière Commission Nationale de Suivi nous ont demandé ces simulations car ils semblaient découvrir le

problème. Nous avons donc, en complément, un manque d'information et d'analyse des retours d'expérience sur la mise en œuvre des dispositions de politiques publiques.

Julie - Que vous faudrait-il pour dépasser cette opposition ? Juste revenir sur l'exonération ?

Alain – C'est une voie possible, mais ce qu'il nous faut surtout, c'est en premier lieu que ceux qui prennent les décisions en haut lieu s'inspirent et écoutent ceux qui les mettent en œuvre. Revenir au terrain, au territorial. Et en second lieu, il faut expliquer, accompagner ce type de dispositif si l'on veut que les élus y adhèrent. Il est absolument nécessaire d'avoir de grands cadres européens ou nationaux, le monde a changé, il faut des acteurs pour les mettre en œuvre. Les deux doivent fonctionner en synergie et surtout doivent s'entendre pour corriger les erreurs.

Julie – Donc, la nécessité de cadres qui permettent d'analyser « en temps réel » la mise en œuvre des décisions et orientations politiques ; en somme, inventer de nouveaux modes de gouvernance et d'évaluation, qui impliquent chacun dans ses compétences et permettent de corriger le tir rapidement si l'on constate des problèmes. C'est ce que nous défendons au quotidien, attention, on pourrait vous recruter parmi nous très bientôt !

Autre sujet qui inquiète de plus en plus d'associations de mon mouvement. A France Nature Environnement, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de substituer les énergies renouvelables aux fossiles. Néanmoins, nous voyons des dérives nombreuses avec l'importation de bois du monde entier ou l'utilisation de grumes qui pourraient être mieux valorisées qu'en biomasse, et des doutes très clairs sur la disponibilité réelle de la ressource face aux besoins.

A notre niveau, nous avons travaillé depuis un an à « démêler la bûche du bois ». Je m'explique : nous avons regardé quels étaient les objectifs énergétiques globaux (européens, nationaux), et nous avons confronté ces chiffres à la ressource estimée par des données plutôt sérieuses, même si nous les considérons déjà assez « optimistes » (ADEME, IGN, PNF). Le résultat de ce travail est sans appel : les objectifs fixés sont au-delà de ce qui est considéré comme disponible, même dans le cadre d'une politique « volontariste », qui présente par ailleurs des risques importants en termes d'acceptabilité sociale selon nous. Le différentiel, c'est quand même autour de 20 à 30 %, ce n'est pas rien. Triple choix cornélien : est-on condamnés à importer toujours plus en déplaçant le problème ailleurs, ou à exploiter peut-être trop ou mal pour une valorisation minimale, ou à se discréditer sur la scène internationale si on revenait sur nos objectifs ?

Alain – je partage tes craintes, au moins en partie. Lors de la signature des grands accords sur le climat, la France a pris des engagements qu'il faut tenir dans des délais très courts. Il y a 15 ans, quand notre Fédération a décidé de lancer le projet 1000 chaufferies en milieu rural, le but était de sensibiliser nos élus à la possibilité de chauffer leurs bâtiments publics par le bois Et cela en respectant un principe : le circuit court ou plutôt de proximité. Il nous a fallu nous battre pour défendre ce principe face aux grands projets de la Commission de Régulation de l'Energie. Le résultat aujourd'hui est satisfaisant car les freins intellectuels ont été levés chez nos élus mais nous devons maintenant militer pour une utilisation raisonnable de la ressource. La biomasse n'est pas en capacité de résoudre l'ensemble de la question énergétique.

Julie – alors quelle réponse apporter, y a-t-il une stratégie sans regret ?

Alain – je n'ai pas ici la prétention d'apporter une réponse globale mais, à notre niveau, nous avons développé un outil permettant de répondre aux questions des élus sur l'adéquation entre la capacité de leur territoire à produire de la biomasse (et concomitamment du bois construction) : le PAT. Ces quelques diapos (projections) t'expliquent ce que nous pouvons fournir aux élus des territoires pour qu'ils contribuent à la Stratégie Nationale de la Biomasse.

Julie – Nous sommes toujours favorables à ces outils qui s'appuient sur la réalité du terrain. Pour notre part, nous essayons de donner à nos membres les clés de compréhension et de discussion, ce qui n'est pas évident puisqu'il est déjà difficile de s'y retrouver dans les chiffres sur ce sujet. On développe notre plaidoyer pour le porter à l'échelle nationale et européenne, et on met notre analyse à la disposition de nos « troupes » pour

qu'elles se l'approprient et la mette en perspectives avec ce que nos militants vivent au quotidien dans leur action. Parfois, elles s'y retrouvent, et parfois non, tant la réalité est diverse et peut être éloignée des valeurs moyennes ! Bergson disait que « Toute vérité est une route tracée dans la réalité », les routes peuvent être nombreuses.

Nous discutons ensemble depuis des années, on confronte régulièrement nos points de vue sur des sujets variés et il est primordial d'échanger pour avancer. Se mettre d'accord sur un même vocabulaire est une première étape nécessaire, ce n'est pas du tout un artifice ou une lubie de « sachants ». Dans notre dialogue, et vis-à-vis de nos membres, nous tentons de diffuser l'importance de comprendre les contraintes et leviers d'action de l'autre. Dans les territoires, les jeux d'acteurs, la méconnaissance de l'autre et les a priori rendent les choses parfois difficiles, mais permettent aussi, dans le meilleur des cas, des réalisations concrètes bien plus éclairantes que des grands discours.

Alain – au moment de conclure ce bref échange, je voulais insister sur le fait que les stratégies européennes et nationales sont nécessaires pour donner un cadre aux acteurs de terrain, que l'action territoriale doit être entendue, écoutée et comprise pour corriger les erreurs. Je tiens aussi à dire que TOUT n'est pas dans l'action territoriale. Il est absolument nécessaire de créer des solidarités entre les territoires, c'est ce que des fédérations comme les nôtres font au quotidien pour transférer des expériences utiles aux autres. Le small is beautiful a ses limites.

Julie – Du global au local et vice-versa, on a besoin de la permanence d'un lien entre les deux ! En forêt, la multifonctionnalité, c'est la conciliation des objectifs de développement économique, de préservation de l'environnement et du caractère patrimonial, ludique et culturel auxquels les citoyens sont très attachés. Défendre ensemble ces objectifs, c'est aussi donner du corps à une vision intégrée de la place des forêts dans le territoire, et de la place de l'homme, en tant que citoyen, dans le débat forestier.

Nous n'en avons pas fini des débats, échanges de positions et tentatives de se convaincre mutuellement. Le vœu que je formule (la période y est propice !), c'est que, de nos discussions, continuent d'émerger des positions, convergentes lorsque c'est possible, ou au moins comprises par l'autre.

Tous les deux – Merci à toutes/ tous pour votre attention, nous espérons vous avoir intéressé.e.s et peut-être, suscité chez vous des sujets ou angles de recherche pour vos travaux futurs !

Initiatives citoyennes dans le massif de Mormal (Nord)

Violette PLATTEAU

Mormal Patrimoine et Mormal Forêt Agir

En forêt de Mormal dans le Nord, deux associations citoyennes sont nées depuis six ans : une concerne la gestion de la faune sauvage et l'autre la gestion forestière.

Celle dédiée à la faune sauvage a notamment développé des expertises sur la population des grands cervidés et du grand gibier. Ce qui l'a conduit à questionner publiquement la gestion de l'ONF et les pratiques de certaines sociétés de chasse : agrainage, quotas jugés excessifs (notamment pour les grands cerfs), conséquences sur la pyramide des âges, gestion et domestication des sangliers, mode d'attribution des lots de chasse, chasse au brame...

Celle consacrée à la gestion forestière a expertisé et identifié des martelages et des prélèvements qu'elle considère comme inappropriés. Elle en a informé les élus et préfets. Sur certaines parcelles des corrections ont été apportées.

L'organisation citoyenne repose sur des réunions publiques et les réseaux sociaux ainsi que sur une médiatisation à travers les presses écrite et audio-visuelle. Elle s'entretient aussi avec les organisations syndicales de l'ONF et les professionnels du bois travaillant à la fois dans la forêt de Mormal et dans d'autres massifs. Des expositions, conférences, débats publics, ateliers pédagogiques, rencontres et réunions politiques construisent ce dispositif et ces projets.

**SESSION PARALLELE 2.A - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS
INNOVANTS POUR LA FORET**

La forêt Communautaire d'Oku (Nord-Ouest Cameroun): gestion d'un territoire forestier traditionnel dans un monde en mutation

Philippe LE GALL¹, Shey Wilfred MBUNDA, Fogoh John MUAFOR², Matthieu SALPETEUR³

¹Institut de recherche pour le développement (IRD)

²MINFOF et LIFT Cameroun

³Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE)

CONTEXTE

Les forêts tropicales humides du Bassin du Congo couvrent 280 millions d'hectares, représentant ainsi l'un des plus grands blocs forestiers du monde, après celui d'Amazonie. Au Cameroun, la diversité des forêts est amplifiée par la présence d'une dorsale volcanique, la Ligne Volcanique du Cameroun qui abrite encore des reliques de forêts montagnardes caractérisées par un taux d'endémisme très élevé (Cheek *et al.*, 2000; Muafor *et al.*, 2010). Ces forêts emblématiques sont essentiellement situées hors des réserves et parcs nationaux malgré leur intérêt biologique. Elles sont très menacées par la pression démographique dans ce qui est la région la plus peuplée d'Afrique Centrale. La dernière grande forêt afro-montagnarde du Cameroun (plus de 20 000 ha) est située sur le territoire du peuple Oku sur le Mt Kilum Ijim (ou Mt Oku) entre 2000 et 3000 m. d'altitude. Cette montagne, le deuxième sommet du Cameroun est densément peuplé, au moins 100 000 habitants qui forment le peuple Oku. Cette forêt est placée sous le contrôle de la chefferie (ou *fondom*) d'Oku.

ENJEUX

La majorité des 20 000 ha de forêt afro-montagnarde du Kilum Ijim (Mt Oku) est constituée de forêts communautaires. La surface de ces forêts a diminué de la moitié entre 1950 et les années 2000 (Momo Solefack, 2009). Malgré un consensus sur la définition de la limite basse de la forêt aux limites enregistrées dans les années 2000 la pression démographique est très forte avec une population de plus de 100 000 habitants.

Le complexe forestier du Kilum Ijim est constitué de deux territoires très inégaux avec une très faible superficie bénéficiant d'un statut de protection intégrale. Quatre forêts communautaires étaient agréées en 2010, d'autres sont en cours d'agrément. Projets de conservation anciens, initiés par Birdlife international (1987). Les autorités traditionnelles sont très impliquées dans la gestion et au regard de la loi, les utilisateurs doivent l'être à travers leurs associations. Par ailleurs, Une petite zone de 500 ha entourant le Lac d'Oku, zone sacrée pour le peuple Oku, est placée sous le statut de Sanctuaire Végétal destinée à la protection des espèces végétales endémiques. Il est donc indispensable de renforcer la protection de la forêt communautaire et d'imaginer un mode de gestion et d'usages des ressources pérenne

Cette forêt est un élément essentiel dans le fonctionnement écologique régional et comme château d'eau pour le Nord-Ouest Cameroun. La forêt d'Oku est aussi le lieu de production du "Miel Blanc d'Oku" produit qui est l'un des deux premiers produits agricoles africains à avoir reçu un label d'Indication Géographique Protégée.

Le statut même de forêt communautaire pose la question de l'entité en charge de la gestion et des modes de gestion de cette forêt.

LES ACTEURS DE LA GESTION DU TERRITOIRE FORESTIER

La gestion de la forêt est sous le contrôle des autorités traditionnelles. Au sommet de cette stricte hiérarchie on trouve le *Fon*, actuellement sa Majesté Sentieh II Fon of Oku (Koloss, 2009). Il assure la continuité du pouvoir spirituel et sa parole est prépondérante. C'est une charge semi-héréditaire, le *Fon* étant un descendant du précédent *Fon* ou d'une des branches collatérales de la "famille" du *Fon*. Le *Fon* est mis en place par la *Kwifon*. Il est conseillé par les *Fais Bantok* et les *Enontok* (Queen Mothers). La *Kwifon*, principal pouvoir politique dispose d'un tribunal traditionnel et statue sur la plupart des différends pouvant survenir entre les habitants d'Oku, dont les différends territoriaux. Les *Fais* (ou chefs de famille) représentent le *Fon* dans les différents territoires d'Oku. Ils représentent les responsables en charge des grands groupes familiaux, les hameaux, d'Oku. C'est une charge héréditaire, mais certains *Fais* sont désignés par le *Fon* et sont alors généralement investis d'une tâche particulière.

Les autres acteurs essentiels de la gestion de ces territoires forestiers sont les usagers de la forêt. Le massif forestier est un espace multi-fonctionnel où de nombreux usages, parfois antagonistes, se superposent :

- Présence de nombreux sites sacrés au sein du massif (ex: les rives du lac Mawes, situé au cœur du Plant Sanctuary, abritent les autels les plus importants d'Oku). Ces sanctuaires sont régis par des interdits très précis, qui varient en fonction des sanctuaires (ex : Lumetu).
- Nombreux prélèvements (Bois, chasse, plantes) effectués dans le massif.
- Extraction de plantes médicinales
- Extraction d'écorces du *Prunus africana* (*pidgeum*)
- Forte pression de l'agriculture sur les flancs de la montagne.
- Apiculture.

En effet c'est dans ces forêts d'altitude qu'est produit le *Miel Blanc d'Oku* qui est unique de par sa couleur et son goût. Ceci est dû à l'altitude où il est produit et aux fleurs qui fournissent leur nectar aux abeilles, parmi lesquelles *Noxia congesta*, *Schefflera abyssinica*, *Schefflera manii*, etc. Le miel blanc est produit dans des ruches installées entre 2000 et 3000 m. Le *Miel Blanc d'Oku* fait partie des 2 premiers produits africains labellisés IGP. Les ruches sont installées le plus souvent dans des clairières en forêt, clairières réalisées par l'abattage d'un ou deux arbres. Suite à la demande croissante en miel, donc à la volonté pressante de multiplier le nombre de ruches à Oku, tout reste à faire pour assurer une production écologiquement durable de ce miel.

Chaque agrément de forêt communautaire signé avec le MINFOF définit un territoire forestier, une communauté d'usagers et un conseil de gestion, associant autorités traditionnelles et autres membres des communautés locales. Un plan de gestion précis est associé à chaque FC reconnue. Le manque de suivi sur le terrain et les conflits d'intérêt compliquent la situation. Seule une gestion ménageant des espaces où l'usage des ressources (bois, petite faune, déploiement des ruches) sera limitée ou interdite pendant certaines périodes est compatible avec la survie de la forêt de montagne. Il reste à faire partager ce message avec les communautés et à le faire accepter. La pérennité des ressources en dépend.

La conservation de la forêt de montagne de Kilum Ijim passe par :

- la prise de conscience du rôle de la forêt
- la prise de conscience de sa fragilité;
- l'émergence d'un service d'éco-gardes
- la mise en œuvre d'un suivi écologique de la production de miel, mais aussi des autres activités de récolte forestière.

CONCLUSION

La recherche joue un grand rôle dans la définition des enjeux environnementaux et l'émergence de solutions en particulier à travers la prise de conscience des populations et autorités locales. Pour cela les chercheurs doivent impérativement restituer régulièrement le résultat de leurs recherches au niveau local. Cet effort réalisé depuis plusieurs années à Oku a permis que les chercheurs ne soient plus considérés comme de simples visiteurs mais comme des acteurs potentiels du développement de la communauté. La survie de la forêt d'Oku, essentielle dans la vie du territoire non seulement du peuple Oku mais d'une large partie du Nord-Ouest Cameroun, n'est pas certaine, il reste encore beaucoup d'efforts à réaliser pour mettre sur pied une stratégie assurant un développement harmonieux du territoire.

La chefferie traditionnelle a-t-elle encore les moyens de préserver cette forêt et avec quels outils? Les besoins en information et en formation sont importants. La richesse biologique de cet écosystème lié à son endémisme et ses contributions importantes au maintien de l'équilibre environnemental et économique des habitants de la montagne d'Oku invitent à répondre rapidement aux besoins liés à sa conservation.

RÉFÉRENCES

- CHEEK M., ONANA J.-M. & POLLARD B. J. 2000. The Plants of Mount Oku and the Ijim Ridge, Cameroon: A Conservation Checklist. London : Royal Botanic Gardens: 211p.
- KOLOSS H.J. 2009. *World-View and Society in Oku (Cameroon)*. Beihefte zum Baessler-Archiv, Beiheft, 10: 484 p.
- MUAFOR F.J., ANGWAFO T. S. & LE GALL P. 2010. Biodiversité des insectes de la ligne volcanique du Cameroun: distribution altitudinale d'une famille de Coléoptères. *Entomologie faunistique*, 63 (3), 195-197. <http://popups.ulg.ac.be/NFG/document.php?id=1914>

Le propriétaire forestier, organisateur de territoire

François DIDOLOT, Julie THOMAS

Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

INTRODUCTION

Les forêts sont composées d'un ensemble variable de territoires unitaires : ceux appartenant à des propriétaires dont le statut juridique, dont ceux de droit privé objets de notre réflexion, a été organisé par le code civil, avec des limites territoriales enregistrées et mises à jour au cadastre.

Ces unités de bases sont concernées par différentes demandes exprimés par leurs propriétaires, mais aussi par des utilisateurs directs des différents produits issus de la forêt comme la production de bois pour son autoconsommation ou pour l'industrie, ou indirects via des usages récréatifs ou des services écosystémiques. D'où une superposition de territoires formels ou informels s'appropriant tout ou partie de ces mêmes unités de base, voire se concurrençant entre eux. Leur nombre augmente avec celui des critères et indicateurs de gestions durable. Cette complexité est aggravée par le développement des différentes formes de regroupement dont certains impliquent des pertes de propriété. Enfin, le développement de territoires temporaires comme ceux servant de support à des chartes forestières de territoire ou des plans de développement de massifs ne résout que partiellement les conflits.

Comment le propriétaire forestier, qui est celui qui prend la décision finale, voit-il leur multiplication ? Fait-il un lien entre eux ? Entre quels éléments va-t-il réaliser ses arbitrages ? Quelle acceptation du regroupement ? Quel consentement à couper pour répondre à des demandes catégorielles ? Quelles conséquences potentielles de sa perception des risques ? Les différentes enquêtes réalisées par le CNPF, dont le dispositif Résofop en partenariat avec Fransylva et appuyé financièrement par France bois Forêt, et celles du Ministère de l'Agriculture, permettent d'apporter des réponses à ces questions et aussi de pressentir des difficultés pour la mise en œuvre des plans régionaux forêt bois.

QU'EST-CE UN TERRITOIRE ?

La propriété individuelle actuelle en France est héritière de la révolution de 1789 ; elle est reconnue par le Code civil. Le propriétaire a donc des droits dont les limites territoriales sont basées sur le cadastre.

Il précise que « *la parcelle est une unité de terrain plus ou moins grande située dans le même triage, canton ou lieu-dit, présentant une même nature de culture et appartenant à un même propriétaire* ». Elle constitue donc une subdivision du territoire national qui appartient à un seul propriétaire ou ensemble de propriétaires bénéficiant donc du droit de propriété sur celle-ci. Elle a des limites qui sont consignées au cadastre, et qui sont donc opposables aux tiers.

Le statut du propriétaire est défini par le code civil. Soit 1,1 million de propriétaires au sens cadastral du terme rassemblant 1,5 million de personnes.

Qu'est-ce une propriété ? Ce terme est polysémique. Nous nous appuyerons sur sa définition juridique extraite du Code Civil : « *La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements* », qui en constitue la clef de voûte. Elle est complétée par : « *La propriété d'une chose soit mobilière, soit immobilière, donne droit sur tout ce qu'elle produit, et sur ce qui s'y unit accessoirement soit naturellement, soit artificiellement.* ».

Le propriétaire exerce donc des droits sur celle-ci, il peut en orienter, dans certaines limites, ladite production. Ces restrictions sont d'ordre législatif (dont les servitudes) ou jurisprudentielles.

Par ailleurs, les parcelles sont regroupées en des agrégats, la commune étant généralement l'unité de base. Un propriétaire forestier possède un territoire. Et par conséquent, il l'organise en relation avec d'autres propriétaires.

QUEL SCHEMA DE COMPORTEMENT ?

Les relations entre les différentes composantes de son territoire sont regroupées ici en deux composantes principales :

- Une personnelle, résultante normale de l'appropriation psychologique de sa forêt, avec :
 - La consommation de l'espace, nécessaire pour ses loisirs, ses promenades, son paysage et sa vision de la biodiversité. Il lui permet d'avoir du plaisir. C'est pour la moitié des propriétaires un espace de liberté.
 - L'autoconsommation de bois de feu. Actuelle bien sûr, mais aussi une réserve de bois de feu en cas de nécessité.
- Une socioéconomique. Dans les conditions actuelles, elle comprend trois blocs principaux :
 - les circuits courts qui vont de pair avec les relations sociales, c'est-à-dire avec les voisins et l'entourage. C'est aussi une façon d'être reconnu et de s'insérer sur le territoire où est situé sa forêt, et donc en contrepartie que sa forêt n'y soit pas perçue comme un élément étranger. On pense aux usages traditionnels, dont le bois de feu, mais ceci est aussi valable pour des produits innovants.
 - Le bois pour l'industrie. Il y a une distance perçue comme étant de plus en plus grande entre les sites industriels et la propriété forestière. On n'a pas vraiment l'impression de faire vivre son territoire. D'où le qualificatif de circuits longs. Des tensions inévitables apparaissent entre le temps court correspondant à des réponses à des commandes avec des délais d'exécution souvent réduits, et long de la production forestière et qui s'exprime en décennies pour la production forestière.
 - Les services écosystémiques sont liés à un projet partagé, une forme de contrat social, avec des éléments comme la biodiversité, les paysages, le stockage du carbone, l'eau ou la lutte contre l'érosion. Ils correspondent à une demande latente.

La chasse est un cas à part, car le propriétaire peut chasser, mais il peut aussi décider de louer sa chasse.

La mise en œuvre de Natura 2000 a abouti à la perception d'une biodiversité imposée, avec des prescriptions réglementaires importantes, et des montants financiers faibles ne la faisant pas classer comme une production écosystémique à part entière.

QUELLES CONSEQUENCES ?

La liste ci-après n'est pas limitative.

- L'augmentation des quantités de bois prélevées en forêt ne peut se faire au détriment – réel ou perçu - de la composante personnelle. Si cette augmentation peut être relativement aisée sur les grandes propriétés, c'est relativement complexe pour les autres, puisqu'il conviendra de voir quelles composantes de celle-ci sont importantes pour le propriétaire.
- Les circuits courts et longs, et les services écosystémiques ne sont pas à opposer : les premiers permettent d'ancrer sa propriété dans un territoire, et donc de pouvoir continuer à produire sans être

en butte à l'hostilité de son voisinage. Les circuits longs permettent de satisfaire les besoins en bois de la société, dans la région, en France et à l'export, et ce généralement sous la forme de produits transformés et normés. Les services écosystémiques sont un moyen, pour ceux qui le désirent, de renouer un contrat avec la société, la production de bois étant alors potentiellement un coproduit de ceux-ci. Il y a un malentendu sur le vocable marché qui est compris de façon différente pour les propriétaires forestiers, ceux-ci considérant les circuits longs comme n'étant qu'un marché parmi d'autres, et les industriels concernés par les circuits longs. Dans certains cas, la situation se simplifie avec un nombre très réduit de marchés. Cependant, en cas d'insatisfaction, il peut décider de ne pas vendre, si le coût d'entretien de ses bois ne rend pas cette solution rédhibitoire. Enfin, ces relations socioéconomiques sont aussi un moyen d'entretenir son patrimoine, et dans un certain nombre de cas de l'améliorer.

- Le regroupement est donc la conséquence d'un projet partagé, qui peut être proposé par soi-même pour atteindre ses objectifs, par ses relations personnelles ou liées à un projet de territoire, ou imposé de l'extérieur. L'augmentation des quantités de bois mobilisées peut être un projet en lui-même, mais aussi la conséquence d'un projet de territoire ou de la mise en place de services écosystémiques. Mais, comment estimer le coût de l'acceptation de perte de liberté ?
- L'action territoriale. Elle implique qu'il n'y ait pas de remise en cause de sa composante personnelle, et donc qu'elle a été prise explicitement en compte. Des propriétaires peuvent aussi apparaître comme des leaders car répondant avec la personne en charge de l'animation. Y a-t-il alors accord avec ses voisins ? Le nombre important de propriétaires et leur grande diversité font que nous avons une mosaïque complexe. Cette question semble devoir être abordée avec les mêmes méthodes qu'en milieu urbain pour résoudre les difficultés liées à la mixité sociale. Une opération ne peut donc pas couvrir la totalité d'un territoire, mais plutôt avoir un aspect mosaïque. Ce constat a aussi son importance en termes de normes qui doivent permettre la mise en place de telles mosaïques.
- En termes économiques, le propriétaire ne fonctionne généralement pas selon l'âge optimal de la récolte pour la détermination de l'âge des coupes rases, mais selon l'approche ménage-producteur : il produit du bois, certes, mais il consomme aussi des aménités. A l'optimum, la valeur marginale d'une unité de bois est égale à la valeur marginale d'une aménité perdue. De plus, il répartit son temps entre différents objectifs, dont la forêt. Cette approche ouvre un vaste champ de réflexions pour la mise en œuvre de politiques forestières.

Nous avons donc des attentes spécifiques à celui-ci, donc une organisation correspondante de son territoire. Ces enquêtes montrent aussi des évolutions de comportement liées à l'année de naissance des propriétaires. D'autres parlent de générations hédonistes. Ceci confirme la nécessité d'en tenir compte pour définir des politiques. Et aussi de continuer à chercher mieux les connaître : par exemple, dans quelle mesure sont-ils prêts à contractualiser avec l'industrie ?

Une nouvelle approche territoriale pour gérer les petites propriétés forestières

Yves POSS

AgroParisTech Clermont Ferrand, PNR de Millevaches, PNR du Livradois Forez

Cet article vise les petites propriétés forestières privées métropolitaines. Celles qui sont en déshérence, qu'elles soient forêts anciennes ou accrues, naturelles ou issues de reboisement. *Alors qu'un tiers des surfaces forestières du pays risque de se trouver abandonné aux seules forces de la nature* (Léonard J.-P., 2003), il s'agit d'étendre un nouveau système d'acteurs qui pourrait contribuer à les réinstaller dans une gestion effective.

Le contexte est celui d'une société post industrielle, où le règne de la logique industrielle se trouve peu à peu dépassé par – ou imbriqué dans – la superposition de visions et de pratiques plurielles, contradictoires, sur les milieux (Mermet L. & Farcy Ch., 2013). Les motivations des détenteurs de parcelles forestières sont partagées entre économie et affectivité (CREDOC, 2015). *Une augmentation de la productivité du travail peut venir au secours de la forêt active* (Léonard J.-P., 2003) : la nécessaire baisse des coûts mérite d'être recherchée non seulement dans les progrès techniques ou l'organisation des chantiers, mais aussi dans l'interrogation sur le système même de la mobilisation des bois. L'analyse stratégique observe que *tout système d'action se constitue à travers des relations de pouvoir entre les acteurs cherchant à contrôler les zones d'incertitudes pertinentes par rapport aux problèmes à résoudre* (Crozier M. & Friedberg E., 1977).

Pour cette démarche forestière, la référence est celle de Jules Romains, et de son docteur Knock. Celui-ci adapte ses prescriptions à la connaissance qu'il a des habitants de son canton : *il l'a acquise de bien des sources*, dit-il, *précisant qu'elle est différente de celle des agents du fisc, parce qu'il ne travaille pas, lui, pour l'État*. Et il a pu dresser la carte de la pénétration médicale : chaque point rouge indique l'emplacement d'un malade régulier. Et, avec un effort particulier, il a pu s'implanter dans le hameau de Chabrières : *l'énorme tache grise qui signalait sa réticence n'a pas complètement disparu, mais s'est, au moins, morcelée* (Romains J., 1924).

Plutôt que d'organiser par l'animation ou l'incitation un rassemblement de parcelles qui seraient alors mises en gestion collective, il s'agit de constituer peu à peu une clientèle de petits propriétaires dont les biens forestiers seraient proches, de manière à ce que les interventions puissent être regroupées, et ainsi bénéficier des économies d'échelle. *Le mode d'organisation à envisager relève plus de la gestion en patrimoine commun que de la gestion collective* (Brédif H. & Boudinot P., 2001). Ce processus de mise en gestion des parcelles de multiples propriétaires conduit à une *organisation implantée sur un territoire*, réunissant les patrimoines des clients du gestionnaire.

À partir de quelques exemples observés¹, cette nouvelle répartition des rôles entre les acteurs sera présentée. Inspirée, aussi, d'un système découvert en Autriche. Comme le souligne E. Ostrom (Ostrom E., 2010), elle mérite d'être adaptée, débattue, ajustée à la diversité des territoires qui existent dans notre pays : *rendre possible toute action collective passe par la capacité d'expérimenter et faire vivre des « projets pour la forêt », à passer à l'acte et coopérer entre parties prenantes avec des responsabilités et des règles du jeu à partager* (Ramolino L., 2015).

Le rôle principal est celui du gestionnaire forestier. Ce prestataire de services est à la disposition des petits propriétaires, à qui il présente une offre complète, adaptée au désir de chacun. Il ne s'agit pas seulement de

¹ CAGEFOR, CFPPA de Digne – Carmejane, et également évoqués dans la Revue forestière française (Tabourdeau et al, 2016).

récolter et de vendre les bois, mais bien d'entretenir un patrimoine, même s'il est réduit. Un plan de gestion n'est pas forcément nécessaire : une première intervention, dans certains peuplements, peut être évidente.

La vente des bois se fera de préférence abattus, triés, en bord de route ou rendus sur le parc des usines : les acheteurs auront ainsi pour interlocuteur un professionnel, les références de prix sont mieux connues, et une *confiance* mutuelle pourra émerger.

Les travaux eux-mêmes, s'ils dépassent les possibilités du « technicien forestier de proximité », seront confiés à une entreprise choisie, probablement locale : la connaissance du milieu, de la portance des sols, des espèces protégées, de la situation locale est essentielle (Laussel P., 2010). Plus que les clauses particulières des contrats, c'est bien l'application de l'intervenant qui est garante de la protection de l'environnement, de l'état du parterre de coupes après l'exploitation : bûcheron qui manie ou dirige l'outil de coupe, débardeur qui conduit les engins. Ce respect du milieu forestier sera d'autant mieux acquis que le client sera celui qui a intérêt à retrouver parterre de coupe et tiges réservées en bon état : le propriétaire ou son gestionnaire. Autrement dit, en reprenant les mots d'E. Ostrom, l'entrepreneur des travaux forestier, à la fois *producteur* du *système de ressources* (parce qu'il intervient sur la pérennité du peuplement), et *fournisseur* (parce qu'il participe à la mobilisation, à la *fourniture de la ressource*), mérite d'être subordonné, embauché par le responsable du maintien, de la pérennité de cette ressource.

L'effet de sillage de la vente des bois n'est plus suffisant pour financer les autres « fonctions » de la forêt. Il faudrait en tirer les conséquences : il n'est plus possible de ne retenir que le volume de bois abattu pour rémunérer les entrepreneurs de travaux forestiers. La qualité de leurs prestations mérite d'être reconnue. Et d'autres tarifs que le prix au mètre cube devraient être expérimentés, et discutés, pour ces entrepreneurs du paysage.

Comme le docteur Knock, le gestionnaire forestier aura son implantation facilitée s'il peut espérer que son activité d'animation ne sera pas récupérée par un concurrent : en terme territorial, cela correspond à un consensus, collectif, pour favoriser un prestataire, connu et reconnu. Bénéficiant d'une clientèle de proximité, il pourra organiser des chantiers groupés, des lots de bois plus conséquents. Sa réputation aidera sa prospection commerciale, et inversement sera une garantie pour ses clients... Car il ne pourra risquer de perdre sa situation pour une opération malheureuse ou incorrecte : il est, dans tout village, au moins un référent forestier que chacun peut consulter, et qui sera, d'une certaine manière, le garant de la compétence de ce gestionnaire.

À l'image de ce qui se fait en urbanisme avec le promoteur immobilier, un élu territorial pourrait décider de financer la prospection d'un gestionnaire sur un massif forestier, sur deux ou trois ans, en souhaitant qu'au bout de cette période il ait constitué sa clientèle.

Une autre intervention de fonds publics mériterait d'être instruite, pour assurer le financement des travaux, nécessaire pour développer la vente de bois façonnés. Une banque pourrait organiser ce « prêt de campagne » au propriétaire, prêt qui assurerait la soudure entre le début du chantier, et le paiement effectif par le vendeur. Il s'agit de faibles sommes, pour chaque chantier, l'unité minimale étant le grumier, soit quelque cinquante mètres cubes: le dossier devrait être simplifié, et la garantie pourrait simplement apportée par le gestionnaire. Pour un temps du moins, la banque pourrait adosser son risque à une aide publique. Ce financement contribuerait à la croissance des scieries : dans le système actuel, l'augmentation du volume traité, pour celles-ci, correspond à un besoin en fonds de roulement croissant, dont le récent rapport de la Banque de France a clairement montré les limites.

C'est à un rythme qu'elles n'ont jamais connues que les pratiques forestières devront évoluer pour s'adapter au changement climatique, et aux diverses innovations qui devraient l'accompagner. Le réseau AFORCE pourrait se décliner au niveau des grandes régions écologiques, avec une rencontre annuelle entre les gestionnaires et les chercheurs : les « bonnes pratiques » feront l'objet d'un échange, où se confrontent la pratique de terrain et la compétence scientifique. Via leur gestionnaire, les petits propriétaires bénéficieraient ainsi d'une modernisation des pratiques sylvicoles qu'ils ne peuvent, seuls, espérer maîtriser.

Experts, techniciens forestiers, gestionnaires se sont déjà engagés dans cette aventure, bousculant peu ou prou le système traditionnel. Ces exemples mériteraient d'être étudiés, évalués, appréciés. Et probablement mieux soutenus.

BIBLIOGRAPHIE

- Brédif H. & Boudinot P., 2001, *Quelles forêts pour demain*, L'Harmattan éd., 249 p.
- CREDOC, 2015, Resofop, CNPF éd., 4 p.
- Crozier M. & Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système*, Éditions du Seuil, 500 p.
- Laussel P., 2014, *Vivre avec la forêt et le bois, portraits d'acteurs engagés*, Éditions RELIER, 109 p.
- Léonard J.-P., 2003, *Forêt vivante ou désert boisé, la forêt française à la croisée des chemins*, L'Harmattan éd., 311 p.
- Mermet L. & Farcy Ch., 2013, *Repenser l'enseignement et la recherche en aménagement forestier dans un monde diversifié et contradictoire*, in *Forêts et foresterie, mutations et décloisonnements*, L'Harmattan éd., pp. 321-336.
- Ostrom E., 2010, *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck éd., 301 p.
- Ramolino L. 2015, *Le goût des territoires*, Bretagne Prospective Diawel Éditions, 77 p.
- Romains J., 1924, *Knock, ou le triomphe de la médecine*, Éditions Gallimard, 152 p.
- Tabourdeau A., Chauvin Ch. & Rouaud R., 2016, *Modalités innovantes de gouvernance dans le domaine filière bois*, in *Revue forestière française LXVIII – 2 – 2016*, AgroParisTech éd., pp. 205-209.

Une approche OCR sur les concessions forestières africaines

Emmanuel GROUDEL

NIMEC, IAE Caen

La concession est une forme ancienne de partenariat public-privé. C'est en fait un mode de délégation de service par lequel l'autorité concédante délègue à un tiers l'exécution d'une mission lui incombant. « *Le Partenariat Public Privé a pour objectif l'optimisation de l'emploi des ressources privées et de l'activité régaliennne de l'Etat dans la conduite et l'exécution d'activités, généralement économiques et d'intérêt général* ». Ce que Grosdidier de Matons (2012) définit pour les concessions portuaires correspond aussi au monde forestier. A la fois économique et mode de gestion publique, la concession est une forme d'institution. L'Etat pour sa part convient des règles et modes d'exécution de la tâche et cela est transcrit à travers de conventions établies selon des conditions générales ou cahier des charges (General conditions). En fonction de cela, résultera une autorisation d'opérer : licence, permis ou franchise. Cela permet à la puissance publique de développer des infrastructures, sans mobiliser les capitaux nécessaires, s'endetter ou déséquilibrer ses finances. Sous l'égide de la FAO et d'ITTO et en collaboration avec SFB, CIFOR et le CIRAD s'est tenue à la FAO à Rome les 24 et 25 novembre 2015, une réunion intitulée : « *Making forest concessions work to sustain forests, economies and livelihoods in tropical timber producing countries* ». Au-delà de l'aspect délégation de service public, il s'est avéré que certaines critiques ont été formulées à l'endroit de ce type d'allocation de surfaces forestières :

- Complexité de la gestion desdites concessions;
- Manque de transparence sur les attributions;
- Non reconnaissance des communautés locales;
- Manque de contrôles...

Bien-sûr les bons exemples existent et ils sont connus de tous, et c'est le cas en particulier au niveau des entreprises elles-mêmes, plus qu'à l'échelle des pays. Quoi qu'il en soit, il semble que la question soit posée : le modèle de concession est-il le bon ? L'est-il pour toutes les parties prenantes, qu'elles soient publiques ou privées ? Empruntant un schéma OCR pour Opportunités - Challenges et Recommendations (Groutel, 2014) cet article vise à répondre à cette question. Quelles sont les opportunités et les challenges à relever par les concessionnaires ? Quelles seraient les recommandations à retenir afin que des concessions soient des réponses aux défis actuels: rentabilité, respect des communautés et de la biodiversité, changement climatique, démographie, besoins des marchés locaux voire encore exécution des tâches normalement du ressort des Gouvernements.

Coopération forestière au cœur du développement territorial

Jean SIONNEAU, Stéphane VIEBAN, Cécile GOUBE

Alliance Forêts Bois

Alliance Forêts Bois a mis au cœur de son projet stratégique l'ancrage territorial. Notre engagement en terme de proximité, qu'elle soit géographique, physique ou organisationnelle, est en effet l'une des clés de notre réussite future, au bénéfice du développement durable de la filière de nos territoires. Cette proximité et cet ancrage sont particulièrement forts, dans chaque territoire, vis-à-vis de nos adhérents, de nos clients bois, de nos partenaires, et en tant qu'entreprise :

* Vis-à-vis de nos adhérents, propriétaires forestiers, grâce au développement de relations humaines de confiance, inscrites dans la durée, avec les techniciens de la coopérative, qui apportent de précieux services et conseils individualisés ; grâce à l'organisation régulière de « réunions techniques adhérents », par territoire, et grâce à la mise en place de « Comités Techniques de Sylviculture » par essence, associant administrateurs, adhérents, salariés, organisations forestières et instituts de recherche spécialisés.

* Vis-à-vis de nos clients bois, avec une écoute et des échanges renforcés, ainsi qu'une priorité d'approvisionnement donnée aux clients régionaux.

* Vis-à-vis de nos partenaires, par le renforcement de nos relations de proximité avec les organisations forestières et les parties prenantes des territoires, par une présence dynamique au niveau politique et administratif local, ainsi que par un engagement fort en termes de formation, en étroite collaboration avec les écoles forestières.

* En tant qu'entreprise, par la connaissance, la reconnaissance et le respect du terroir et des spécificités locales, en particulier au travers des Assemblées de Sections et de la dynamisation de notre gouvernance locale, qui donne la parole aux territoires. Aujourd'hui, chacune de nos 13 agences territoriales est ainsi dotée d'un Conseil d'Agence : composé de sylviculteurs locaux représentant les adhérents de l'agence, il s'agit d'une véritable force de proposition qui transmet des réflexions d'orientation au Conseil d'Administration de la coopérative. Alliance Forêts Bois, ce sont plus de 500 collaborateurs, répartis sur 13 agences, 35 bureaux et 26 plateformes, passionnés par la forêt et engagés au quotidien dans sa gestion durable, au cœur des territoires.

SESSION PARALLELE 2.B - LA FORET SOURCE DE TENSIONS DANS LES TERRITOIRES (SUITE)

Faire de la forêt un territoire : la promotion du distillé d'agave sauvage « raicilla » dans l'ouest mexicain

Anouck BESSY

Centre d'Etudes Mexicaines et Centraméricaines (CEMCA)

CONTEXTE

Dans l'occident mexicain, aux alentours de la municipalité de Mascota (Etat du Jalisco), des populations rurales et paysannes coexistent avec un couvert forestier tempéré dominant. A l'image de la majorité des zones rurales du Mexique, la crise du secteur agricole a engendré de nombreux bouleversements pour ses habitants, qui s'illustrent par un déclin de la population via des flux quasi-constants d'immigration depuis la moitié du XXème siècle. Les institutions publiques développent des projets pour donner à cette région rurale, abandonnée de ses hommes, une nouvelle vocation et une nouvelle attractivité. L'un d'entre eux porte sur la valorisation des productions localisées. Outre sa contribution au développement économique, la promotion des produits locaux est aussi l'objet d'attentes vis-à-vis des externalités positives environnementales et sociales sur le territoire de production qu'elle peut engendrer (Muchnick *et al.*, 2000¹). La *Raicilla* est l'un des produits phares de cet investissement, croisant les attentes et les intérêts d'acteurs publics comme privés.

ENJEUX ET PROBLEMATIQUE

La *Raicilla* fait partie de la grande famille des boissons distillées d'agaves au même titre que la Tequila ou le Mezcal. Ces produits sont issus d'une riche histoire, tant dans la domestication de sa matière première, que dans l'adaptation et la diffusion de ses procédés de transformation. Tous partagent également une même chaîne de production : après extraction des cœurs d'agaves, ceux-ci sont cuits, broyés, fermentés et enfin distillés.

La consommation de ces boissons a longtemps été cantonnée au milieu rural, mais connaît depuis quelques années un regain d'intérêt dans les centres urbains en tant que produit « traditionnel », « artisanal » ou « patrimonial ». Dans ce cadre, ces produits sont l'objet de valorisation par l'utilisation de signes de qualités (indications géographiques, certifications, labels, marques collectives, etc.), au sein desquels la définition des attributs des produits sont associés aux territoires dont ils sont issus. Les producteurs et promoteurs de Raicilla sont conscients du marché croissant dans lequel leur produit s'insère et cherchent à définir les qualités de la Raicilla pour la promouvoir.

La qualification de la matière première de la Raicilla est notamment une des qualités valorisée. Localement dénommées *lechugillas*, les deux espèces d'agaves (*Agave maximiliana* et *A. inaequidens*) utilisées dans la production de *Raicilla* sont qualifiées de « sauvages ». L'attribut « sauvage » confère un avantage lorsqu'il est utilisé comme argument commercial dans un marché hautement compétitif car synonyme de rareté. Cependant, il est aussi et surtout considéré comme un inconvénient à neutraliser quand il s'agit de penser le maintien et le développement de la production de *Raicilla*. En effet, le caractère « sauvage » de la matière première serait à l'origine de son déclin constaté depuis une dizaine d'années par les producteurs. Alors que l'enjeu de la qualification de la *Raicilla* est d'augmenter sa production tout en préservant sa qualité, le statut ambigu de sa matière première est l'objet de négociation.

¹ Muchnick J. *et al.*, 2008. Systèmes agroalimentaires localisés : état des recherches et perspectives. *Cahiers Agricultures*, 17(6) :513-519.

METHODE

Ce travail s'intéresse aux représentations et aux négociations en cours sur le statut de la matière première de la *Raicilla*. Il est issu d'une approche ethnoécologique qui étudie les relations entre l'homme et son environnement par le recueil des savoirs, pratiques, représentations des groupes humains sur leur environnement. La base empirique de ce travail est constitué d'entretiens ouverts et semi-directifs auprès d'une quinzaine d'individus investis dans le développement de la *Raicilla* (producteurs, représentants d'institutions publiques, commerciaux, etc.), mais aussi de nombreuses situations d'observation participante (réunions, visites de parcelles, etc.).

RESULTATS

- Le « sauvage » de la *lechugilla* : une plante spontanée et non domestiquée

La *lechugilla* est tout d'abord considérée comme « sauvage » à cause de son mode de reproduction, sur lequel l'homme ne peut complètement intervenir. En effet, *A. inaequidens* et *A. maximaliana* se reproduisent uniquement par voie sexuée et seulement une seule fois dans la vie de la plante lorsque celle-ci arrive à maturation, entre 7 et 12 ans. Cette reproduction naturelle est jugée longue et peu efficace. Elle contraste avec le système de multiplication végétative d'autres espèces d'agaves comme celles utilisées dans la production de *Tequila* (*A. tequilana azul*) ou dans la plupart des *Mezcals* (*A. angustifolia*) qui émettent des rejets dès le stade juvénile. Ces rejets peuvent ainsi être transplantés afin d'en augmenter la production, et permettent de sélectionner les phénotypes les plus productifs (teneur en sucre, résistance, etc.). L'absence de multiplication végétative des *lechugillas* ne permet pas un tel contrôle, ce qui ne facilite pas sa mise en culture, et justifie alors sa rareté ainsi que son caractère de « sauvage ».

Les producteurs tentent néanmoins d'intervenir sur la reproduction de la *lechugilla*. Mise à part quelques initiatives de reproduction in-vitro encore au stade d'essai, la technique la plus répandue consiste à augmenter le taux de germination en récoltant manuellement les graines et en les faisant germer dans des pépinières. Une troisième technique, plus controversée, vise à disperser manuellement les graines sur des terrains jugés fertiles, tels que les sols agricoles et forestiers brûlés.

- Le « sauvage » de la *lechugilla* : une plante appartenant aux espaces forestiers

La *lechugilla* est également qualifiée de « sauvage » car elle se trouve en forêt, l'espace même du « sauvage ». En effet, *A. maximiliana* et *A. inaequidens* se développent naturellement dans le sous-bois, particulièrement sous les chênaies. Dès lors, la perception du déclin des *lechugillas* est fortement liée à la représentation que les producteurs ont de ces espaces.

Les espaces forestiers sont jugés impropres à quelque forme de culture. Ses sols pauvres et son manque d'ensoleillement ne favoriserait pas le développement des populations de *lechugillas*, alors en diminution. D'autre part, les espaces forestiers sont de moins en moins fréquentés par les populations rurales, dû à l'exode rural et à l'abandon des pratiques de migration temporaire en forêt pour faire paître le bétail. La forêt est considérée comme un espace de plus en plus dangereux, et de moins en moins accessible, au même titre que les *lechugillas* qui y sont présentes. Les producteurs sont alors de moins en moins enclins à assumer le coût du travail de la récolte en forêt.

Les producteurs de *Raicilla* optent alors pour la relocalisation des *lechugillas* vers les villages, et transplantent les plantules germées dans des parcelles agricoles. Cette pratique a de nombreux avantages : outre l'accès facilité à la matière première, les producteurs constatent une croissance plus rapide et une teneur en sucre plus importante que les individus récoltés en milieu forestier.

- La lechugilla, produit forestier malgré lui

La *lechugilla* est qualifiée « sauvage » selon deux critères: l'absence de contrôle sur la reproduction et son espace d'appartenance, la forêt. Pour définir un produit de « sauvage », ces deux dimensions sont généralement exclusives : ce qui est non domestiqué est dans la forêt, et ce qui est domestiqué est dans les champs (Michon, 2015²). Pour les producteurs, c'est cette qualité de « sauvage » et les deux dimensions qui la constituent qui explique son déclin. Pour y faire face, ils interviennent sur la reproduction et sortent ces plantes de la forêt. Nous sommes devant une domestication accomplie.

Cependant malgré les efforts des producteurs pour sortir la lechugilla de son statut de « sauvage », *A. maximiliana* et *A. inaequidens* sont légalement définies³ comme des produits forestiers non ligneux. Elles dépendent alors de la régulation forestière. La gestion de ces populations est sous l'autorité des ingénieurs forestiers et du service de foresterie, qui sont les seuls à pouvoir octroyer les permis d'extraction nécessaires.

Dans cette région, le secteur sylvicole se développe depuis le milieu du XXème siècle, et véhicule un discours incriminant les pratiques paysannes sur le couvert forestier. Les régulations sont de plus en plus importantes pour les activités comme le sylvopastoralisme ou l'agriculture itinérante sur brûlis. Dans ce contexte, les espaces boisés sont perçus non comme le territoire de leurs propriétaires mais celui du secteur forestier.

Les stratégies de domestication de la lechugilla permettraient théoriquement aux producteurs d'échapper aux régulations forestières. Elle concède l'avantage d'éviter les coûts financiers des permis d'extraction, et permet surtout aux producteurs de maintenir leur contrôle sur de cette activité. Mais paradoxalement, une *lechugilla* reproduit in-vitro et transplantée dans une parcelle agricole reste un produit « sauvage ». Les lechugillas sont « naturellement » présentes dans les espaces boisés. Elles sont donc légalement considérées comme des produits forestiers, et ainsi sous l'autorité du secteur forestier.

CONCLUSION

Derrière les négociations autour du statut « sauvage » de la *Raicilla* se dessinent en filigrane les jeux d'acteurs sur le contrôle de la matière première, mais surtout sur les espaces forestiers et leurs pratiques. En exerçant son autorité sur une espèce, le secteur forestier l'exerce sur l'espace où celle-ci est présente. En considérant la *lechugilla* comme un produit forestier, le secteur forestier étend les zones sous son contrôle, et étend ainsi symboliquement le territoire d'une forêt gérée aux dépends de ses propriétaires et des populations rurales qui la côtoient.

² Michon, Geneviève. 2015. *Agriculteurs À L'ombre Des Forêts Du Monde*. Agroforesteries Vernaculaires. Actes Sud / IRD Editions. Arles.

³ *Loi Générale du Développement Forestier Durable*

La culture de la haie comme condition à l'agro-foresterie

Christophe BATICLE

UMR Ecologie et Dynamique des Systèmes Anthropisés (EDYSAN), Université de Picardie Jules Verne

Dans une vision utilitariste du développement durable, l'efficacité d'une innovation est souvent présentée comme tributaire de l'intéressement d'une corporation. Si l'on prend pour exemple la haie bocagère, on relève chez les interlocuteurs du milieu agricole un discours qui oppose schématiquement (et sur un plan diachronique) les routines paysannes d'antan aux tentatives contemporaines de rationalisation écologique d'une contrainte, celle de l'entretien d'un parcellaire arboré dont le contrôle exige un budget temps conséquent sans rendement économique viable. En substance, les partisans du maintien de ces linéaires allèguent que leurs prédécesseurs ou collègues « arriérés » subissent davantage leurs haies qu'ils ne les valorisent. Ce serait ici la résultante d'un principe du *faire avec*, qui dominerait ces anciennes logiques. Afin de les dépasser, il conviendrait de faire de ces espaces de bocage un véritable « atelier », à la manière des autres composantes de l'exploitation agricole, dans l'esprit d'une agroforesterie répondant aux attentes du développement durable.

UN ENJEU IDENTITAIRE : LA HAIE COMME MARQUEUR TERRITORIAL

S'inspirant, en France, des travaux déjà anciens de Soltner, cette appréhension de la haie se base sur son rôle positif à l'égard des troupeaux pour l'ombre apportée, mais également de l'effet brise-vent contribuant à créer un « microclimat » sur les parcelles ainsi protégées, de même qu'un avantage quant à la gestion des eaux stagnantes sur les sols imperméables. C'est ainsi la rationalité du système agronomique qui est convoquée, mais en arrière-plan on découvre rapidement que c'est le paysage qui fut premier dans les motivations de ces exploitants fondateurs de l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache (3AT – Nord et Aisne) dans les années 1980. Surtout, en comparant les perceptions relevées dans plusieurs régions agricoles aux paysages contrastés, apparaît une autre dimension, liée à la présence/absence d'une culture¹ de la haie. L'écho reçu par les théories de Soltner varie du tout au tout selon l'inscription du linéaire arboré dans une histoire longue du territoire. Aussi, bien que la dimension économique soit un levier important pour la mise en œuvre d'une exploitation de la haie, elle n'est cependant pas toujours suffisante. À l'inverse, le maintien du bocage pour lui-même, et sa participation à une identité paysagère, amène parfois à relativiser le calcul coûts/bénéfices. Bernard Kalaora², à propos de l'ouvrage de Jean-Loup Trassard, *L'homme des haies*³, n'hésite pas à se référer à la théorie de Luc Boltanski et Laurent Thévenot⁴, en estimant que cette forme de culture relève d'une cité à part entière, la Cité domestique. « Grandeur » au sens plein du terme, lorsque la paysannerie régnait encore sur la terre, c'était un élément structurant du vécu pour les paysans du bocage. Qu'en est-il aujourd'hui et comment s'est reconvertie la valeur haie dans le contexte contemporain de patrimonialisation ?

¹ Il convient d'entendre par là un contexte circonstancié, et aucunement un impératif indépassable. De même, nous appréhendons ici la culture, au sens anthropologique du terme, comme « un moyen d'apprentissage et de transmission d'un héritage » (Pascal Perrineau : « Sur la notion de culture en anthropologie », *Revue française de science politique*, vol.25, n°5, 1975, p.947. Autrement dit, la culture s'inscrit dans les représentations collectives territorialisées de longue durée.

² « Le sociologue et l'homme des haies », *Les Études sociales*, n°164, 2^{ème} semestre 2016, pp. 257-266.

³ Paris, Gallimard, 2012, collection Blanche, 256 p., repris dans la collection Folio, 2014, 288 p.

⁴ *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

L'enquête qui a servi de point de départ à notre démonstration concerne quatre secteurs de la région Picardie : le Santerre, le Vermandois, le Laonnois et donc la Thiérache. Les trois premiers sont éminemment associés à l'openfield intensif, alors que seule la Thiérache s'est tournée vers un système herbagé laitier extensif dès le milieu de XIX^e siècle⁵. Pour reprendre l'expression de Bernard Kalaora, le réseau bocager peut ici être appréhendé à la manière d'une « forêt linéaire ».

À partir d'une cinquantaine d'entretiens menés auprès d'agriculteurs, parfois également éleveurs, de chasseurs, de militants de la cause bocagère, de représentants des structures professionnelles du bois et de l'agriculture, ainsi que d'élus et de fonctionnaires chargés des questions agricoles et sylvicoles, sont apparues des regards très contrastés quant à l'utilité des haies ; regards renforcés par des observations de terrain en ce qui concerne les pratiques qui s'y exercent.

La « commande » passée au sociologue consistait alors à comprendre les freins à l'innovation en faveur de la filière bois-plaquettes, dans un contexte de dépréciation du bois bûche tiré de l'entretien traditionnel des haies. L'option des scientifiques (pharmacologues et écologues spécialisés dans la compréhension des dynamiques forestières) consistait à penser le bois plaquette comme une solution valable à la pérennisation des haies dans un contexte économique tendu pour éleveurs tentés par le retournement de leurs prairies. Ce faisant, il s'agissait initialement de travailler sur la notion d'acceptabilité sociale, dont on connaît les limites avancées par les sciences sociales. Le projet (FORHAIE), financé par le Ministère de l'écologie et du développement durable (programme DIVA3), visait ainsi à démontrer l'efficacité agronomique de la haie, notamment au travers des auxiliaires de l'agriculture permettant de lutter contre les ravageurs des cultures. Afin de contrer les résistances à une législation contraignante en faveur de la trame verte, le SRCE Picardie, qui a connu une forte opposition agricole, mise sur les incitations.

UNE TYPOLOGIE DES ATTITUDES A L'ÉGARD DE LA HAIE

Toutefois, c'est la dimension éminemment culturelle du paysage bocager, perçu comme identitaire en Thiérache, qui s'est imposée rapidement, au-delà donc des arguments de l'efficacité économique. L'apport de la socio-anthropologie consiste alors à montrer le caractère normatif d'une approche purement systémique, en réintroduisant les représentations des collectifs d'acteurs, agriculteurs, mais également toutes les populations intéressées par la question du paysage.

En d'autres termes, il est possible de montrer que la transition énergétique est aussi tributaire de l'appréhension historique des éléments topographiques qui ont marqué l'histoire des espaces locaux, dimension avec laquelle le droit aura à composer.

On notera, pour ce qui concerne donc la Thiérache bocagère, un rapport assez singulier à la haie, à l'inverse que ce que l'on peut observer dans les secteurs d'étude marqués par la grande culture. La représentation qui y domine est associée, et pas seulement dans les images d'Épinal, à la présence du bocage.

Se dégage ainsi une typologie des attitudes agricoles en trois catégories.

- La première concerne des éleveurs acculés sur le plan financier qui franchissent, peu ou prou, le pas de la sortie du système polyculture-élevage en devenant des agriculteurs stricto-sensu. Dans ce cas de figure, la haie peut être ressentie comme une contrainte.

⁵ Cf. Michel Streith : « Quotas laitiers et alternances paysagères en Thiérache picarde » (Voir VOISENAT Claudie Voisenat : « À propos de paysages : compte-rendu d'une réflexion collective », *Terrain. Carnets du patrimoine ethnologique*, n°18 : « Le corps en morceaux », mars 1992, pages 139).

- À l’opposé, de jeunes éleveurs font le choix explicite du refus face à cette tendance parfois présentée comme inéluctable. Pour ces derniers, le caractère extensif est étroitement associé au rejet du productivisme. La philosophie adoptée pousse à adopter des méthodes de production réduisant au maximum les besoins en matériel coûteux. Ici, les haies font partie intégrante du dispositif.
- Enfin, une troisième catégorie adopte un compromis. Le maintien des haies en est la motivation première. Il s’agit de mener « rationnellement » le troupeau afin de maintenir l’exigence des prairies, en les adaptant aux nouvelles exigences de productivité. On trouve ici des éleveurs qui ont derrière eux une carrière déjà bien avancée dans la profession, mais suffisamment loin de l’âge de la cessation d’activité pour envisager le *brainstorming* qu’impose cette attitude.

En résumé, la haie bocagère dispose d’un statut tout à fait particulier en Thiérache, qui s’explique principalement par sa dimension éminemment culturelle. Toutefois, des menaces pèsent quant à son devenir, et c’est ici le milieu agricole qui en maîtrise les clés, ce que montre bien cet extrait d’entretien.

« Et c’est vrai qu’à cette époque [dans les années 1994-1995], on était encore à 180-200 mètres [de haies] à l’hectare, c’est-à-dire de très petites parcelles. En moyenne. Ça a baissé aujourd’hui. Mais il y avait encore de très petites parcelles entièrement entourées de haies. On était sur des exploitations, en moyenne, de 50 hectares. Souvent, maintenant c’est devenu des GAEC, avec des reprises. Donc, on est plus dans la même... Les exploitations ont tout de même évolué, même en élevage. La moyenne des exploitations doit maintenant plus tourner autour de 80 ha que 40-50. Mais c’est vrai qu’il y a quand même la culture de la haie par rapport aux agriculteurs de Thiérache. Après, ce qu’on voit depuis une bonne dizaine d’années c’est par rapport à de toutes petites exploitations qui n’ont pas été remises aux normes, et qui ont des problèmes de reprises. Il y a les agriculteurs du Saint-quentinois, du Laonnois, voire du Cambrais (côté plaine) qui vont éventuellement reprendre ces fermes, parce qu’ils ont plus de moyens financiers que ceux de Thiérache, et là eux, le paysage du bocage ce n’est pas leur problème. Et ils ne le connaissent pas souvent. C’est eux qui vont éventuellement retourner les pâtures, parce qu’ils ne font pas d’élevage et que pour l’agriculture on a besoin de grandes parcelles. Ils n’ont pas non plus envie de tourner autour des haies. Donc c’est eux qui vont plus facilement tout foutre en l’air. Après, je ne dis pas... Certains de Thiérache vont aussi... font des dégâts, mais moins, moins que les extérieurs » (FG, animatrice d’un réseau promoteur de la haie, 23/01/15).

En conclusion, le devenir de la haie semble désormais associé à l’articulation qui pourra se trouver entre les exigences de rationalisation, liées aux contraintes agricoles, et le processus de patrimonialisation qui tend à les protéger. Dans ce contexte, l’exploitation économique du bocage répondra avant tout à un impératif de paysagiste, afin que la haie ne soit pas qu’une expression d’un atavisme déconnecté des exigences de la Cité industrielle... en attendant l’émergence de cette « Cité verte », que Bernard Kalaora appelle de ses vœux ?

Vers une politique forestière et écologique conçue par bassins écogéographiques

Jean BONNIER

Forêt Méditerranéenne

-1-. Les forêts des régions méditerranéennes sont confrontées à quasiment **toutes les contraintes possibles**:

Certes elles ne sont pas les seules

- à disposer de sols pauvres ou dégradés,
- à craindre l'incendie, car brûlent tout autant les forêts du Golfe de Gascogne, les tourbières du nord de la Russie, les steppes tropicales sèches et même les grandes forêts tropicales humides,
- à croître sur de fortes pentes, car on trouve des montagnes partout dans le monde
- à avoir été soumises à la surexploitation au cours de l'histoire,
- à être confrontées au développement urbain et touristique,
- à subir l'érosion,

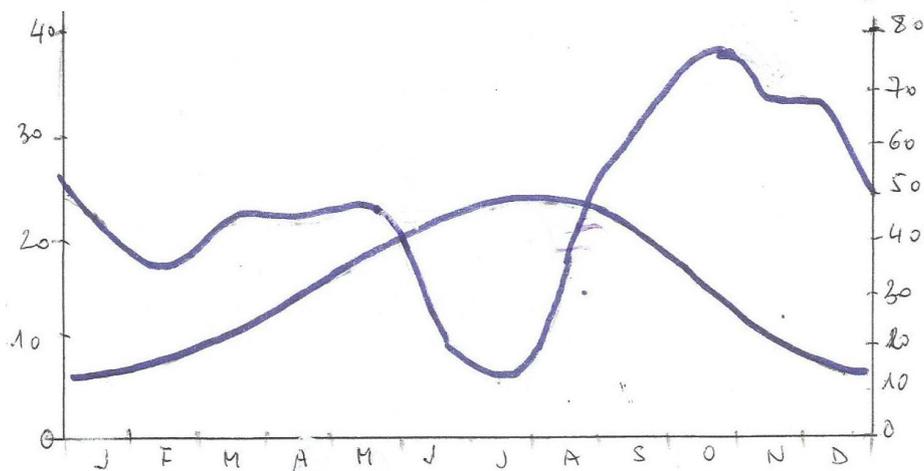
mais **elles cumulent toutes ces difficultés** et ont une caractéristique de plus qu'elles ne partagent avec aucune autre forme de couvert végétal, c'est celle du climat méditerranéen.

-2-. La forêt méditerranéenne est caractérisée avant tout par le climat sous lequel elle vit et se développe. **La définition du milieu méditerranéen** qui convient le mieux est celle des écologues, établie progressivement depuis le début du XXème siècle par Gaussen et Banyuls jusqu'aux dernières précisions établies par leurs successeurs Emberger, Quézel et quelques autres. **Elle est basée sur la particularité du climat méditerranéen que, dans un premier temps et de manière schématique, l'on peut définir comme fait de deux saisons, une saison sèche et chaude autour de l'été et une saison humide et froide autour de l'hiver.**

Cela signifie que lorsque les plantes ont envie de pousser, au printemps et en été, parce qu'il y a de la lumière et de la chaleur, elles n'ont pas toujours assez d'eau pour croître autant qu'elles le pourraient et que lorsqu'elles ont de l'eau, en automne et en hiver, il fait froid, il y a moins de lumière et elles ralentissent ou arrêtent leur croissance.

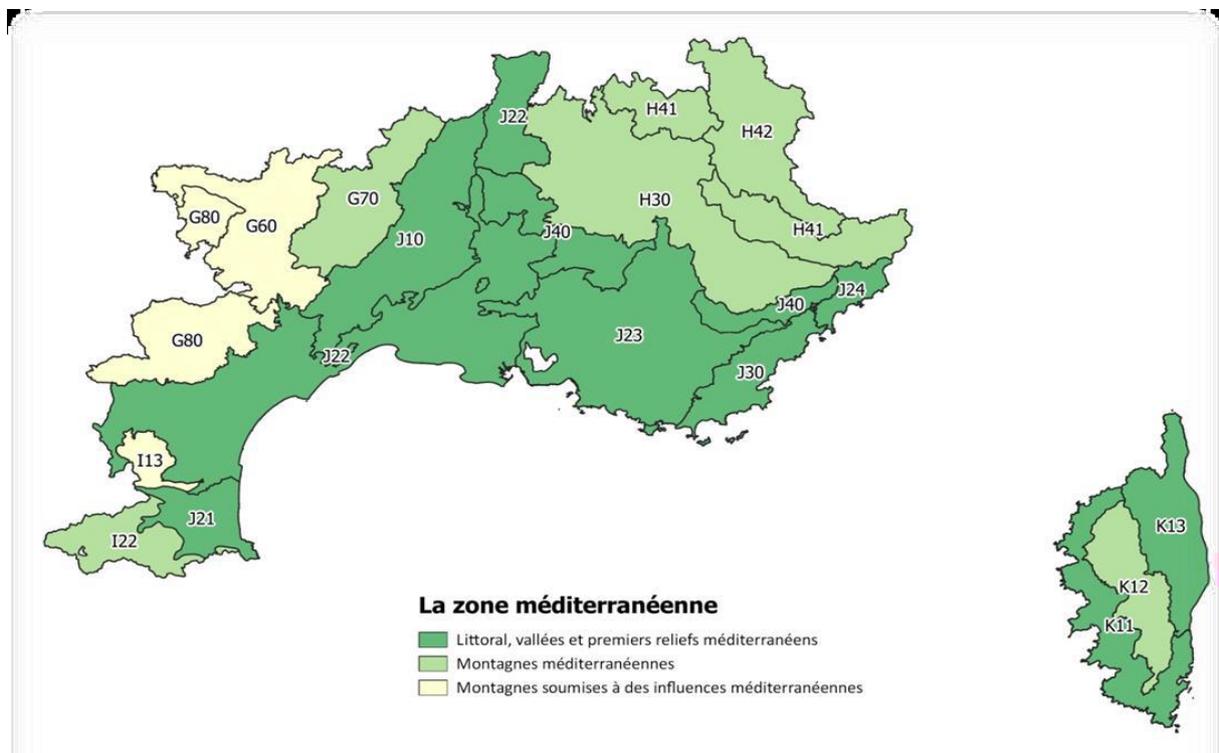
Le climat méditerranéen apparaît donc non seulement comme une anomalie dans la distribution des grands climats de la planète, mais il est tout aussi exceptionnel en France et en Europe et les milieux naturels y sont différents par leur composition floristique, leurs écosystèmes, y compris la faune, et les usages qu'en ont fait et qu'en font les populations locales comme celles des visiteurs.

Cela fait que le bassin méditerranéen est un haut lieu de la biodiversité (*hot spot*) et que **la forêt méditerranéenne française est autant la partie française des forêts méditerranéennes que la partie méditerranéenne des forêts françaises**, radicalement différentes par leurs climats (atlantique, continental, ..) et leurs constitutions écologiques.

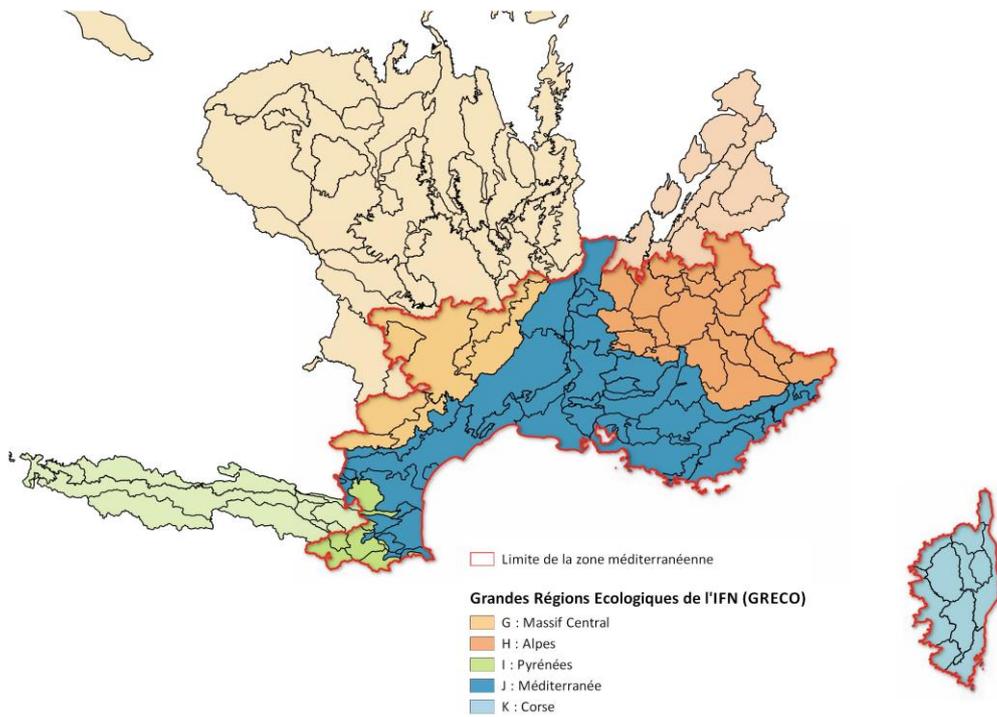


A titre d'exemple le diagramme ombrothermique de Marseille présente, en abscisse les mois de l'année et en ordonnées à gauche les températures moyennes mensuelles en °C et à droite la pluviométrie en mm.. L'aire comprise entre les deux courbes figure la période de déficit en eau, source de stress pour les plantes. J. Bonnier 2016

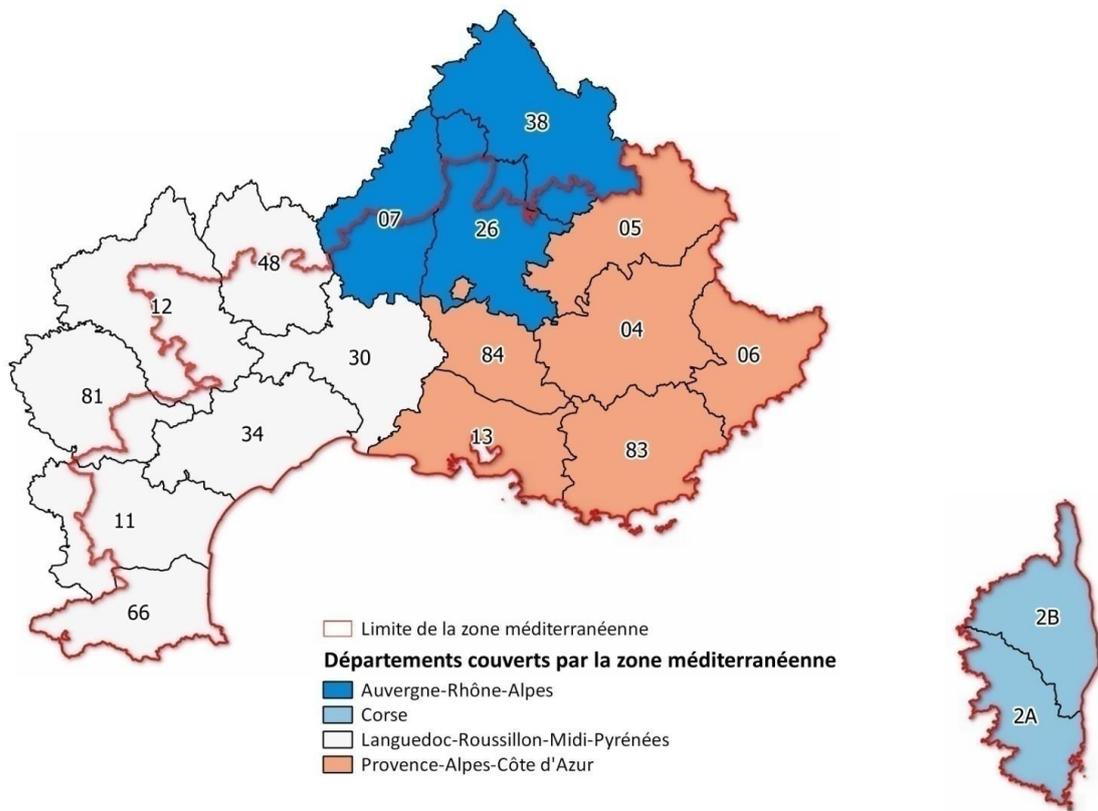
-3-. La région forestière méditerranéenne concerne plusieurs sylvoécotérrains retenus par l'Inventaire forestier national, 18 départements et quatre régions



D'après Léa Veuillen-AgroParisTech. 2016



Les grandes régions écologiques de l'IFN convergent vers la Méditerranée (Léa Veuillen AgroParisTech 2016)



La région méditerranéenne concerne 18 départements dont 12 en totalité

-4-.En France, la **définition** usuelle de la forêt s'apparente à celle, officielle, des institutions publiques qui s'exprime ainsi :

« Il s'agit d'un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares, avec des arbres pouvant « atteindre une hauteur supérieure à 5m à maturité *in situ*, un couvert boisé de plus de 10%

« et une largeur moyenne d'au moins 20 m. La forêt n'inclut pas les terrains dont l'utilisation « prédominante du sol est agricole ou urbaine. »

Dans nos régions méditerranéennes, Corse, Languedoc, Roussillon, Alpes du Sud, Cévennes, Provence, Dauphiné du Sud, il n'en va pas totalement ainsi : En Provence, il y a aussi la colline, en Languedoc la garrigue, en Corse le maquis ; à peu près partout, depuis le littoral jusqu'à la haute montagne, méditerranéenne elle aussi, on trouve des friches et des landes, des éboulis et des *badlands* (zones schisteuses ou marneuses peu fertiles et érodées) en train de se recouvrir de végétation...

Notre maître, Alexandre Seigue, écrivait:

«...dans nos régions, le mot forêt peut prendre deux significations, celle, très strictement «limitée, qu'il a dans toute la France, et celle, bien plus large, qui englobe en outre la «garrigue et le maquis».

Ainsi, au fil des activités de l'association Forêt méditerranéenne nous avons fini par retenir une définition qui correspond mieux à la réalité partagée par les méditerranéens et concorde assez exactement avec le sens étymologique du mot forêt, qui vient du latin *foris*, dehors, extérieur, ayant donné *forain* en français, *forestiero* en italien, ou *foreigner* en anglais:

étranger, du dehors.

Nous sommes donc convenus, entre Méditerranéens, d'appeler forêts les terrains qui sont actuellement l'objet de la plus faible pression humaine et dont les usages affectent le moins intensément la dynamique spontanée de sa couverture végétale et de ses populations animales.

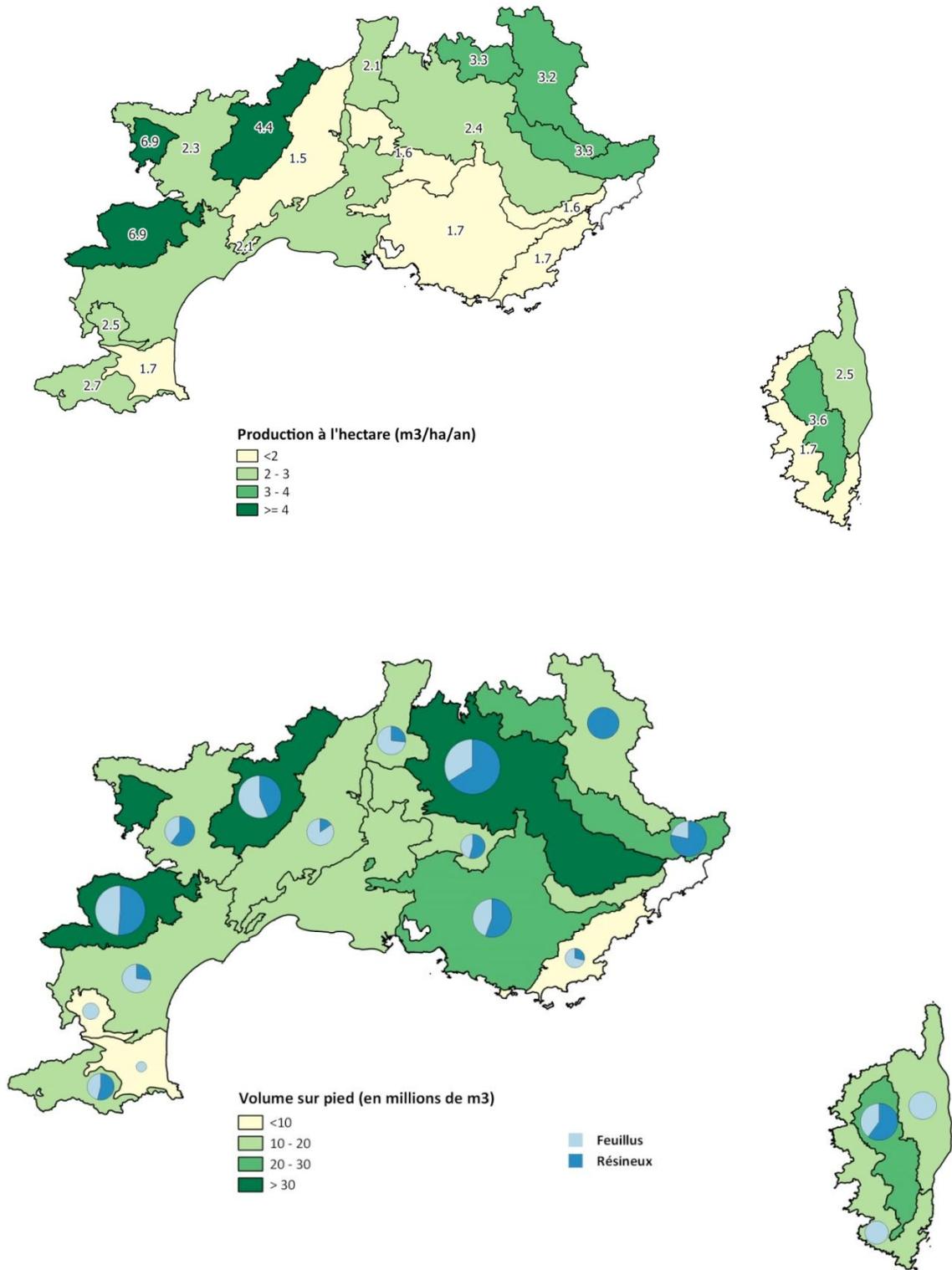
Est donc forêt méditerranéenne ce qui en a l'air et ce qui va ou peut le devenir.

Les résultats CODE CLC par zones	NOM CLC	Littoral, vallées et premiers reliefs méditerranéens (x 1000 ha)	Montagnes méditerranéennes (x 1000 ha)	Montagnes soumises à des influences méditerranéennes (x 1000 ha)	TOTAL (x 1000 ha)	% de couverture de la zone méditerranéenne (x 1000 ha)
311	Forêts de feuillus	669	390	228	1287	17%
312	Forêts de conifères	182	550	115	847	11%
313	Forêts mélangées	236	228	60	524	7%
31	Forêts	1087	1168	403	2658	35%
321	Pelouses et pâturages naturels	149	325	98	572	7%
322	Landes et broussailles	30	117	20	167	2%
323	Végétation sclérophylle	523	47	7	577	7%
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	254	211	62	527	7%
32	Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	956	700	187	1844	24%
TOTAL forêts et milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	2043	1868	590	4501	58%	

Résultats de l'occupation des sols selon Corine land cover (L.Veuillen 2016)

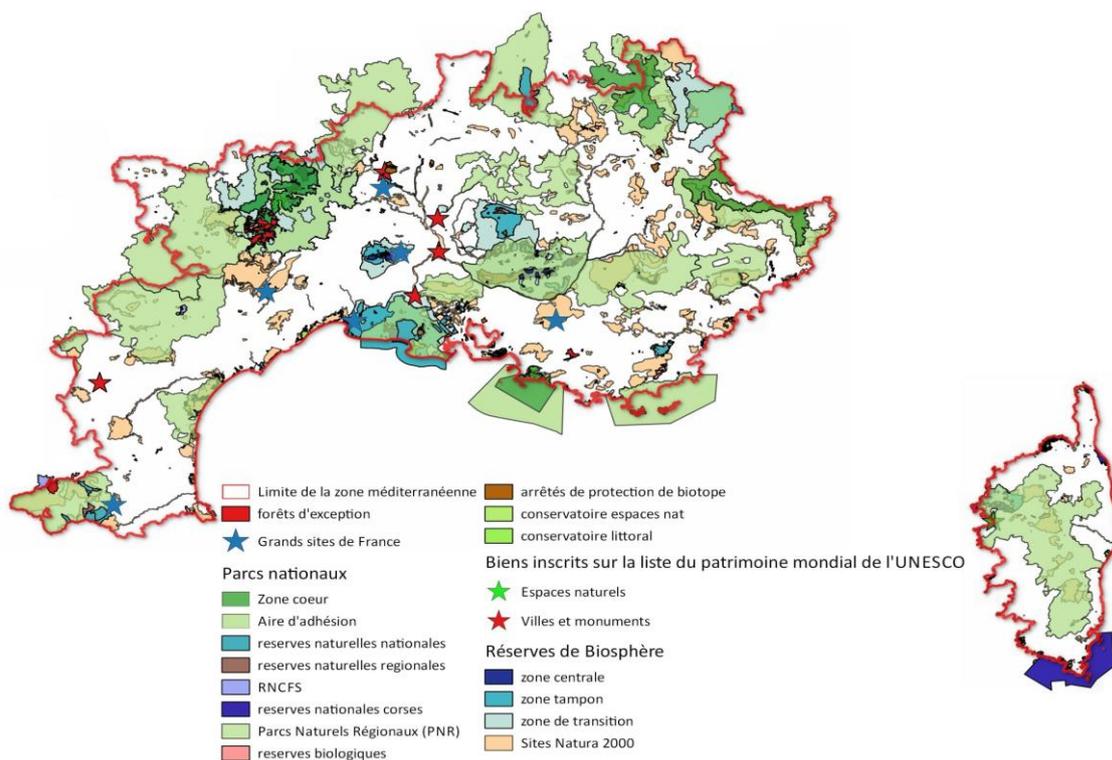
-5-.La forêt méditerranéenne présente souvent des aptitudes productives non négligeables ainsi que d'autres qualités fondamentales comme une extrême biodiversité, une richesse pastorale, une résilience remarquable, un rôle historique dans la protection des sols contre l'érosion, des attraits paysagers réputés. **Le seul critère de**

la production de bois ne suffit donc pas à en définir les territoires. Par ailleurs les forestiers et naturalistes méditerranéens souffrent de constater que la seule caractéristique qui lui soit universellement reconnue est celle de brûler.... Comme si la forêt landaise ou les forêts boréales de Russie ne brûlaient pas !



La production de bois est modeste, mais le volume sur pied n'est pas négligeable (L. Veuillen 2016)

-6-. La pression environnementale est également considérable si l'on en juge par la somme des aires concernées par les différentes mesures soit règlementaires soit contractuelles



Afxantidis (Forêt méditerranéenne) et L. Veuillen. .2016.

-7-. Les forêts méditerranéennes apparaissent donc comme **un modèle de convergence des usages économiques, sociaux et culturels des espaces naturels et forestiers**. Nous n'avons pas évoqué, faute de temps les aspects pastoral, faunistique et cynégétique, mais ils entrent aussi fortement en ligne de compte.

Il ne semble donc guère réaliste, de nos jours de s'en tenir aux seuls aspects forestiers et sylvicoles des territoires. Si les promoteurs de la **Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt** permettent une approche particulière des questions méditerranéennes en prévoyant explicitement qu'une coordination interrégionale puisse être mise en place, il ne semble pas en être de même pour ce qui est de la loi Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui ne prévoit que des déclinaisons régionales.

-8-. C'est dans cette perspective que de nombreux acteurs de la gestion des forêts méditerranéennes françaises ont souhaité attirer l'attention du plus large public, au premier rang duquel les Pouvoirs publics, nationaux et régionaux, en vue d'organiser une prise en compte de cet objet écologique –et sylvicole- particulier qu'est la forêt méditerranéenne, autrement qu'à travers le seul aspect des incendies de forêts.

Cette démarche aurait pour objectif de constituer une **approche forestière et écologique organisée par Grands bassins écogéographiques**, à l'image des Comités de bassins hydrologiques et de concilier cette approche avec la nouvelle organisation territoriale Cela concernerait aussi bien la sylviculture que les questions relatives à l'écologie (biodiversité, faune), ou à l'environnement (gestion des espaces particuliers –parc, etc..-, transition énergétique, carbone, eaux et sols).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Seigue A. **La forêt méditerranéenne française**. Edisud. 1987.

Quézel P. et Médail F. **Ecologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen**. Elsevier. 2003

Les états généraux de la forêt méditerranéenne : Forêt méditerranéenne T. XXVII, n°2, 2006,

Veuillem L. **Reconnaître les particularités des forêts méditerranéennes françaises**. Rapport de stage AgroParisTech. 2016

Bonnier J. et Poulet D. **Problématique de la forêt méditerranéenne**. Forêt méditerranéenne, Hors série. 2002

Entre profane et sacré, arbres et forêts à Timor-Leste

Dominique GUILLAUD, Laure EMPERAIRE, Brunna CRESPI

UMR Patrimoines locaux et Gouvernance (PALOC), IRD-MNHN

La question des forêts sacrées, que l'on rencontre dans de nombreux pays du Sud, aurait pu relever des différentes sessions de cette conférence : lieux de ressources et d'usages très divers, ces forêts, par les fonctionnements qui leur sont assignés, représentent des instruments originaux et souvent méconnus de gestion locale de la biodiversité, de la société et des territoires, et à ce titre sont également des lieux de tensions au sein des communautés. De telles forêts existent dans différentes régions du monde : elles ont été plus particulièrement repérées en Afrique de l'Ouest et du centre (Juhé-Beaulaton, 2010) et en Asie du Sud-Est, et concernent des sociétés installées dans des milieux forestiers qu'elles ont souvent profondément transformés. Alors que la fonction de sanctuaire de la biodiversité que jouent les forêts sacrées est largement reconnue, nous voudrions aussi insister sur d'autres fonctions, tout aussi primordiales, que celles-ci peuvent assumer, fonctions qui sont également partagées par certains arbres présents dans et hors des espaces domestiques. L'exemple présenté ici porte surtout sur deux régions du Timor Leste, à Suai dans le sud du pays, et à Balibo dans l'ouest, où notre équipe a conduit des recherches depuis quelques années, principalement au moyen d'entretiens et de parcours de terrain avec la population.

CARACTERISTIQUES

A Suai, la grande forêt sacrée de Knua Laran, en bord de rivière et jouxtant un ancien site d'établissement fameux dans la tradition orale, comporte une végétation en grande partie anthropique, et inclut des espaces à la symbolique marquée. L'un de ces espaces est signalé par un bouquet de bambous ; l'autre est censé correspondre à la tombe d'un ancien « roi » de Suai, et est accompagnée de deux pierres sacrées. Outre diverses forêts sacrées, on trouve aussi dans la région des arbres à fonction symbolique, en particulier les banyans (*Ficus spp.*) plantés au centre des villages et dont les boutures dérivent d'un banyan initial dans la région d'origine, formant un « chemin de sacralité » qui accompagne les déplacements du principal village.

A Balibo, la sacralité des forêts relève de plusieurs attributs : celles de Moritao et de Moribaran correspondent à d'anciens habitats ou à des grottes autrefois occupées, celles de Fatukelarang et Soeihun à une source, etc. Ces forêts qui ponctuent le paysage sont hiérarchisées entre elles, et subordonnées à la plus importante de toutes, Tahalatun, couvrant 30 ha environ, centre rituel de la région où sont impliqués tous les villages des environs.

FONCTIONS

Les forêts sacrées jouent le rôle de mémorial d'un trajet, d'une étape ou d'un récit de fondation du groupe qui s'y réfère. A Tahalatun, un couple fondateur y transporte les pierres sacrées de leur ancien établissement, et la présence de ces pierres confère sa sacralité à la forêt, tout comme le banyan de l'exemple précédent confère sa sacralité au village. Echo végétal du monde social des villages, Tahalatun représente un espace hautement ritualisé, où les entrées sont contrôlées et codifiées. Elles s'opèrent exclusivement via deux « portes » d'entrée et de sortie, dont des clans précis sont responsables, et selon des procédures strictes : autorisations, rituels, offrandes.

S'agissant souvent d'une végétation très perturbée par le feu ou les activités humaines, le rôle des forêts sacrées à Timor Leste dans la préservation d'une biodiversité extraordinaire n'apparaît pas de prime abord comme essentiel, les espèces qu'on y rencontre étant pour la plupart courantes. En revanche, leur rôle est central dans plusieurs autres domaines : la conduite des rituels, la régulation sociale et territoriale. Les forêts sont en effet systématiquement le lieu où se déroulent les rituels visant à demander aux ancêtres et esprits des pluies suffisantes pour les cultures, à remercier ceux-ci pour le succès des récoltes, et à les solliciter pour divers problèmes (maladies), conflits ou jadis guerres ; elles ont donc une fonction de communication avec les mondes des ancêtres et des esprits. Dans la forêt, des points précis sont spécialisés dans cette perspective : une liane sert à appeler la pluie, les offrandes faites en certains autels garantissent la bonne santé du bétail et la prospérité du village, des épis de maïs attachés aux banyans servent à remercier pour les récoltes.

ORGANISATION

La forêt est aussi le lieu où se traitent les problèmes de la vie sociale, et elle est à ce titre organisée comme un microcosme du monde villageois. L'espace interne de Tahalatun est partagé entre plusieurs clans des différents villages des alentours, un clan particulier étant responsable de la gestion de l'ensemble du massif forestier. La grande forêt sacrée de Knua Laran est également placée sous la responsabilité d'un ai-makle'at ("l'œil de la forêt") et d'autres clans. Il n'est pas exclu que ces partages entre clans qui diffèrent sensiblement de ceux qui détiennent aujourd'hui les pouvoirs puisse refléter d'anciens ordres politiques.

L'appropriation de ces forêts est symptomatique de leur rôle social et de leur fonction de régulation dans la société. Elles représentent des biens communs relevant de différents villages dont les territoires sont, quant à eux, constitués de la juxtaposition d'aires réservées à l'usage principalement agricole, à l'origine exclusif, de chacun des clans. Les rituels conduits au sein des forêts ou sur leur pourtour visent à réaffirmer les liens au sein de la communauté en rappelant les présences sociales anciennes et actuelles, sous le contrôle des ancêtres et esprits qui cautionnent l'ordre concomitant du non-humain et de l'humain (Guillaud, 2015), et conditionnent par là le succès ou l'échec des récoltes, des guerres, des entreprises humaines.

EVOLUTION

Point intéressant, les forêts sacrées ne peuvent être considérées comme des sanctuaires intangibles, et divers exemples montrent la grande souplesse de ce système et son adaptabilité.

A Suai, le projet Timor Gap de construction de plusieurs clusters pétroliers dans le sud du pays prévoyait la construction d'une base d'approvisionnement, comportant une station-service, dont l'empiètement mordait sur une partie sud de Knua Laran. Les populations locales et les coutumiers consultés ont consenti au sacrifice d'une portion de la forêt sacrée pour ce qui était alors considéré comme une aubaine pour le développement de la région et l'emploi. Une cérémonie a été conçue par les coutumiers pour déclasser cette portion de la forêt et poser la première pierre du projet, cérémonie à laquelle ont été conviées de nombreux responsables coutumiers du pays. Cette cérémonie adaptait une procédure coutumière usuelle, mobilisant le sacrifice d'un cochon, des cocos vertes, des feuilles de bétel et noix d'arec, des lambeaux de coton et des fragments d'un attache-cheveux sacré, le tout placé dans un trou avant son remblaiement par des pierres et du ciment, base symbolique des constructions à venir. Les officiants combinaient différents éléments coutumiers de la société locale, le maître de la parole le plus élevé dans la hiérarchie, la maison considérée comme la plus ancienne, et des responsables administratifs et des compagnies privées.

L'altération des forêts sacrées ne peut se faire que selon les règles coutumières. Les informateurs précisent qu'un administrateur portugais, dans les années soixante, s'était mis en tête de planter du café dans la grande

forêt de Tahalaton, sans l'autorisation des coutumiers ni des ancêtres. La légende dit qu'à la suite des défrichements et de la plantation, il s'est abattu une pluie telle que l'administrateur a pris peur et est reparti au Portugal. Les hauts plants de café sont toujours là mais, inclus dans le périmètre de la forêt, ont acquis un caractère sacré et ne peut plus être récolté : seuls les singes aujourd'hui le mangent. Outre le déclassement, la création des forêts sacrées est également possible. A Zumalai, les populations déplacées de force par les Indonésiens à compter de 1975 ont choisi un vallon humide colonisé par une portion de forêt, qu'une cérémonie a permis d'ériger en forêt sacrée.

CONCLUSION

Peut-on considérer ces forêts sacrées, seuls massifs forestiers régionaux, à la fois comme des espaces de régulation sociale et de conservation de la biodiversité ? Une première analyse, via images satellites, montre que leurs contours n'ont pas été altérés entre 2005 et 2013, alors qu'une dynamique de déboisement et de fragmentation avait été enclenchée lors de la décennie antérieure. Dans le contexte de fortes pressions liées à l'occupation indonésienne, entre 1989 et 1999, la superficie forestière du district de Balibo a été réduite de 53 %, la taille moyenne des fragments forestiers est passée de 0,62 ha à 0,54 ha et le nombre de ces fragments de 28 976 à 32 963 (Bouma et Kobryn, 2004). La sacralité de ces forêts, en lien étroit avec une histoire, un fonctionnement social et une gestion sous responsabilité collective, paraît engendrer une très forte résilience sociale et écologique, encore susceptible de s'ajuster à des trajectoires d'occupation spatiale qui, aujourd'hui, sont modelées par une modernité définie de l'extérieur.

Bouma G. A., Kobryn H.T., 2004. Change in vegetation cover in East Timor, 1989–1999, *Natural Resources Forum* 28: 1-12.

Guillaud D., 2015. Le vivrier et le sacré. Systèmes agricoles, rituels et territoires dans l'Est indonésien et à Timor Leste. *Archipel* 90 : 245-275.

Juhé-Beaulaton, Dominique (dir.) 2010. Forêts sacrées et sanctuaires boisés. Des créations culturelles et biologiques (Burkina Faso, Togo, Bénin). Paris, Karthala.

Galipaud J.-C., Guillaud D., Empereur L., Crespi B. (2013, 2014, 2015). Project "Identities, territories and agricultural practices: some landmarks for the preservation of local communities' Heritage in East Timor". Field reports.

**SESSION PARALLELE 3.A - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS
INNOVANTS POUR LA FORET (SUITE)**

Le label Forêt d'Exception : exemple de projet territorial initié en forêt domaniale

Christèle GERNIGON

Office National des Forêts (ONF)

En 2007, l'Office national des forêts (ONF) a engagé une démarche novatrice avec le label Forêt d'Exception. Cette politique s'inscrit dans les logiques de développement durable et d'engagements internationaux pour la gestion concertée des patrimoines naturels et culturels. Comment se déroule le processus de labellisation et quels sont les termes de ce dialogue local ? Quels éléments nouveaux relèvent d'un tel label et des actions qui en découlent ? La conciliation des usages est-elle au cœur des débats ? En quoi cette démarche se distingue-t-elle des « schémas d'accueil du public en forêt » initiés par l'ONF sur la même période ?

La Charte nationale Forêt d'Exception® constitue le document fondateur de la démarche dont elle formule les principes de base. Si l'objectif est d'illustrer la mise en œuvre concrète de la gestion multifonctionnelle et exemplaire de grandes forêts domaniales emblématiques, le label distingue un projet territorial rassemblant les acteurs locaux autour d'un patrimoine national, une forêt domaniale aux valeurs particulièrement affirmées. Le label consacre à la fois ces valeurs de la forêt dans son territoire, la qualité du projet technique et partenarial, ainsi qu'un début de réalisation effective du projet, dans le respect des objectifs définis en commun.

« Dans une forêt qui présente de multiples enjeux à un haut niveau, l'ONF ne peut plus travailler tout seul : le label est un plus pour mettre tout le monde autour de la table » (Tournié A., 2016). L'ONF capitalise les expériences de concertation acquises au cours des 15 dernières années dans d'autres projets : Natura 2000, sites classés, réserves et parcs naturels régionaux... Au niveau national, comme à l'échelle de chaque forêt, la qualité du dialogue engagé avec les partenaires compte tout autant que la qualité du projet élaboré en commun et qui mobilise tous les champs de valeurs : sociales et culturelles, matérielles et immatérielles, économiques et environnementales.

Le réseau Forêt d'Exception comprend aujourd'hui 19 forêts emblématiques (massifs de 900 à plus de 20 000 hectares). Parmi elles, six massifs forestiers ont obtenu le label entre 2012 et 2016 : Fontainebleau, Verdun, la Grande Chartreuse, les forêts domaniales de Rouen (Verte, Roumare et Lalonde-Rouvray), le Val Suzon près de Dijon et la Montagne de Reims. Chacune de ses forêts offre une diversité de contextes territoriaux, de partenariats et d'actions innovantes.

Le projet Forêt d'Exception fait du « sur-mesure » tout en respectant l'esprit de la charte nationale. La présidence des comités de pilotage par un élu du territoire est toujours adaptée au contexte géographique et administratif de chaque forêt : maire de Fontainebleau en forêt de Fontainebleau et Trois-Pignon ; président du Conseil départemental de Meuse pour Verdun ; vice-présidents d'un Parc naturel régional pour la Grande Chartreuse et la Montagne de Reims ; président de la Métropole Rouen Normandie, à Rouen ; présidente de la Communauté de communes et vice-président de la Région Bourgogne Franche-Comté, au Val Suzon.

« Les valeurs de forêt d'exception ont commencé à naître durant les premières réunions communes avec les acteurs. C'est aussi là, en croisant les regards, que l'on a décelé et levé les potentiels freins et où l'on a senti l'adhésion de tous et l'attachement à la nature. Nous avons pu réajuster le projet en fonction de ces éléments. » (Tournié A., 2016). La concertation et le dialogue sont au cœur de la démarche. Le pilotage et l'animation de cette concertation sollicite les équipes de l'ONF en agence territoriale. Une formation à la concertation et au dialogue territorial est mise en place depuis 2012, et permet d'initier un premier transfert de cette nouvelle posture au-delà de Forêt d'Exception.

« (...) le label n'est pas une fin en soi. L'important c'est d'avancer dans une dynamique. Forêt d'Exception est intégrée dans la culture de travail. » (Tournié A., 2016). Dans ce « laboratoire » que constitue le projet Forêt d'Exception, un changement de culture est à l'œuvre à l'ONF et avec les partenaires locaux. Les premiers retours d'expériences du dispositif illustrent bien les défis à relever pour construire dans la durée, financer et mettre en œuvre de tels projets concertés en forêt publique.

Les enjeux sont dès à présent de faire connaître et de transférer le fruit de ces expériences vers d'autres forêts, vers d'autres territoires. Il s'agit de mieux partager cette culture de projet territorial en forêt domaniale avec d'autres grands acteurs, comme les parcs naturels régionaux, les communautés d'agglomération ou de communes. En septembre 2016, le partage des expériences a franchi un autre cap important au niveau national : avec la publication d'un recueil d'une vingtaine d'actions innovantes en termes technique ou partenarial, et des premières rencontres nationales réunissant les représentants des Comité de pilotage à Rouen.

« Forêt d'Exception® est une belle aventure. Elle a désormais une histoire, celle de la délicate construction d'un label appliqué à un territoire forestier. » Paul Arnould, président du comité national d'orientation Forêt d'Exception®.

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- Gernigon C., Meignien E., 2012. « Forêt d'Exception, une démarche partagée de gestion des forêts ». Les Rendez-vous techniques de l'ONF n°35, pp 29-37.
- Avenas V., Gernigon C. 2012. « Fontainebleau, Forêt d'Exception®, le laboratoire d'une gouvernance renouvelée ». Les Rendez-vous techniques de l'ONF n°35, pp 38-44
- Office national des forêts, coordonné par Gernigon C., 2011. « Méthode pour le schéma d'accueil du public en forêt ». Coffret de 4 livrets.
- Tournié A., 2016. Histoires de concertation : les premiers enseignements de Forêt d'Exception® ; dans les coulisses du recueil d'expériences. Rapport de Master 2 Université Toulouse III Paul Sabatier. 60 pages.

SITE INTERNET : www.onf.fr/foret-exception

- Charte nationale Forêt d'Exception® :
http://www.onf.fr/foret-exception/++oid++166d/@@display_advise.html
- Lettre d'information Forêt d'Exception :
http://www.onf.fr/foret-exception/++oid++1674/@@display_advise.html
- Recueil d'actions Forêt d'Exception (ONF, septembre 2016), en téléchargement (32 pages) :
http://www.onf.fr/foret-exception/++oid++578b/@@display_media.html

Valoriser la forêt dans les espaces protégés : un partenariat entre les Parcs Naturels Régionaux et l'ONF

Pierre PACCARD¹, Patrice MENGIN-LECREULX²

Auteurs associés : Olaf HOLM³, Célia GOBEAUT², Fabien BOURHIS⁴, Roland DUTEL²

¹Fédération des Parcs naturels régionaux de France

²Office National des Forêts (ONF)

³PNR Montagne de Reims

⁴PNR Chartreuse

INTRODUCTION : LA FORET DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Les Parcs naturels régionaux, territoires ruraux au patrimoine remarquable, sont des établissements publics regroupant des collectivités territoriales et sont classés par l'État, à la demande de la région, au vu de l'accord de l'ensemble des collectivités concernées. Ils sont, grâce à leurs chartes, coordinateurs d'un projet concerté de territoire.

Les territoires particuliers des PNR sont très boisés. La forêt occupe 40% de la surface totale des PNR, contre 30% du territoire métropolitain. Elle constitue ainsi un élément essentiel du patrimoine des Parcs, qu'il convient de protéger et de valoriser en assurant une gestion durable prenant en compte l'ensemble de ses fonctions économiques, écologiques et sociales.

Considérant que les forêts publiques tiennent une place majeure dans la gestion des territoires, leur attractivité, leur dynamique et, au-delà, un rôle essentiel dans la vie même du monde rural, l'Office National des Forêts et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ont formalisé un partenariat par une convention cadre. Plus d'une vingtaine de conventions locales de coopération adaptées au contexte et aux enjeux des territoires ont été établies entre les PNR et l'ONF.

L'ONF a également engagé une démarche novatrice avec le label Forêt d'Exception, qui vise, autour d'un patrimoine forestier domanial aux valeurs particulièrement affirmées, à construire un projet territorial avec les acteurs locaux, et notamment les Parcs naturels régionaux. Tous les domaines sont concernés : sociaux et culturels, économiques et environnementaux.

Un retour d'expérience de massifs forestiers où l'ONF et des PNR sont étroitement associés dans la démarche Forêt d'Exception (Montagne de Reims et la Grande Chartreuse) est ici présenté.

1. LES FORETS DOMANIALES DE LA MONTAGNE DE REIMS, FORET D'EXCEPTION

1.1. Les atouts d'un massif forestier façonné par l'homme

Les forêts de la Montagne de Reims se répartissent entre 3500 ha répartis sur trois forêts domaniales, 2600 ha de forêts communales et 14 790 ha de forêts privées, situés dans le PNR de la Montagne de Reims créé en 1976.

De la renommée internationale des Faux de Verzy et des enjeux liés au partage de l'espace forestier et à ces différentes fonctions, l'ONF met en place en 2011 la démarche Forêt d'Exception avec le PNR et les partenaires concernés.

Les **Faux de Verzy** représentent un site unique au monde au cœur du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, un patrimoine naturel exceptionnel entre intrigue génétique et héritage supposé des moines bénédictins.

Le massif forestier de la Montagne de Reims est un **héritage** : l'implantation humaine est très précoce, les traces de l'exploitation des sous-sols dès l'Antiquité et impacts de la Première Guerre Mondiale sont encore bien visibles en forêt.

L'appellation « **Montagne de Reims** » désigne par ailleurs un plateau avec un dénivelé important, entouré de vignes et de champs, à la croisée des regards et des usages. Il en résulte des enjeux de multifonctionnalité de la forêt, publique ou privée.

1.2. Forêt d'Exception : une démarche partenariale et fédératrice pour le territoire

Lancée en 2011, la démarche est co-animée par l'ONF et le Parc naturel régional.

Pour le PNR, il s'agit de créer une « vitrine » pour la gestion durable des forêts publiques et privées, de mettre en place une véritable dynamique autour des forêts et de favoriser l'appropriation du patrimoine forestier.

Pour l'ONF, il s'agit d'instaurer un dialogue territorial permettant de partager une vision et des projets sur la forêt domaniale, en bénéficiant de l'implication du Parc dans la gouvernance.

Les nombreuses parties intéressées sont associées dans le cadre d'un comité de pilotage très large. Un comité restreint est également constitué pour piloter la démarche sur le plan opérationnel.

Un protocole d'accord fixe les grands objectifs de la démarche pour que la forêt domaniale réponde aux enjeux de développement durable du territoire. Ils sont déclinés en fiches actions (26 fiches actions dans le cas présent) dans le cadre d'un contrat de projet.

Sur la base du dossier de candidature, présenté conjointement par l'agence de l'ONF et le PNR, le label Forêt d'Exception a été décerné en 2016 aux trois forêts domaniales de la Montagne de Reims.

1.3. Un moteur de la conciliation

Depuis 2011, la co-animation ONF - Parc, et les apports de plus de 30 acteurs du territoire, ont permis de replacer les parties intéressées au cœur de la gestion forestière.

On observe que cette démarche Forêt d'Exception, engagée pour trois forêts domaniales, est un moteur pour diffuser des valeurs et des acquis sur la conciliation des usages au sein de l'espace forestier vers d'autres forêts ou acteurs.

De nombreuses actions innovantes ont d'ores et déjà été conduites : guide de recommandation pour les manifestations, sentier multimédia, études paysagères adossées aux aménagements forestiers, etc...

Les priorités sont aujourd'hui l'achèvement des actions en cours (étude LIDAR, application numérique « En forêt de Verzy », etc.). De nouveaux projets sont en préparation pour les années à venir : montage en cours d'une thèse sur la génétique des Faux, développement d'une filière courte pour la valorisation du bois...

1.4. Perspectives : faire vivre le label.

Après 6 ans, les premiers retours sont positifs. La forte mobilisation de l'équipe du projet Forêt d'Exception a permis la réalisation de nombreuses actions, et de mieux faire prendre conscience des enjeux de la forêt longtemps masquée par le patrimoine viticole.

La démarche Forêt d'Exception est un laboratoire en matière de dialogue territorial et de gouvernance. L'évolution du contexte territorial depuis 2011 et la difficulté d'impliquer un comité de pilotage aussi large conduiront à redéfinir en 2017 les instances de gouvernance.

2. LA FORET DOMANIALE DE LA GRANDE CHARTREUSE, FORET D'EXCEPTION

2.1. De la forteresse au cloître

Plus grande forêt domaniale des Alpes avec 8466 ha, la Grande Chartreuse se singularise par sa dimension. Située au cœur du PNR, elle est une forteresse naturelle délimitée par des cols, des falaises et des crêtes rocheuses. Pour autant, on estime à environ 320 000 le nombre de visiteurs par an sur la forêt domaniale ; il s'agit essentiellement d'un public de proximité (Grenoble).

L'économie forestière de la Chartreuse est identitaire, dynamique. C'est au XVIII^e siècle que le bois de Chartreuse acquiert ses lettres de noblesse : la marine royale sélectionne des arbres pour constituer la mâture des vaisseaux de la flotte construits dans les chantiers de Marseille et de Toulon.

L'origine du nom de la Grande Chartreuse est par ailleurs étroitement liée à la présence du monastère dans la vallée du Guiers Mort. Le monastère de la Grande Chartreuse restera en effet la maison mère de l'Ordre cartusien et les moines vont marquer l'histoire du territoire.

2.2. Forêt d'Exception : un nouveau fil vert dans la toile territoriale

La concertation est une des particularités du projet Forêt d'Exception. Les parties intéressées sont représentées au sein d'un comité de pilotage, qui statue sur les grandes orientations du protocole d'accord, sur les enjeux et objectifs détaillés du contrat de projet, et fait le point sur l'avancée des actions. Le comité de pilotage est présidé par le PNR et co-animé par le PNR et l'ONF.

Les sujets plus techniques font l'objet de groupes de travail ad hoc.

2.3. Vers l'élaboration d'un nouvel élixir

Un protocole d'accord a tout d'abord identifié les grands enjeux de la démarche Forêt d'Exception, prenant en compte notamment la politique forestière du PNR.

Ces enjeux ont ensuite été déclinés en plan d'actions dans le cadre d'un premier contrat de projet. Ce contrat a d'ores et déjà permis la réalisation de nombreuses actions (étude socio-ethnologique participative, campagne LIDAR pour l'acquisition de données de peuplements et de patrimoine historique, étude diagnostic des ponts classés et monuments historiques, élaboration d'un schéma d'accueil du public...).

En définitive, c'est au terme de près de 5 ans d'animation que la forêt de la Grande **Chartreuse** a reçu le label national **Forêt d'Exception**, en février 2015.

2.4. L'appréciation des fondations

L'établissement du dossier de candidature au label a été l'occasion de faire un premier bilan de la démarche pour la forêt domaniale de Grande Chartreuse.

Parmi les points positifs, sont notamment à relever :

- le portage politique aujourd'hui clairement assumé,
- la co-construction des fondements,
- des réalisations concrètes sur des thématiques jusque-là peu développées.

A l'inverse, certaines difficultés se sont faites ressentir, comme par exemple :

- des délais de réalisation des actions trop ambitieux,
- une mobilisation des partenaires financiers difficile dans le contexte actuel,
- des indicateurs de suivi inexistantes ou pas mesurés.

CONCLUSION : UN PARTENARIAT POUR APPREHENDER LA FORET A L'ECHELLE DES TERRITOIRES

Les deux démarches présentées impliquent étroitement l'ONF et les PNR autour de projets territoriaux, avec un diagnostic partagé, la définition d'enjeux, un plan d'actions (contrat de projet) qui « répond » aux attentes du territoire, et sa mise en œuvre.

A ce jour, 19 forêts domaniales sont engagées dans la démarche Forêt d'Exception. Lorsqu'elles sont situées dans un PNR, ce qui n'est pas toujours le cas, le Parc est bien évidemment associé à la démarche.

Le partenariat entre la fédération des PNR et l'ONF concerne également les autres forêts domaniales et se traduit par de nombreux projets élaborés et mis en œuvre en commun dans des domaines très variés : des schémas de desserte forestière, de l'ingénierie financière pour la réalisation d'équipements pour l'accueil du public en forêt domaniale, l'organisation de journées de sensibilisation à la gestion forestière, etc.

L'ensemble de ces démarches, qu'il s'agisse de Forêt d'Exception ou du partenariat entre la fédération des PNR et l'ONF, témoignent en définitive d'un partenariat fort entre les PNR et l'ONF au service d'une gestion forestière multifonctionnelle et bien ancrée dans un territoire.

**SESSION PARALLELE 3.B - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS
INNOVANTS POUR LA FORET (SUITE)**

Des territoires pour la filière bois ? Recompositions spatiales entre innovation et recours patrimonial

Jonathan LENGLET

Laboratoire d'études des ressources forêt-bois (LERFOB), AgroParisTech et laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), Paris I Panthéon-Sorbonne

La question des approches territorialisées que soulève ce colloque se pose aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité qu'elle concerne chaque maillon de la filière mais aussi, au-delà, les différents acteurs politiques et institutionnels. Ainsi, comme le soulignait C. Barthod (2001) « l'articulation [est] nécessaire entre une politique nationale, à laquelle tous les partenaires sont encore attachés, et une indispensable modulation régionale et locale dans sa mise en œuvre ». Si les difficultés liées à la mise en pratique de politiques forestières territorialisées ont été décrites (Sergent 2013), les mutations affectant les professionnels de l'exploitation forestière et de l'industrie du bois ont reçu moins d'attention. La dénonciation, depuis près de 20 ans, des approches fonctionnelles au profit des approches territoriales semble aujourd'hui recevoir un certain écho (Crevoisier et Muller, 1998). Le glissement qui s'opère actuellement en direction d'une appropriation des enjeux forestiers par les acteurs régionaux et infrarégionaux témoigne d'attentes sociétales nouvelles mais aussi de stratégies de développement local visant à valoriser les ressources et l'industrie à l'échelle des territoires. C'est dans ce contexte qu'émergent de nouvelles formes de développement local et territorial, institutionnalisées ou non.

C'est dans ce contexte mouvant que s'articule notre recherche. Nous partons du constat que les spécificités de la filière forêt-bois au niveau territorial restent insuffisamment prises en compte et contribuent ainsi à renforcer les cloisonnements internes au secteur. Ce travail a donc pour ambition de (1) participer à lever une double incompréhension à la fois verticale (entre décideurs et acteurs) et horizontale (entre acteurs de la filière) et (2) de fournir des éléments de compréhension fins des liens existant entre les différents acteurs, la filière et leurs territoires.

Dans notre perspective le territoire n'est pas neutre, il n'est pas simplement le support de l'action puisqu'il en est aussi le produit, socialement construit par les acteurs – et leurs interactions – qui l'utilisent et l'instrumentalisent. Le cœur du projet consiste donc en la rencontre avec ces acteurs, « atomes du social », porteurs de logiques d'actions, d'intentionnalité, de capacités stratégiques (Di Méo et Buléon, 2005). Ceux-ci sont tout aussi bien forestiers, scieurs, papetiers, élus locaux ou acteurs institutionnels, pour certains territorialisés, c'est-à-dire étroitement, professionnellement et affectivement liés aux espaces où ils opèrent. Il s'agit donc bien d'aborder la filière bois comme un système non réductible dans lequel les relations et interactions jouent un rôle primordial et où la liberté d'action et de négociation des acteurs ne saurait être prédite selon des règles préétablies.

Nous cherchons donc à comprendre le regard que les acteurs portent sur la filière bois et sur la manière dont leur propre activité s'intègre dans le secteur. L'analyse des discours portés par les acteurs ou les groupes d'acteurs permettra de faire émerger leur rapport au territoire et la façon dont ils se l'approprient, mettant à jour un certain nombre de blocages ou de leviers d'actions, mobilisables dans leur perspective (Gumuchian, 2003). A travers une large campagne d'entretiens menés en régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté (80 à 100), nous tâcherons de mettre en lumière les logiques individuelles mais néanmoins structurantes des acteurs pour la filière et le territoire. Ces entretiens viseront notamment à comprendre les différents positionnements autour de cas d'étude clés, témoignant de ruptures spatiales ou temporelles dans l'organisation du secteur. Dans un second temps, un retour au terrain sera réalisé en réunissant les participants autour de groupes de réflexion sur le sens à donner aux résultats et les perspectives d'évolution.

Parmi les diverses formes que peuvent prendre les initiatives territorialisées mise en place en réaction aux mutations du secteur, nous en présentons deux de manière succincte : les fonds d'aide au renouvellement et les démarches bois local.

La suppression du fonds forestier national en janvier 2000 a entraîné de profonds bouleversements dans la manière d'encadrer et de favoriser l'investissement en forêt et dans l'industrie du bois. La disparition des aides accordées jusqu'alors à la plantation est à l'origine de craintes manifestes quant à la pérennité de la ressource, notamment résineuse, et des activités, tant de gestion que de transformation, qui y sont rattachées. Devant le faible écho rencontré par les alertes du SNPF et de la FNB (SNPF, 2010; UCFF, 2011), un certain nombre d'initiatives régionales d'incitation au reboisement ont vu le jour, généralement portées par les industriels locaux. Le fonds d'aide à la reconstitution de la ressource résineuse (FA3R) est le premier à voir le jour en 2012. Opérant à l'échelle du massif vosgien, il vise à inciter au reboisement d'espaces particuliers, les hagsis, limités en surface mais significatifs en volume de bois récolté. Le fait que cette démarche repose entièrement sur un fonctionnement et un abondement privé montre qu'un réel transfert de responsabilité s'est produit en direction des acteurs industriels. Leur implication forte en envers les propriétaires forestiers témoigne du passage d'une forme de solidarité imposée par une structure nationale à une solidarité de filière consentie mais locale et sélective. S'ils témoignent d'un engagement marqué des acteurs dans leurs territoires, ces développements posent aussi la question des dissymétries qui peuvent apparaître à terme et des déséquilibres que cela peut engendrer entre ces mêmes territoires.

D'autre part, on note une récente multiplication des initiatives visant à promouvoir les bois « locaux », soit en favorisant leur utilisation au sein de circuits courts, soit par le biais de marques, de labels, ou d'appellation d'origine contrôlée (Bonhôte, 2006). Si les AOC jumelles « Bois du Jura » et « Bois de Chartreuse » sont en cours de création depuis plusieurs années, le recours aux « bois de pays » – pour reprendre l'expression apparue dans les années 1980 – semble connaître une forte poussée, porté par des programmes nationaux comme « 100 constructions publiques en bois local » de la FNCOFOR ou au sein de projets de territoires plus localisés. Si cette tendance s'inscrit dans une dynamique plus générale de foisonnement des systèmes de labellisation (Bognon et Marty, 2015; Arnould, 1999), elle reste néanmoins inédite pour un matériau tel que le bois et peine à définir un chemin entre industrie territorialisée et industrie de terroir (Daviet, 2005). Ce phénomène paradoxal d'inflation patrimoniale où la provenance est valorisée, parfois au détriment de la qualité intrinsèque du produit, semble constituer un point de tension supplémentaire entre acteurs forestiers, industriels et politiques aux rationalités différentes. Il met à jour des contradictions entre les représentations des acteurs forestiers, porteurs des projets et pour qui les liens entre forêt et territoire semblent s'imposer, et celles des industriels refusant une forme de replis contraire à la vision qu'ils ont de leur activité.

Au vu de ces éléments, il devient légitime de s'interroger quant à la complémentarité de ces deux approches : filière et territoire. De ce point de vue, considérer la filière bois comme un tout homogène reviendrait à passer sous silence les différences fondamentales, structurantes des sous-secteurs. La question du développement territorialisé de cette filière a déjà fait l'objet de travaux, notamment en lien avec l'énergie (Banos et Dehez, 2015; Tabourdeau, 2014) ou le secteur papetier (Sergent et Cazals, 2015). Toutefois, dès lors que le bois est considéré comme un matériau, ces expériences ne sont plus transposables. Si le développement du bois énergie est largement porté par les collectivités locales et soutenu par des structures d'appui et de transmission comme les fédérations des communes forestières, cette forme de développement est difficilement applicable au bois d'œuvre. Ce sont, dans ce cas, les entreprises qui disposent de la plus forte capacité d'action stratégique, limitant le rôle direct des collectivités à la mise en place de démarches territoriales principalement incitatives, soumises à la décision finale de l'acteur forestier ou industriel dans un cadre très rarement contraignant.

Les stratégies mises en place par les acteurs, notamment privés, pour s'adapter aux mutations actuelles sont-elles révélatrices d'un tournant territorial innovant opéré par une partie de la filière ? Ou sont-elles symptomatiques d'un secteur en mal de renouvellement qui, par un recours au *territoire* d'ordre patrimonial, cherche à assoir son développement local ? Dans le contexte actuel de profonds changements politiques et économiques auxquels est confronté le secteur forestier, il semblerait néanmoins que cette forme de recomposition socio-spatiale soit promue ou tout du moins favorisée par un certain nombre d'acteurs. Il est aujourd'hui légitime de se demander si le territoire peut introduire une forme d'amendement aux lois du marché et apporter de nouvelles logiques coopératives, d'arrangement et de régulations propres (Daviet, 2005). L'analyse de la filière bois, dans le champ de l'économie des territoires, a pour objectif de « travailler l'encastrement de la sphère économique dans le social et de développer des recherches où l'espace n'est pas neutre » (Duez, 2011). L'approche développée ici relève d'une forme de géographie économique et sociale, remettant au centre de la réflexion le rôle joué par les acteurs sur les trajectoires techniques et organisationnelles de la filière. Nous cherchons à travers ce travail à faire émerger la vision et le rapport au territoire qu'ont les acteurs qui le pratiquent et le construisent et, en cela, en quoi ces caractéristiques sont vectrices d'identités et de territorialités fédératrices ou segmentantes et quels sont les rapports de force qui s'exercent à titre collectif ou individuel sur l'espace forestier. Il s'agit donc bien de comprendre comment la filière forêt-bois s'accommode du territoire, se l'approprie, l'utilise et l'intègre dans sa stratégie.

REFERENCES

- Arnould, P. (1999) « L'écocertification ou la guerre des labels: vers une nouvelle géopolitique forestière? ». *Annales de géographie*, n° 609-610: 567-582.
- Banos, V., Dehez, J. (2015) « Les trajectoires du bois-énergie en Aquitaine: du développement local aux territoires de l'énergie? ». *Géocarrefour* 90 (4): 329-338.
- Barthod, C. (2001) « La Réforme des financements publics aux investissements forestiers ». *Revue forestière française* 53 (1): 9-28.
- Bognon, S., Marty, P. (2015) « La question alimentaire dans l'action publique locale. Analyse croisée des trajectoires municipales de Paris et de Brive-la-Gaillarde ». *VertigO* 15 (2).
- Bonhôte, P. (2006) « Le bois du Jura-de la tradition à l'appellation d'origine contrôlée (AOC) ». *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen* 157 (7): 260-262.
- Crevoisier, O., et Muller, A.. (1998) « Évolution économique de la filière bois. Une analyse par les milieux innovateurs ». *Économie rurale* 248 (1): 29-37.
- Daviet, S. (2005) *Industrie, culture et territoire*. Paris: L'Harmattan.
- Di Méo, G., Buléon, P. (2005) *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. Paris: Armand Colin.
- Duez, P. (2011) « La place de l'économie des territoires dans la construction d'une théorie générale intégrant l'espace ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* octobre (4): 735.
- Gumuchian, H., Grasset, E., Lajarge, R. (2003) *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris, Anthropos, coll. Géographie.
- Sergent, A. (2013) « La politique forestière en mutation - Sociologie politique du rapport secteur-territoire ». Science Politique, Bordeaux: Sciences Po Bordeaux.
- Sergent, A, Cazals, C. (2015) « L'industrie papetière face au développement de la bioraffinerie lignocellulosique. Dynamiques institutionnelles et perspectives territoriales ». *Économie rurale*, n° 5: 13-30.
- SNPF, UNEP, FNB, FNEDT, et GIE Semences Forestières Améliorées (2010) « De l'urgence de réinvestir la forêt. Une gestion de la forêt française en contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'environnement. »
- Tabourdeau, A. (2014) « Entre forêt et énergie : composer la transition : le cas du bois-énergie en Auvergne et Rhône-Alpes ». Environnement et Société, Grenoble: Université de Grenoble.
- UCFF, SNPF, UNEP, FNB, et FNEDT (2011) « S'engager pour une forêt de production moderne et responsable ».

La forêt et ses usages: quelle prise en compte dans la planification territoriale ?

Robin CHALOT

Lichen

Depuis la naissance des cartes communales à la fin des années 70, les documents d'urbanisme locaux ont vu leur importance grandir et couvrir un nombre de sujet toujours croissant : préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, gestion des déchets, changement climatique, énergies, télécommunications, etc. L'intégration de ces thèmes vise à coordonner les différents domaines d'intervention publique, afin que les décisions d'aménagement soient prises en fonction d'une plus large palette d'enjeux du territoire.

Pour encadrer leurs nouvelles attributions, des documents-cadres sectoriels ont fait leur apparition. Ils déclinent les orientations nationales ou internationales à des échelles intermédiaires (région, département, intercommunalité, agglomération, etc.). Les prescriptions formulées par les Schémas de Cohérence Écologique (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU et PLUi) ne concernent donc plus seulement l'organisation des espaces urbains, mais aussi les effets prévisibles, directs et indirects, des usages du sol sur les autres aspects de nos sociétés.

Au sein de ces documents, la question des forêts, est principalement abordée sous l'angle de la préservation de la biodiversité, à travers le Schéma Régional de Cohérence Écologique. Selon l'importance de ces sujets sur le territoire, les espaces boisés peuvent également être évoqués par les documents-cadres traitant des paysages, de la prévention des risques, de l'énergie, de l'agriculture, du tourisme, etc. Les directives associées à ces usages sont essentiellement quantitatives : maintenir ou augmenter les surfaces à vocation forestière, en privilégiant si nécessaire certains lieux. Mais leur efficacité repose nécessairement sur des critères qualitatifs : représentation et répartition des essences, modes d'exploitation, caractéristiques à rechercher en fonction des services attendus.

Au sujet de l'écologie, les attentes formulées par la loi sont très ambitieuses. L'article L101-2 du Code de l'Urbanisme les formule ainsi : « 1° *L'équilibre entre une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels [...]* » et les autres enjeux de l'urbanisme (logement, développement urbain, patrimoine, déplacements...) ainsi que « 6° *La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques* ».

Les documents d'urbanisme locaux ont à charge de démontrer qu'ils remplissent ces objectifs mais manquent d'outils pour « garantir » la préservation et le fonctionnement des écosystèmes forestiers, et des usages qu'en retire la société.

Trois outils du PLU contribuent à la protection des forêts, mais ils portent essentiellement sur le seul aspect foncier :

- **le zonage N** (pour naturel) : la cartographie du PLU divise le territoire de la commune (ou communauté de communes) en zones et sous-zones, auxquelles il associe des règles s'imposant aux permis de construire. Par opposition aux zonages U (urbain) et A (agricole), le zonage N concernent l'ensemble des secteurs relativement peu occupés par l'Homme, entre autres les forêts. Il interdit par défaut toute construction, même si le

règlement peut prévoir des exceptions, telles que les bâtiments ou aménagements nécessaires aux activités sylvicoles, à la fréquentation du public, à des équipements d'intérêt général.

- **l'Espace Boisé Classé (EBC)** : cet outil permet d'assigner une vocation boisée à un secteur. Tout défrichement y est interdit et aucun usage du sol ne doit y empêcher la présence d'un boisement, existant ou à créer (il est possible de classer en EBC des secteurs « à boiser »).

- **les éléments de paysage** repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme, qui permet au PLU d'indiquer sur son plan des objets du paysage qu'il souhaite préserver pour des raisons écologiques ou paysagères. La nature de ces éléments est variée : espaces verts, haies, mares, etc. Sur le plan arboré, les candidats possibles vont de l'arbre isolé au bosquet, en passant par les alignements et les zones de lisière. Les prescriptions associées, également très libres, sont de l'ordre de la protection : il s'agit de conserver ce qui en fait des éléments d'intérêt particulier, qu'il s'agisse des arbres eux-mêmes ou de l'ensemble qu'ils forment.

Ces outils sont assez efficaces au plan de la protection foncière ; les deux premiers, notamment, ne peuvent pas être révoqués sans une révision globale du PLU, qui est alors soumise à l'avis de diverses autorités (État, collectivités territoriales, Parcs Naturels, etc.). En revanche, ils ne disent rien de la qualité des boisements qui s'y trouvent ni de la façon de les entretenir : seul le caractère boisé est imposé, quels que soit sa nature. Une nuance : l'article L151-23 permet de préciser les caractéristiques attendues lors de la plantation de nouveaux arbres ou de leur remplacement (l'essence, la taille...). Reste que ce genre de prescription ne fonctionne pour des éléments ponctuels : alignements de bords de route, arbres en ville, etc. Sur de grande surfaces forestières, ou la régénération se fait à grande échelle, elle n'aurait aucun sens.

Certaines communes ont profité de la souplesse accordée par cet article pour aller plus loin dans l'encadrement des espaces forestiers en distinguant des unités de peuplements différents au sein de ses boisements, auxquelles sont associée des consignes de gestion très détaillées (Jublains 2012). Une telle démarche, pour vertueuse qu'elle soit, ne fait pas partie des compétences du PLU listées par la loi et constitue donc un motif de recours en justice contre le document. Même lorsque le PLU ne rencontre pas d'opposition, comme ce fut le cas pour Jublains, il n'est pas, pour autant, contraignant juridiquement.

Par ailleurs, la représentation des espaces forestiers ne rend pas assez compte de leurs spécificités géographiques et temporelles. La délimitation des forêts par le zonage N réduit leur cartographie à des espaces homogènes, comme si la préservation des écosystèmes reposait sur des conditions identiques, ce qui est rarement fidèle à la réalité. Bien que la distinction de sous-zonages puisse être envisagée, elle doit se justifier par des variations dans le règlement, ce qui est guère possible sans évoquer les méthodes de gestion.

Les frontières de ces espaces sont précisément dessinées et géolocalisées à un instant t, et feront loi jusqu'à la révision du document (6 ans maximum pour un PLU) empêchant la prise en compte de l'évolution spontanée ou artificielles des espaces (enfrichement, chablis, incendie, fermeture des clairières, plantation, déboisement).

Comment rendre plus effective la coordination de la gestion des espaces boisés par les documents d'urbanisme ?

L'extension de la portée des PLU et de leur caractère prescriptif pourrait constituer une solution. A l'heure actuelle, on peut douter des compétences en la matière des collectivités et des bureaux d'études qui les accompagnent. Une telle extension ne pourrait par ailleurs se faire que *via* une collaboration approfondie avec les professionnels du secteur, qui pour l'heure interviennent peu lors des procédures d'urbanisme.

Une autre possibilité serait de créer une articulation réglementaire entre les documents d'urbanisme et les documents de gestion sylvicole. Les uns devraient alors tenir compte des décisions prises par les autres et se conformer à leurs objectifs. Les SCoT et PLU pourraient, par exemple, prendre en compte les itinéraires sylvicoles établis sur leur territoire pour définir des objectifs et des mesures concernant la construction bois, le bois énergie, la valorisation des forêts pour les loisirs et le tourisme, *etc.* Resterait à déterminer la hiérarchisation des documents et leur opposabilité.

A l'inverse, une réduction de la responsabilité des documents d'urbanisme à la seule emprise foncière pourrait être envisagée, laissant la gestion des espaces boisés à des plans *ad hoc*. Une telle adaptation risquerait néanmoins de déresponsabiliser les collectivités et de leur fournir matière à justifier des PLU et SCoT moins ambitieux sur les aspects environnementaux.

Il existe probablement d'autres solutions, mais chacune apporte avec elle son lot d'interrogations, qu'il s'agisse de déterminer l'autorité et les responsabilités des différents acteurs, ou de trouver des moyens de mise en œuvre et de contrôle efficaces. Dans tous les cas, de nouveaux changements apportés au Code de l'Urbanisme, qui a déjà beaucoup évolué ces dernières années, risquent aussi de compliquer encore un peu plus le travail des collectivités et des professionnels de l'aménagement. La prise en compte effective d'une gestion urbanistique durable des espaces boisés reste donc à creuser. Elle ne pourra être résolue de manière satisfaisante que par la collaboration approfondie des collectivités, des professionnels de l'urbanisme et des experts des espaces forestiers.

**CONFERENCE PLENIERE 2 - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS
INNOVANTS POUR LA FORET (SUITE ET FIN)**

La méthode PECT-in : Plan d'Exploitation Concertée Territoriale incluant forêts privées et publiques

Francis DE MOROGUES

FCBA

1. CONTEXTE

La répartition de la propriété des forêts de montagne se caractérise par des bois publics sur les hauteurs et des bois privés en aval. Pour rentabiliser une opération de récolte il est ainsi opportun de mobiliser des bois de ces deux types de propriétaires.

Cependant, récolter des bois en forêts publiques et privées ensemble est ... « *compliqué* ». La pluralité des contraintes (réglementaires, animation des propriétaires privés, ...), des opérateurs concernés (propriétaires privés, communes, ONF, CRPF, opérateurs techniques, ...) et la définition de la gouvernance de l'opération (portage de l'opération, répartition des produits financiers...) entraînent des coûts de coordination entre acteurs importants et une phase préparatoire de parfois plusieurs années.

Parallèlement, il s'est créé un élan national pour promouvoir la mutualisation privé-public et la massification (PNFB, ...). Ainsi, plusieurs initiatives actuelles s'attachent à trouver des solutions concrètes (AMI SYMBIOSE, ...).

Par ailleurs, la technologie du ballon débardeur, en cours de développement, modifie l'approche habituelle. En effet, son utilisation nécessite de concentrer un volume de récolte de plusieurs milliers de mètres cube dans une unité de temps et d'espace.

Aussi, à l'innovation technologique du ballon débardeur il est nécessaire d'associer une innovation organisationnelle : la méthode « PECT in ».

2. ENJEUX

La spécificité des projets de récolte « PECT in » est d'intervenir sur une grande surface (plusieurs centaines d'hectares) durant une longue période de travaux (de l'ordre de plusieurs mois) sur un même site. Cela définit une échelle où les enjeux sont territoriaux et non plus seulement ponctuels comme pour des chantiers d'exploitation forestière « classiques ».

Le territoire est alors légitime pour donner à cette opération un contenu relevant de l'aménagement du territoire et définir ainsi un intérêt général au-delà du seul projet forestier. En effet, des arbitrages entre plusieurs objectifs doivent être réalisés (forestier, tourisme, paysage, environnement, ...) puis portés devant les différentes parties prenantes (propriétaires privés, associations, ...). Enfin, le territoire dispose d'une capacité d'entraînement des parties prenantes de la récolte nécessaire pour vaincre des inerties et débloquer des situations. Le projet de récolte « PECT in » est donc un outil de politique forestière du territoire notamment au travers du « Projet de Territoire ».

Par ailleurs, la récolte de grands volumes de bois nécessite une logistique importante (surface de plateforme, ...) et produit des nuisances (bruits, circulation de camions, ...). Le territoire est alors en mesure d'apporter des « facilitations » pour optimiser cette logistique (participation à la création d'une plateforme spécifique, accès au réseau de transport, diverses autorisations, ...) en y intégrant cependant des exigences (remise en état, quiétude, ...). Ces exigences doivent néanmoins être compatibles avec l'équilibre économique de l'opération. Cet équilibre est le cœur du « Contrat de Territoire ».

Enfin, la récolte de grands volumes de bois concentrée en un même centre d'allocation ouvre l'opportunité d'organiser la logistique aval pour associer à la matière des services (tri, cadencement, caractérisation, ...) pour mieux la valoriser.

3. PROBLEMATIQUE

La méthodologie « PECT in » est élaborée dans le cadre de la législation actuelle. Aussi, l'innovation organisationnelle que « PECT in » apporte crée des situations où le territoire n'a pas les moyens légaux de mettre en place des contraintes pour atteindre ses objectifs. Dans ce cas, on privilégie le recours à la négociation (dans la phase de passage du Projet au Contrat de Territoire) et des incitations pour faciliter l'adoption du comportement souhaité (proposer un processus par défaut, créer des facilités d'action dans le sens attendu, créer une dynamique collective, favoriser la réputation...).

En dehors des aspects purement techniques, la réussite d'un projet de récolte « PECT in » repose sur la mobilisation d'un ensemble d'acteurs très différents dans leurs statuts, leurs objectifs et moyens. Pour cela quatre conditions essentielles ont été identifiées :

1. Satisfaire les attentes des propriétaires des bois publics et privés dans le cadre d'une gestion durable ;
2. Obtenir des conditions d'achat acceptables par l'aval, où à la matière est associés des services (tri, cadencement, ...) ;
3. Assurer la rentabilité économique du débardage en optimisant son organisation ;
4. Créer une réelle adhésion du territoire à ce type d'exploitation forestière.

Enfin, « PECT in » est une démarche graduelle et opérationnelle avec le territoire comme acteur central.

4. METHODE

Un groupe de travail, composé d'acteurs de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de l'arbre à la scierie, animé par FCBA, a collectivement produit la méthode « PECT in ». La constitution du groupe de travail répond au besoin d'expression et de dialogue entre opérationnels de la récolte. Ainsi le groupe de travail était constitué de :

- Un scieur, Bois du Dauphiné, pour identifier les attentes de l'aval ;
- La Chambre d'Agriculture de l'Isère et le CRPF pour leurs connaissances des propriétaires privés, les usages et le droit applicable ;
- La coopérative COFORET pour son expérience de gestionnaire de propriétés privées et d'exploitation forestière en zone de montagne ;
- L'entreprise de travaux forestiers ECHOFRET, futur premier utilisateur du système de débardage par ballon ;
- L'ONF pour la mise en œuvre de récoltes sur les forêts soumises et son expertise commerciale ;
- L'Union régionale des communes forestières, pour la vision des territoires sur la récolte et ses enjeux.

Il y a eu 38 demi-journées de présence de ces acteurs dans les 7 réunions tenues. En moyenne, il y avait donc plus de cinq participants par réunion. Cette assiduité montre l'implication de ces acteurs dans ce projet.

Il y a eu quatre phases de travail :

1. Créativité : il s'agit de définir le plus précisément possible l'organisation idéale pour ce type de récolte. Cela a fait ressortir des thématiques clefs.
2. L'approfondissement des différentes thématiques c'est principalement effectué par le biais d'une recherche bibliographique et des épisodes de créativité de type World café ;
3. Un travail en commun d'itération de propositions et de débats a permis d'affiner les propositions ;
4. Une synthèse rédigée par FCBA soumise aux commentaires des participants pour conclure.

5. RESULTATS

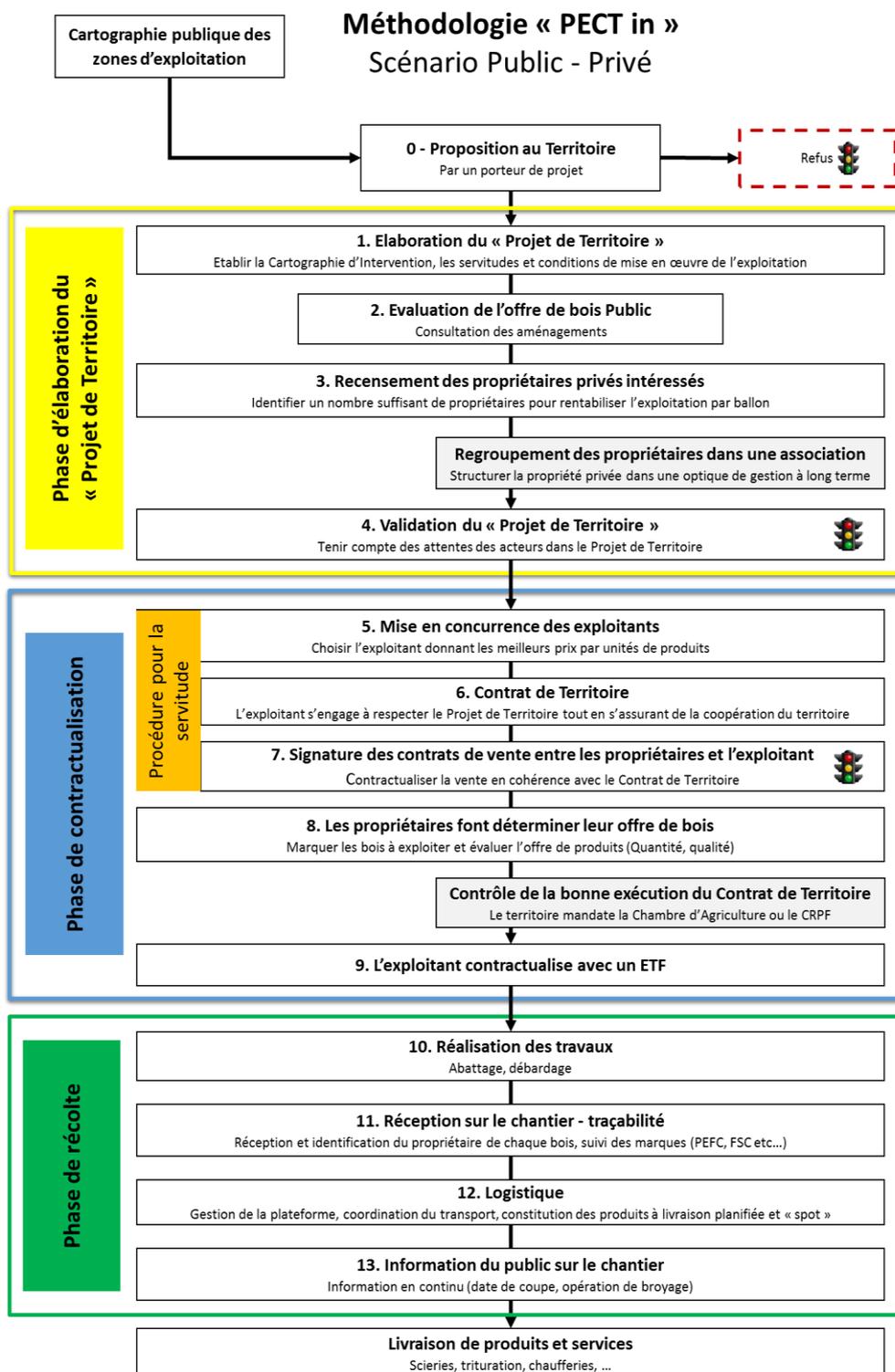
5.1 Cinq grands principes

Les participants au groupe de travail ont identifié cinq grands principes qui structurent la démarche :

- I. Un projet de récolte « PECT in » est un projet de territoire, à cause de l'échelle de son emprise, des arbitrages entre enjeux portant sur la forêt, de l'échange facilités-exigences du territoire et de la capacité d'entraînement des représentants du territoire auprès notamment des propriétaires privés.
- II. Un souhait de « bien » partager la valeur ajoutée. Pour y répondre il s'agit de créer les conditions de relations entre acteurs qui favorisent cette « bonne » répartition. Ainsi ont été proposés de considérer un seul prix des bois pour le public et le privé (pour une même qualité), de favoriser la transparence dans le respect du secret des affaires, de faire appel à la concurrence mais en créant un équilibre dans la négociation entre contractants.
- III. Une rémunération des propriétaires à l'Unité de Produit car cela est simple à expliquer et à pratiquer, avec trois qualités de bois, des prix différenciés selon la difficulté de débardage. Néanmoins, il existe un point de vigilance à la réception.
- IV. Une démarche opérationnelle qui conduise à une réelle récolte.
- V. Un processus de plus en plus engageant soumis à l'accord du territoire à chacune des trois étapes.

5.2 Le processus de la méthode « PECT in »

« PECT in » est une démarche opérationnelle et graduelle en trois étapes. Le feu rouge, indique la possibilité donnée aux acteurs d'interrompre le processus.



Le « **Projet de Territoire** » est un outil stratégique. Il est le fruit d'une réflexion stratégique associée à un processus de consultation et de mobilisation des acteurs du territoire, notamment les propriétaires forestiers.

Sur la base des documents, déjà présents, qui relèvent de la gestion forestière et des autres enjeux qui pèsent sur la forêt, il s'agit d'effectuer les arbitrages notamment sur le volume de prélèvement.

Par ailleurs, un enjeu porte sur le choix du temps de retour de la récolte. Prévoir un retour de la récolte tous les trois ans conduit à diffuser une culture forestière au sein des acteurs du territoire. Inversement, prévoir un retour tous les dix ans par exemple conduit à privilégier une utilisation touristique du territoire sans abandonner la récolte forestière. Ce choix pèsera sur le taux de prélèvement de la récolte.

Le Projet de Territoire se caractérise in fine par une cartographie de prélèvement qui résume les prescriptions du territoire dans cette opération de récolte.

Le « **Contrat de Territoire** » est un engagement formel entre l'exploitant et le Territoire. Des clauses de sauvegarde sont introduites aux étapes clefs pour permettre un équilibre de la négociation. In fine, le contrat permet à chacun d'atteindre ses objectifs dans le respect des attentes des autres. Ainsi, « PECT in », avec l'engagement du territoire, peut apporter confiance et sécurité aux propriétaires privés et favoriser la mise en marché des bois.

6. CONCLUSION

A ce stade, « PECT in » trace un cadre juridiquement accessible et économiquement acceptable. Les outils opérationnels doivent être créés (communication, contrats, ...) et les premières démarches, sans doute, accompagnées.

« PECT in » est un outil de politique forestière territoriale, son devenir passe par son appropriation par les Communes Forestières.

Pourquoi la politique forestière ne veut pas du territoire... doit-on y remédier...et comment ?

Arnaud SERGENT

UR Environnement, territoires et infrastructures (ETBX), Irstea

La politique forestière française s'est historiquement construite sur une logique centralisée et sur des bases plutôt dirigistes dans un contexte d'affirmation de l'autorité de l'Etat et de son administration. Depuis le milieu des années 1980, elle a fait l'objet d'ajustements liés à l'eupéanisation, à la décentralisation et aux réformes administratives mais elle reste une politique nationale qui semble encore gouvernée sur un mode bureaucratique et sectoriel assez traditionnel. Pourtant cette forme de gouvernance est très souvent critiquée pour son manque d'efficacité à résoudre des problèmes de plus en plus complexe et pour son manque de légitimité au regard de l'évolution des enjeux démocratiques. En l'occurrence, un des éléments de controverse assez significatif dans le domaine de la politique forestière a trait à la pertinence du modèle centralisé où l'Etat conserve un rôle prédominant. Dans ce cadre il s'agit notamment de poser la question de l'émergence de formes de gouvernance territorialisées qui offriraient des perspectives de renouvellement des conditions de formulation et de mise en œuvre de la politique forestière. Cette gouvernance territorialisée permettrait (i) de proposer un traitement différencié des problèmes forestiers selon les contextes territoriaux ; (ii) d'organiser un partage de l'autorité en cohérence avec les compétences respectives des différents acteurs publics ; (iii) de favoriser l'ouverture du dialogue et de la concertation à différents porteurs d'intérêts en lien avec les enjeux forestiers. Dans ce contexte l'objectif de la communication proposée est d'abord d'évaluer le niveau de territorialisation de la politique forestière française à l'aune de ces critères en essayant de repositionner ce processus dynamique dans une trajectoire historique. La position défendue ici étant que d'une part la politique forestière française est peu territorialisée et d'autre part que cette situation relève d'une orientation politique, et non pas d'un quelconque « archaïsme » institutionnel. Ensuite nous poserons la question du caractère normatif de l'injonction à la gouvernance territoriale en tentant d'objectiver les arguments en faveur d'une promotion active de la gouvernance territoriale. Sur la base de ces arguments, nous terminerons en proposant des actions et des réformes institutionnelles permettant de favoriser une plus grande territorialité de la gouvernance forestière.

La gouvernance territoriale : le choix innovant des Communes forestières

Anne GALIBERT

Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR)

Les Communes forestières ont inscrit la gestion des forêts et le développement de la filière forêt-bois au cœur des politiques de développement durable. Pour cela, elles ont mis en œuvre depuis une quinzaine d'années plusieurs expérimentations : le réseau des chartes forestières de territoires, les programmes 1000 chaufferies bois en milieu rural et 100 constructions publiques en bois local, les plans d'approvisionnement territoriaux. Elles se sont déployées sous deux formes d'approches territoriales :

- Avec les collectivités dotées de compétences en matière de gestion forestière et de valorisation multifonctionnelle de l'espace forestier, au titre de l'aménagement et du développement économique : communes, intercommunalités, Parcs Naturels Régionaux, ...;
- Avec les territoires de projet associant habitants et usagers des forêts à la gouvernance du développement forestier. Dans le cadre du nouvel acte de décentralisation, ces deux approches territoriales doivent désormais être reliées. Les communes forestières proposent d'intégrer le développement forestier dans les politiques d'aménagement et de planification durable. Pour mobiliser les compétences renforcées des groupements de collectivités, une nouvelle gouvernance doit inscrire les espaces forestiers, leurs biens et leurs services, dans cette recomposition territoriale autour de liens villes – campagne. Dans cette perspective, forêts et filières bois représentent des solutions concrètes pour répondre aux problématiques économiques, sociales et climatiques.



Actes du colloque

« Approches territorialisées des usages de la forêt »

organisé par le réseau de chercheurs en sciences économiques, humaines et sociales du GIP Ecofor

Coordination

Anaïs Jallais

Edité par le GIP Ecofor

Photo de couverture

©François Lebourgeois

Contact

Sehs[at]gip-ecofor.org